

Le 9 janvier 1956

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 9 décembre 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Gauthier, Bernardin Leclair, Eddy Perreault, Emile Pinard, Aimé Lamothe, Conrad Gagnon, Anselme Bachand, Denis Crépeau, Ovila Boisjoli, Wellie Cormier, Antonio Baril et Emile Robichaud, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 décembre 1955. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Bernardin Leclair, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre de la Compagnie Bell Telephone expliquant qu'il lui est impossible de faire aucun changement aux tarifs déjà fournis pour l'installation et l'entretien d'une ligne spéciale pour la T.V. Tele-Communication Drummond. Comme la Cité avait donné jusqu'au 9 janvier 1956 aux deux parties en cette affaire et vue qu'il leur a été impossible d'en venir à une entente, il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Conrad Gagnon, que la Cité accorde à la T.V. Tele-Communication Drummond le droit d'installer leurs lignes de transmission du même côté de la rue et près des poteaux de la Compagnie Bell Telephone à condition que la T.V. Tele-Communication observe tous les règlements couvrant telle installation et à condition qu'elle n'installe sur ses lignes aucune "Trappes" ou mécanismes susceptibles de nuire à la réception des usagers de télévision non abonnés.

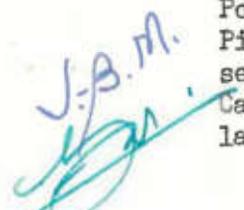
ADOPTE.

x et
Southern
Canada
Power
J.-B. M.

56
J.S.M.


Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Denis Crépeau, que la Cité demande à la Cour Supérieure l'homologation des rues Marchand, Gobeil, St-Pierre et Bérard.

ADOPTE.

J.S.M.


Sur lecture d'une lettre de la Southern Canada Power avisant la Cité que l'enlèvement des poteaux sur la rue St-Pierre coûtera \$135.00, il est proposé par l'échevin Ovila Boisjoli, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Cité paie à la Southern Canada Power un montant de \$135.00 pour ~~l'enlèvement~~ *le déplacement* des poteaux sur la rue St-Pierre.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le procès-verbal de bornage préparé par M. Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre et portant sur les lots 21, 7, 186-16 à 186-20 inclusivement.

ADOPTE.

Lecture est faite d'une lettre de la Bijouterie Boisclair dans laquelle le propriétaire de cet établissement offre ses services pour l'entretien et la réparation des parcomètres. Le Greffier est prié de répondre que ce travail est fait actuellement par un employé de la Cité.

Lecture est faite d'une lettre de la Dominion Textile Compagnie dans laquelle il est question du renouvellement du bail que cette Compagnie détient sur le troisième plancher de l'immeuble Roessel. La Compagnie Dominion Textile qui demande le renouvellement du bail pour une période supplémentaire de huit mois à compter du 1er mars 1956, déclare ne pas s'objecter à utiliser un autre plancher au cas où la Cité aurait l'occasion d'installer une industrie sur le plancher que la Dominion Textile occupe présentement. Tel déménagement s'il a lieu sera cependant aux frais de la Cité,

Lecture est faite d'une nouvelle soumission de la Cie J. A. Gossein pour les têtes d'enseignes. Ces nouveaux prix se lisent comme suit:

300 têtes d'enseignes à \$1.30 chacune.
Prix pour le patron : \$141.00

Le tout est référé à l'ingénieur pour étude.

J.-S. 101
[Signature]

Etant donné les nombreuses demandes qui sont faites par les compagnies de livraison locales, par des livreurs, des médecins, etc., pour obtenir le privilège d'un permis de stationnement annuel, la Cité verra à communiquer d'ici peu avec M. J. C. Blouin, co-propriétaire avec la Cité des parcomètres, afin de trouver une manière d'accommoder les requérants.

Le Greffier informe le Conseil qu'il a été avisé officiellement que la Compagnie Ametex a évacué son local du Garage Municipal et est maintenant installée dans sa propre bâtisse. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclair, secondé par l'échevin Emile Pinard, que la Cité avise La Compagnie d'Assurance que le local occupé par la Compagnie Ametex au Garage Municipal est maintenant libre.

ADOPTE.

Le Greffier procède à la lecture des comptes pour la période se terminant le 9 janvier 1956. Ces comptes se totalisent à \$5,427.46 au compte budget et \$1,061.05 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclair, que ces comptes soient acceptés pour paiement et la liste en est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

ADOPTE.

Des soumissions recues pour l'installation d'un système de "Gicleurs" automatiques au Garage Municipal sont ouvertes. Ces soumissions se lisent comme suit:

<u>Jean M. JOLY</u>	\$ 7,994.00
<u>DOMINION SPRINKLER CO</u>	7,920.00
<u>GRINNELL LIMITED</u>	7,468.00
<u>WILKINSON & BEAUDET LIMITED</u>	7,300.00
<u>R. BOLDUC</u>	7,150.00

L'échevin Armand Gauthier doute qu'il y ait avantage à faire cette dépense mais Son Honneur le Maire explique que le coût d'installation se paie par la seule économie réalisée sur les taux d'assurance.

Le Conseil demande à l'ingénieur d'étudier ces prix et de lui faire rapport à la prochaine séance.

J. B. M.


Lecture est faite d'une réclamation de Mtres Ringuet et Saint-Pierre, avocats, en faveur de M. Gélas Courchesne pour un montant de \$451.06. Proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité nie toute responsabilité en cette affaire.

ADOPTE.

Le Conseil reçoit communication d'une réclamation produite par M. Ferdinand Allard, 409 Celanese, pour dommages causés à sa haie par les préposés à l'enlèvement de la neige. Le Conseil est d'opinion qu'il serait bon d'attendre au printemps afin de pouvoir mieux évaluer les dommages.

ETUDE DES PLAINTES RECUES A L'ENCONTRE DU ROLE D'EVALUATION "Article 496, LOI DES CITES ET VILLE".

Lecture est donnée d'une lettre de Me Marcel Marier, avocat. Cette lettre se résume ainsi:

Me Marcel Marier base son argumentation sur le fait qu'il y a eu discrimination sérieuse dans la préparation du présent rôle d'évaluation. Une hausse considérable aurait été appliquée sur les terrains alors que les propriétés n'auraient subi aucune augmentation. L'échevin Antonio Baril apporte une conclusion à cette argumentation avec la résolution suivante.

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Drummondville, suivant les dispositions des articles 496, 497, 498, de la Loi des Cités et Villes, a pris connaissance des nombreuses plaintes formulées par les contribuables de la Cité à l'encontre de la hausse d'évaluation considérable apportée aux terrains sur le nouveau rôle d'évaluation qui est déposé devant le Conseil, pour homologation;

ATTENDU que le Conseil de la Cité, après une étude sérieuse de ce nouveau rôle d'évaluation, constate que d'une manière générale tous les terrains dans la Cité de Drummondville ont été haussés d'une façon considérable, alors qu'il n'y a eu aucune hausse sur les bâtisses, et que, suivant son opinion, cette façon de procéder doit entraîner inévitablement une discrimination entre les contribuables de la Cité et peut amener une cassation du rôle d'évaluation;

ATTENDU que, suivant l'opinion du Conseil de la Cité, il faudrait procéder de nouveau à la confection d'un nouveau rôle d'évaluation qui tienne compte et des terrains et des bâtisses, en donnant à ces deux facteurs leur valeur réelle suivant la loi, mais qu'il est trop tard présentement pour procéder à un tel rôle;

L.B.M.
[Signature]

ATTENDU que dans les circonstances, le Conseil de la Cité croit qu'il est juste et équitable de remettre tous les terrains apparaissant au présent rôle d'évaluation qui est devant le Conseil pour homologation, suivant la valeur qu'ils avaient l'an dernier, c'est-à-dire telle que portée au rôle d'évaluation homologué en 1954, et qui a servi de base pour les taxes en 1955;

ATTENDU que le Conseil est d'opinion qu'il est impossible d'énumérer spécifiquement dans la présente résolution d'homologation chaque terrain apparaissant au rôle d'évaluation, pour en remettre la valeur à ce qu'elle était l'an dernier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Bernardin Leclair, que le présent rôle d'évaluation soit déclaré homologué avec les présentes modifications, à savoir:- que la valeur de tous les terrains apparaissant au présent rôle d'évaluation soit celle inscrite au rôle d'évaluation homologué en 1954, la valeur totale des propriétés devant être celle des bâtisses telle qu'elle apparaît au présent rôle, plus celle des terrains suivant la valeur apparaissant au rôle d'évaluation homologué en 1954; et que l'évaluation du Manoir Drummond Limitée soit réduite à la somme de \$125,000. comprenant la valeur des terrains et de la bâtisse.

ADOpte.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que les terrains que la Southern Canada Power possède sur le Boulevard St-Joseph, entre les deux voies ferrées, soient évalués au prix des terrains avoisinants soit: \$0.20 du pied carré pour les premiers cent pieds et \$0.10 du pied carré pour le reste.

ADOpte.

A la suite d'explications fournies par l'échevin Antonio Baril, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité paie à M. Arthur Dussault, 461 rue Brock, un montant de \$250.00 en règlement complet et final de sa réclamation contre la Cité.

ADOpte.

Une demande pour un permis de construction est faite au Conseil par M. Benjamin Robidas. Après examen des plans produits, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Denis Crépeau que la demande d'un permis de construction pour le futur Edifice Fédéral, demande faite par M. Benjamin Robidas,

soit acceptée à la condition que la construction sur la rue St-Jean soit à quinze pieds de la ligne de la rue et que des facilités de stationnement soient prévues, le tout selon les règlements existants.

ADOPTE.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion au sujet d'un règlement qui sera présenté aux fins de changer les noms de certaines rues.

Avis de motion est donné par l'échevin Aimé Lamothe au sujet d'amendements qu'il apportera au règlement de circulation concernant le stationnement sur les rues Lindsay et Bellevue.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Ovila Boisjoli, que la lumière de trafic installée au coin des rues Celanese et Boulevard St-Joseph soit changée de façon à permettre la circulation libre sur toutes les rues aboutissant à ce carrefour.

ADOPTE.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. Guay *J.-B. Michaud*
 Greffier. Maire.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 janvier 1956, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de

J.-B.M.
[Handwritten signature]

Son Honneur le Maire Dr. J. B. Michaud.

Le Comité recommande que l'engagement de la secretaire du Greffier soit régularisé et que cet engagement soit effectif pour une période de deux mois à compter du 23 décembre 1955 au taux de \$30.00 par semaine.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Mme Vve Ernest Lacharité, 1 mois; Celine enfant de M. J. B. Dubé, 2 mois; Mme Arsélia Leblanc, 3 mois; René, fils de Joseph Fortin; Marie-Paul Fréchette; Nicole Boudreault; Michel et Réjean Labbé.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés: M. Réal Collins; Denise, enfant de M. Gilbert Degranpré, référé à St-Simon.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Handwritten signature]

Greffier.

[Handwritten signature]

Maire.

le 23 janvier 1956.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieux et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 23 janvier, 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM les échevins Robert Bernard, Antonio Baril, Émile Robichaud, Weélie Cormier, Ovila Boisjoli, Joseph Bibeau, Eddy Perreault, Armand Cloutier, Aimé Lamothe, Émile Pinard, Bernardin Leclair, et Conrad Gagnon, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 1956. Il est proposé par l'échevin Bernardin Leclair, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de l'unité des policiers de la Cité dans laquelle on demande le privilège d'être autorisé à préparer un indicateur pour la Cité de Drummondville. Deux projets du même genre sont déjà en marche. Le Conseil est d'avis qu'il faudrait s'enquérir auprès des autres organisations afin de savoir si elles préparent un indicateur semblable de sorte que les policiers n'entreprennent pas un travail identique et inutile.

Lecture est donnée d'une lettre de Benjamin Robidas dans laquelle il demande à la Cité l'autorisation d'utiliser, pendant le temps que durera la construction du Bureau de Poste de Drummondville, la moitié de la rue St. Jean et la moitié de la rue Des Ecoles près de la construction, afin d'y installer son matériel. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'autorisation d'occuper la moitié de la rue Des Ecoles soit accordée à Mr. Robidas, à condition que la Cité puisse faire enlever les obstructions lorsqu'elle le jugera opportun; que la dite autorisation soit refusée en ce qui concerne la rue St. Jean

ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Benjamin Robidas dans laquelle ce dernier offre à la Cité de la terre de remplissage suprix de .35 la verge placée. Il est proposé par l'échevin Emile Robichaud, secondé par l'échevin Wellie Cormier, que la Cité offre à Mr. Robidas un montant de .15 la verge cube pour de la terre de remplissage rendue sur les lieux.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Robert Bernard, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que les services de l'avocat Marcel Nichols soient retenus pour les procédures d'homologation actuellement en cours sur les rues Marchand, Gobeil, St.Pierre et Bérard.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Emile Pinard, que les services de l'avocat Nichols soient retenus pour représenter la Cité dans un certain nombre de causes contre des propriétaires de taxi.

ADOPTE.

Première lecture est donnée des règlements 434 et 435.

Lecture est donnée d'une lettre et d'un rapport financier de la ligue de Hockey Junior de Drummondville. D'après ce rapport, il semblerait que cette ligue n'a pas reçu a date le plein montant de \$1,000.00 qu'il lui avait été voté. Le Conseil est d'opinion que la balance devrait être payée.

Lecture est donnée de l'estimé no 7 préparé par l'architecte Langston en rapport avec la construction de la bâtisse Ametex. Proposé par l'échevin Conrad Gagnon secondé par l'échevin Emile Robichaud que le montant de \$9,406.95 soit payé à la Compagnie Fortin Limitée.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Institut National des Aveugles dans laquelle on demande à la Cité l'autorisation de tenir une campagne de souscription du 30 janvier au 13 février. Proposé par l'échevin Eddy Perreault secondé par l'échevin Armand Gauthier que la demande de l'Institut National des Aveugles soit accordée.

ADOPTE.

Lecture est donnée de soumissions révisées pour l'installation de gicleurs automatiques pour le garage municipal. Ces soumissions se lisent comme suit:

GRINNELL COMPANY: \$7,468.00

A & R BOLDUC: \$7,000.00

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Emile Pinard que la soumission de Mr. A.&R Bolduc soit acceptée pour le montant de \$7,000.00 à la condition que les travaux de peinture soient compris dans ce montant.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Me Marcel Marier dans laquelle il avise la Cité du fait qu'il a offert à Me Paul Rousseau, Recorder de la Cité, sa démission comme Recorder suppléant, Proposé par l'échevin Emile Pinard, secondé par l'échevin Aimé Lamothe, que la démission de Me Marcel Marier comme Recorder suppléant de la Cité soit acceptée à compter du 17 janvier 1956.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique dans laquelle on informe la Cité que la Compagnie Canadien Pacifique a demandé à la Commission des Transports d'Ottawa l'autorisation de discontinuer l'opération de trains mixtes qui opèrent entre Sutton, Québec et Drummondville. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Emile Robichaud, que la Cité ne fasse aucune objection à cette demande à la condition que la Cité ait le privilège d'ouvrir la rue St. Jean en ligne droite et de traverser la ligne de chemin de fer en diagonal et que le Canadien Pacifique consente de s'occuper à l'avenue de l'entretien de cette traverse à niveau. L'ingénieur est prié de préparer un tracé de ce projet.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'union des Municipalités dans laquelle on demande au Conseil de proclamer la période du 20 janvier au 4 février Semaine Nationale de Santé. Le Conseil accepte cette suggestion à l'unanimité.

Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Henri Faucher, 226 Manseau, comportant une protestation contre la taxe d'eau de \$20.40 imposée à chacun de ses chambreurs. Le Conseil est d'avis que cette question soit laissée à l'étude.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Dor-Say Lingerie Limitée et d'un projet de bail couvrant la location du premier étage du garage municipal. Proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Emile Pinard, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le bail de location de la Compagnie Dor-Say Lingerie Limitée.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une résolution du Conseil Municipal de St.Simon. Cette résolution porte encore une fois sur l'annexion proposée de St.Simon. Le Conseil est d'opinion que cette question devrait être débattue par le prochain Conseil

Le Greffier fait part au Conseil des derniers développements en rapports avec le contrat final qui doit être passé avec la Compagnie Ametex. Il est proposé par l'échevin Antonio Barilm secondé par l'échevin Denis Crépeau et résolu à l'unanimité que le projet de contrat par lequel la Cité vend à la Compagnie Ametex un emplacement industriel avec bâtisses y érigées (partie 7) et plus complètement décrites dans le susdit projet pour le prix de \$140,000.00 payable partie comptant et partie par versements, tel que relaté au susdit projet, soit accepté, sujet à l'approbation de la Commission municipale de Québec; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat et à y apporter tous changements nécessaires afin que le dit contrat soit conforme à l'entente signée par les parties le 20 décembre 1955.

ADOPTE.

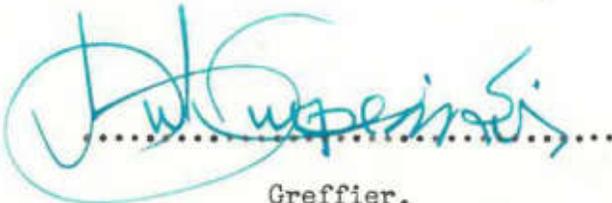
Lecture est donnée d'une lettre de la ligue des Propriétaires de Drummondville. Dans cette lettre, les propriétaires, sous la signature du secrétaire de la Ligue, demandent que toutes les plaintes produites en décembre 1955 en marge du rôle d'évaluation soient étudiées. A la suite de cette lecture l'échevin Robert Bernard se lève et donne les raisons de son absence à l'assemblée du 9 janvier. Il serait allé à Chicago et à Philadelphie afin de vendre les produits de Drummondville. Il déclare appuyer entièrement la résolution proposée par l'échevin Antonio Baril à la dernière séance et il propose que la lettre de la Ligue des Propriétaires soit complètement ignorée par le Conseil.

L'échevin Emile Pinard, en réponse, prend la part des propriétaires et encourage tous les propriétaires à faire partie de la Ligue. Lorsque l'échevin Antonio Baril lui demande pourquoi il n'a pas fait de contre propositions, l'échevin Emile Pinard lui répond qu'il ne s'est pas objecté à la résolution de Mr. Antonio Baril parce qu'il a demandé a certains échevins d'appuyer sa proposition et qu'il l'ont refusée de crainte de déplaire à certaines gens. Il s'en suit une discussion entre l'échevin Emile Pinard et l'échevin Eddy Perreault, et ce dernier déclare qu'il n'a jamais dit cela. Mr. l'échevin Emile Pinard propose alors que chaque plainte portée à l'encontre du rôle d'évaluation soit étudiée séparément. Mr. l'échevin Robert Bernard explique qu'après l'homologation du rôle, les propriétaires ont encore 30 jours pour les contester devant les tribunaux.

L'échevin Armand Gauthier demande au trésorier de préparer le bilan financier pour la prochaine séance.

L'assemblée se termine par quelque allocutions qui sont prononcées par Son Honneur le Maire, l'échevin Robert Bernard et l'échevin Antonio Baril.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.

.....
Maire.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 janvier 1956, les mêmes échevins siègent en Comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Dr. J.B. Michaud.

Le Comité recommande que l'ingénieur demande des soumissions pour la peinture de l'intérieur du garage municipal. La Compagnie Dor-Say Lingerie s'étant déclarée prête à payer la moitié du coût de ce travail de peinture, il faudra faire part à cette Compagnie des différentes soumissions avant de les accepter.

Le Comité recommande que les honoraires payés pour les différents officiers à l'élection municipal prochaine soient les mêmes que ceux payés à une élection provinciale.

Le Comité prend connaissance de deux soumissions reçues pour la fourniture de l'acier devant servir à la construction d'une passerelle au dessus du canal de la Southern Canada Power. Ces soumissions se lisent comme suit:

LORD & COMPANY:	\$4,025.00
BEDARD & HAMEL:	\$3,820.00

Le Comité recommande que la plus basse de ces deux soumissions soit acceptée.

Le Comité recommande que la plainte soit retirée dans le cas de l'accident survenue sur la rue St.Pierre entre un camion de la Cité conduit par Mr. D'Anjou et Mr. Cardin du 4e rang.

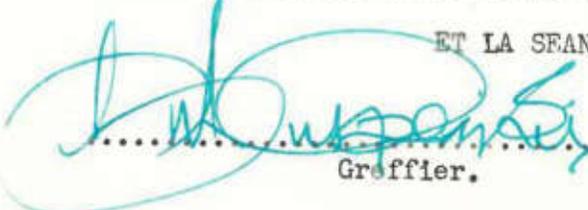
Le Comité recommande que les heures de votation pour la journée de l'élection soient de 9 heures a.m. à 6 heures p.m.

Le Comité recommande que la soumission fournie par la Compagnie J.A. Gosselin pour la confection de têtes d'enseignes soit acceptée. Cette soumission comporte un prix de \$1.30 par tête et de \$141.00 pour le patron.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Daniel, fils de Dame veuve Léo-Paul Parenteau, 2 mois; Mr. William Courchesne, 1 mois; Dame Renaud Jutras, 2 mois; Dame Léon Boisvert; Marguerite, enfant de Euclide Nadeau; Mr. Donat Lemire, 2 mois; Dame Yvan Fleurent.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:- André, fils de Dame veuve Rosaire Barabé; Dame René Carrier; Ghislain, enfant de Lionel Tremblay.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

.....

 Greffier.

.....
 Maire.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Marcel Marier, avocat, de la Cité de Drummondville, ayant été déclaré élu maire de la Cité de Drummondville par jugement de l'Honorable Juge Philippe Marchand, à la suite d'un nouveau dépuillement et d'une nouvelle addition des votes faits les 8 et 9 février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 13ème
jour de février 1956.

.....*Marcel Marier*.....

.....*[Signature]*.....

Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Marcel Marier, avocat, de la Cité de Drummondville, ayant été élu maire de la Cité de Drummondville lors de l'élection du premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

.....
Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 3 février
1956.

..... *Marcel Marier*

J. Caspary
.....
Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, PIERRE MATHIEU, rentier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 1, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

.....
Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 3 février 1956.

..... *Pierre Mathieu*

J. Caspary
.....
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Antonio BARIL, industriel, de la
Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 1,
siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du
premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette
charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

.....
Antonio Baril
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 2 février 1956.

J. J. Carplaisin
.....
Greffier de la Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

Je, soussigné, ARMAND GAUTHIER, marchand, de la
Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 2,
siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du
premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette
charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

.....
Armand Gauthier
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 2 février 1956.

J. J. Carplaisin
.....
Greffier de la Cité de Drummondville,

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, EDDY PERREAULT, commis, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 2, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Eddy Perreault

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 3 février 1956.

J. M. Laplante
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, MAURICE SIGOUIN, gérant, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 3, siège No. 1 de la Cité Drummondville, lors de l'élection du premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Maurice Sigouin

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 3 février 1956.

J. M. Laplante
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, ANDRE CLOUTIER, assistant contremaître, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 3, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

André Cloutier
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 3 février 1956.

J. D. Plaisin
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, RODOLPHE MOCHON, machiniste, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 4, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Rodolphe Mochon
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 février 1956.

J. D. Plaisin
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
Cité de Drummondville.

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, JOSEPH BIBEAU, machiniste, de la
Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 4,
siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du
premier février 1956, jure que je remplirai les devoirs de cette
charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Joseph Bibeau
.....

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 3 février 1956.

J. M. Duplais

Greffier de la Cité de Drummondville.

le 13 février 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville tenue aux lieux et heure ordinaire des séances de ce Conseil, lundi, le 13 février 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no 295.

SONT PRESENTS: MM. les Echevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Maifler.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 janvier 1956. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte.

Dès le début de la séance Son Honneur le Maire demande à tous les citoyens présents de garder dans toutes les réunions du Conseil la dignité qui s'impose; il recommande le calme, la modération et il suggère que les demandes à être faites verbalement soient réservées pour la fin de la séance, après l'étude de l'agenda.

Son Honneur le Maire donne alors lecture de la liste des différents comités chargés de l'administration. Ces comités sont formés comme suit:

COMITE DES FINANCES, LICENCES, ACHATS

Maurice Sigouin, Prés.
Armand Gauthier,
Antonio Baril.

COMITE DES PARCS, AMUSEMENTS, HYGIENE, EMBELLISSEMENT
ET BIBLIOTHEQUE

Joseph Bibeau, Prés.
Antonio Baril,
André Cloutier.

COMITE DE POLICE & INCENDIE

Antonio Baril, Prés.
Eddy Perreault,
Armand Gauthier.

COMITE AQUEDUC, MARCHE, BALANCE

Eddy Perreault, Prés.
Rodolphe Mochon,
Pierre Mathieu.

COMITE CONSTRUCTION, BATIMENT, URBANISME

Rodolphe Mochon, Prés.
Eddy Perreault,
André Cloutier.

COMITE CHEMINS, TROTTOIRS, EGOUTS

Pierre Mathieu, Prés.
Rodolphe Mochon,
Joseph Bibeau,

COMITE ASSISTANCE PUBLIQUE

André Cloutier, Prés.
Armand Gauthier,
Pierre Mathieu.

COMITE ELECTRICITE, ASSURANCES

Armand Gauthier, Prés.
Maurice Sigouin,
Antonio Baril.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la composition des différents comités, telle que décidée plus haut, soit acceptée.

ADOPTE.

A la suite d'explications fournies par Son Honneur le Maire, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'à l'avenir, à l'occasion d'élections municipales il soit procédé comme suit:

1. QUE les listes électorales soient faites et produites à la date prévue par la loi;
2. QUE les bureaux de votation soient établis dans les écoles; et ce avec l'autorisation de la Commission Scolaire;
3. QUE quelques jours avant la date du scrutin, le greffier soit chargé de faire parvenir par la poste à chaque propriétaire et locataire inscrits sur les listes un avis mentionnant la date de la votation, son cens électoral et l'endroit où il pourra exercer son droit de vote;
4. QU'UN bureau de scrutin soit établie sur la Rive Nord afin de desservir les contribuables résidant dans ce district.

ADOPTE.

La question de la gérance municipale est ramenée sur le tapis et le Conseil est d'opinion qu'il faudra faire des recherches diligentes afin de trouver l'homme qualifié qui pourra remplir cette charge.

Concernant la possibilité d'imposer une taxe de vente de 2% l'échevin Maurice Sigouin explique que s'il a été contre cette imposition dans le passé, il réalise maintenant que c'est une manière équitable de répartir le fardeau des taxes également sur tous les contribuables. Il propose donc, secondé par l'échevin Antonio Baril, que MM. Ringuet & St. Pierre, avocats, soient autorisés à préparer un mémoire comprenant le même territoire que celui actuellement couvert par la Commission Scolaire et ce, pour demander à la Législature de Québec, avant la fin de la présente session, d'autoriser la Cité de Drummondville à percevoir une taxe de vente de 2% qui sera imposée en autant qu'elle sera jugée nécessaire après l'étude du bilan 1955 et du budget 1956 et après avoir consulté les différents corps publics.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Greffier donne la deuxième lecture du règlement no 434 lequel prévoit le changement du nom de certaines rues. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault que le règlement no 434 soit adopté en 2ème et 3ème lectures.

ADOPTE

En rapport avec ce règlement no 434, Son Honneur le Maire remarque qu'il serait opportun de voir au changement ou à la revision des numéros de portes. Il donne lecture d'une lettre de Mr. Charles Lupien, Maître de Poste de Drummondville, dans laquelle ce dernier offre ses services pour cette revision de numéros.

Il est alors proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un comité soit formé comprenant MM. les échevins Rodolphe Mochon, président, Joseph Bibeau, Eddy Perreault et Armand Gauthier, afin d'étudier le cas du numérotage des maisons ainsi que le problème des avenues à St Jean Baptiste. Ce comité devra faire rapport de ses conclusions dans un délai de un mois.

ADOPTE.

Le Greffier donne la deuxième lecture du règlement no 435 lequel amende le règlement no 320 en ce qui concerne le stationnement sur les rues Lindsay et Bellevue. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le règlement no 435 soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un certain nombre de réclamations contre la Cité. Il s'agit de: Dame Omer Lagassé, \$600.00. Confiée à l'aviseur légal de la Cité. Dame Majoric Blanchette, \$50.00 Confiée à l'aviseur légal de la Cité. Serge, enfant de Almanzor Dionne. En suspens en attendant le montant de la réclamation. Henri Desfossés, \$65.56 responsabilité niée par la Cité. Dame Ethel Conyers. En suspens en attendant le montant de la réclamation.

Le Greffier informe le Conseil que le bail à être signé entre la Cité et la Cie Bellarini Limitée est prêt. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, devant Mtre Paul H. Moisan, notaire, le bail entre la Cité et Bellarini Limitée.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande du Département de la Défense Nationale qui désire installer une enseigne publicitaire sur la route No. 9, entre le pont et St. Charles. Le Conseil n'a pas d'objection à ce que cette enseigne soit installée à la condition que les prescriptions du règlement municipal concernant les taxes d'affaires, licences et permis, soient observées.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Toledo Scale de Sherbrooke dans laquelle celle-ci demande d'être exemptée du paiement d'une licence d'affaires pour l'entretien et la vente de balances

commerciales que ses représentants font au Marché St. Joseph. Le Conseil, sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, secondée par l'échevin Antonio Baril, est d'opinion que ce privilège doit être refusé.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Compagnie Duncan Parking Meters Co. comprenant une facture pour le prix total des parcomètres installés par cette compagnie à Drummondville. Ce montant est de \$39,821.20. La Compagnie offre un escompte de 2%, soit \$773.23, si la Cité effectue un paiement total avant le 17 mars 1956. Le Conseil est d'avis qu'il est préférable de s'en tenir aux termes du contrat et payer les parcomètres à raison de 50% des recettes.

Pour faire suite à une lettre des avocats Buchanan, MacGregor & McAllister mentionnant le désir de leur client, Imperial Oil Co., d'obtenir un titre clair sur une propriété de Mr. J.O. Montplaisir située depuis toujours dans le tracé de la rue Dorion, entre les voies ferrées du Canadien National et du Canadien Pacific. Le tout est référé à Mtres Ringuet & St Pierre pour étude et opinion.

Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Emile Lemaire, agent d'assurances, au sujet de l'assurance que la Cité porte sur sa machinerie. Mr. Lemaire informe le Conseil que le taux de cette assurance est diminué de \$0.50 du \$100.00 et que cette diminution se manifestera par une ristourne de \$87.50 sur la prime présentement due. Il désire cependant savoir si la Cité désirerait compter une certaine dépréciation sur ces machines. L'échevin Armand Gauthier, président du Comité des Assurances, explique au Conseil que dans les circonstances et vue la valeur actuelle de la machinerie il est d'opinion qu'il ne serait pas opportun de compter une dépréciation.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires une somme de \$100,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$100,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1956. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1956, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$100,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un état de compte de la Province de Québec comportant une facture de \$71,000.00 pour l'Assistance Publique. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'arrangement proposé précédemment par Ville St. Joseph, soit le remboursement au rythme de \$700.00 par an, servé de modèle a un arrangement ou règlement semblable devant intervenir avec le Gouvernement Provincial.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'échevin Pierre Mathieu soit nommé pro-Maire pour les prochains trois mois.

ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une demande d'incorporation produite par l'Unité des Policiers de Drummondville en vertu du Chapitre 304 des S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que la demande d'incorporation en vertu du Chapitre 304, S.R.Q 1941, faite par l'Unité des Policiers de Drummondville, soit accordé.

ADOPTÉ.

Le Greffier donne lecture du rapport de l'élection survenue le 12 février 1956, le tout pour se conformer à l'article 268 de la Loi des Cités et Villes. Ce rapport est veré aux archives.

Lecture est donnée de quelques comptes pour la période se terminant le 13 février 1956. Ces comptes sont comme suit:

A FORTIN LTEE - Estimé No 8	\$8,154.05
REPAS AUX PRISONNIERS	
5 Janv. au 5 Fév. 1956	40.50:
R. LECLAIR - Huile & Gaz.	1,045.78
J. EMILE LEMAIRE - Assurance	175.00
FRAIS D'ELECTIONS 1er FEV. 1956	2,393.45

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les comptes apparaissant plus haut soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que demande soit faite au Trésorier de préparer le bilan financier de la Cité pour le 25 février 1956.

ADOPTÉ.

Comme l'agenda de la séance est épuisé, Son Honneur le Maire invite les contribuables présents à faire part au Conseil de leurs demandes, si tel est le cas. Mr. Romulus Boisclair, de St. Joseph, fait certaines remarques pertinentes au sujet du stationnement en biais au coin de la rue Bellevue. La suggestion est référée au Comité de la Police.

Mr. Boisclair demande aussi au Conseil un meilleur service de changement d'ampoules électriques dans les rues. Le Conseil, après étude, demande aux contribuables d'aviser le département de la Police lorsqu'ils constatent qu'une ampoule électrique est défectueuse.

Mr. Philias Leclerc, de la rue Hériot, demande l'aide du Service de la Voierie afin de lui aider à déboucher l'égout qui conduit à sa résidence. La question est référée à l'échevin Pierre Mathieu, président du Comité de la Voierie.

Avant de terminer, Son Honneur le Maire offre ses souhaits de bienvenue et ses remerciements aux représentants des trois journaux locaux qui assistent si régulièrement aux séances du Conseil.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
greffier


.....
Maire

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 février 1956, tous les échevins qui y ont assisté s'élègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire Me Marcel Marier.

Le Comité reçoit la visite de Mr. Gérard Perron qui informe les membres de ses démarches auprès des autorités de la Compagnie Canadian Converters qui seraient désireuses d'établir leur usine à Drummondville.

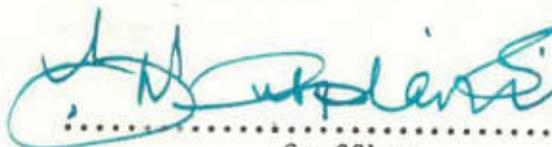
Le Comité prend connaissance d'une invitation qui leur est faite par la Ligue de Hockey d'assister à la joute de dimanche prochain, le 19 février 1956, alors que les étoiles du hockey professionnel, Doug Harvey et Boum Boum Geoffrion, seront les invités. Le Conseil de la Cité profitera de l'occasion pour inviter ces deux célébrités à signer le Livre d'Or de la Cité.

Le Comité recommande que le permis de construction demandé par Mr. Gaston Larocque, 720 rue St Pierre, soit accordé. Les travaux de canalisation et d'égout seront effectués lorsque la température sera plus favorable.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Sylvie, enfant de Yvon Boulianne, 2 mois; Dsme J.P. Desroches, Loyer de février; Rémi, enfant de Oscar Hamel, 3 mois; Diane, enfant de Dame Edmour Parenteau, 3 mois.

Le Comité recommande que le cas d'Assistance Publique suivant soit refusé:- Diane, enfant de Dme Vve G.E. Courchesne.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

le 27 février 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heure ordinaire des séances de ce Conseil, lundi, le 27 février 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no 295.

SONT PRESENTS:- MM les échevins Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier, Eddy Perreault sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 février 1956. Après avoir suggéré certaines corrections il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire désire faire une mise au point au sujet des remarques qu'il a faites au début de la séance précédente. Il assure tous les citoyens présents qu'ils ont la liberté de prendre part aux débats à la condition préalable d'en demander la permission.

Son Honneur le Maire adresse les félicitations du Conseil au Service de la Police et des incendies pour le travail magnifique effectué par ce département à l'occasion de la bourrasque de samedi, le 25 février; il félicite aussi les organisateurs du premier Carnaval d'hiver tenu le 26 février et qui a remporté un si éclatant succès.

Lecture est donné d'une demande du Club Aramis dans laquelle on exprime le désir d'obtenir, pour la saison 1956, l'opération du stade municipal aux mêmes conditions qu'en 1955.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que demande soit faite au Club Aramis de fournir au Conseil un état des recettes et déboursés ainsi qu'un détail des activités de la saison 1955. Décision sera prise à la suite de la réception de ce rapport.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Jérémie Lavigne; inspecteur municipal des bâtiments, dans laquelle il demande un honoraire pour les inspections sur des constructions d'une valeur de \$200.00 à \$1,000.00.

L'échevin Rodolphe Mochon dépose sur la table du Conseil un avis de motion à l'effet qu'il présentera un amendement au règlement de construction, No 377 afin de porter à \$5.00 le coût du permis pour les constructions d'une valeur de \$200.00 à \$1,000.00.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier, ou le Maire-suppléant officiellement nommé, et Mr. Roland Tessier trésorier, soient par les présente autorisés pour et au nom de la Corporation de la Cité de Drummondville à faire et à signer conjointement tous chèques pour le paiement d'argent, à payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance; et que Son Honneur le Maire Me Marcel Marier, ou le Maire-suppléant officiellement nommé et Mr. Roland Tessier, trésorier, ou aucun d'entre eux soient, et ils sont par les présentes autorisés au nom de la Corporation de la Cité de Drummondville à négocier ou déposer avec ou transférer à

ladite Banque Provinciale du Canada (mais pour être porté au crédit seulement du compte de ladite Corporation) tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent et dans le même but d'endosser tout chèque ou mandat au nom de ladite Corporation, avec l'entente que tout endossement au nom de ladite Corporation par voie de timbres apposés ou autrement aura pleine validité; aussi de temps à autre d'arranger, régler, balancer et certifier tout livre ou état de compte entre la Corporation et la Banque; de recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte et de signer la formule de la banque reconnaissant l'exactitude du compte et donnant quittance pour autant.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre et d'une résolution de l'Association de Chasse et Pêche du St. François au sujet de la pollution des eaux du St. François. Le Conseil entend Mr. André Paré, chimiste et président de cette association. Mr. Paré explique que les déchets rejetés dans la rivière St. François par les pulperies situées sur son parcours sont la cause directe de la pollution extrême de cette rivière.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier, que les corps publics de la Cité soient invités à faire tenir des résolutions concernant cette pollution et que ces associations soient aussi priées de nommer un ou des représentants qui puissent faire partie d'une délégation qui rencontrera des autorités provinciales sous peu.

ADOPTE.

Devant le grand nombre de demandes pour des permis annuels de stationnement, l'échevin Baril, président du Comité de la Police, promet un rapport sur ce sujet pour la prochaine séance.

Mr. l'échevin Rodolphe Mochon, à qui le Conseil a confié la charge de voir au nouveau numérotage de certaines rues, présente son rapport lequel est transmis à l'ingénieur de la Cité.

Le Greffier donne ensuite lecture des comptes pour la période se terminant le 27 février 1956. Ces comptes se totalisent à la somme de \$31,364.95, soit \$11,593.68 au compte budget et \$19,771.27 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes pour la période se terminant

le 27 février 1956 soient acceptés pour paiement. La liste est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de Mr. Lucien Dubois, 137b rue Hériot, concernant la remise proportionnelle de la taxe d'affaire qu'il a payée sur le commerce qu'il a opéré jusqu'en octobre 1955 sous le nom de "Au Versailles".

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la demande de Mr. Lucien Dubois soit refusée.

ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'une suggestion de Mr. Alin Rheault, du Service Social des Oeuvres de Nicolet, à l'effet d'unifier les diverses organisations charitables de la Cité afin d'obtenir des résultats meilleurs et peut-être moins coûteux. L'échevin André Cloutier, président du Comité de l'Assistance Publique, complète ces suggestions et annonce la tenue d'une assemblée de ces différentes organisations pour mardi prochain, le 28 février 1956.

Le Conseil accepte en principe la suggestion de changer la date du paiement de la taxe de vidanges afin de la faire concorder avec celle de la taxe d'eau.

Au sujet des permis à être chargés aux livreurs de lait, le Président du Comité des Finances informe le Conseil que l'affaire est encore à l'étude.

Dans l'affaire de la propriété Philippe Archambault, située au coin des rues Hérod et Brock, le Conseil est informé qu'on n'attend plus qu'un document avant de prendre une décision à ce sujet.

Lecture est faite d'un rapport du Chef de Police portant sur l'achat de certaines pièces d'équipement pour le département de Police et Pompiers. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un nombre d'écussons avec numéros, que 4 manteaux de pompiers, que 4 paires de bottes, que 2 casques de pompiers et une échelle d'environ quatre pieds de haut soient achetés pour le département de Police et Incendies.

De plus que Mr. Benoît Messier soit engagé comme instructeur du Corps des Policiers avec honoraires de \$5.00 par cours, *pour une période de 6 à 8 semaines* *mm* ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Unité des Policiers de la Cité dans laquelle on demande à la Cité son aide pour l'achat d'un "set d'haltères spéciales" pour l'entraînement. Le tout est laissé à l'étude.

Pour ce qui concerne le remplacement des lumières et ampoules de rues, l'échevin Armand Gauthier, informe le Conseil qu'à l'avenir Mr. Raoul Houde verra à ce service pour tout le territoire de la Cité avec la coopération des policiers. Le public voudra bien aussi apporter sa collaboration.

Mr. l'échevin Maurice Sigouin dépose un avis de motion à l'effet qu'il présentera à la prochaine séance un amendement au règlement no 289 en ce qui concerne le prix des permis pour les panneaux-réclame.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que les honoraires des officiers lors d'une élection municipale s'établissent comme suit: Sous-Officier-rapporteur: \$12.00; greffier: \$10.00; gardien: \$8.00. Location d'un poll: \$12.00.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Croix Rouge locale, sous la signature de M^{de} Paul Normandeau. Elle informe le Conseil que la campagne annuelle de la Croix Rouge débutera le 12 mars prochain pour se continuer durant une quinzaine. Elle demande une souscription de la part de la Cité. Elle suggère de plus que le drapeau de la Croix Rouge soit hissé au mat de l'Hôtel de Ville au cours d'une cérémonie qui aura lieu le premier jour de la campagne.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, qu'une souscription de \$125.00 soit accordée à l'organisation de la Croix-Rouge locale à l'occasion de sa campagne annuelle, et qu'autorisation soit donnée de hisser le drapeau de la Croix-Rouge au mat de l'Hôtel de Ville durant la période de la campagne de cet organisme.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'opinions légales de Mtre Antoine Biron concernant les réclamations pour dommages de Dame Omer Lagacé et Dame Majoric Blanchette. Mtre Biron est d'opinion que ces réclamations ne sont pas fondées.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité nie toute responsabilité en ce qui concerne les réclamations pour dommages de Dames Omer Lagacé et Majoric Blanchette.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Mtre Henri Sylvestre, notaire, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Drummondville-Ouest, concernant la confection par cette municipalité d'un trottoir sur la rue des Peupliers, à la ligne même des limites de la Cité. Le Conseil est d'opinion que la Cité n'est pas concerné et que Drummondville-Ouest devrait essayer d'en venir à une entente avec le propriétaire riverain.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'heure avancée soit mise en vigueur à compter de minuit, le 29 avril 1956, jusqu'à minuit le 30 septembre 1956.

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre transmise au Conseil par le Président de la Chambre de Commerce Sr. Mr. René Lapierre. Dans cette lettre il est question d'Exporama '56. Il s'agit d'une exposition industrielle et commerciale qui se tiendra au Palais du Commerce, à Montréal, du 5 au 15 avril prochain. La Chambre de Commerce Sr. serait favorable à la location d'un kiosque afin de pouvoir mousser la publicité de notre Cité.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité prenne part à la prochaine Exporema '56 et alloue à cet effet un montant maximum de \$300.00.

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité cesse toutes les procédures entreprises en vue de l'expropriation du cimetière anglican.

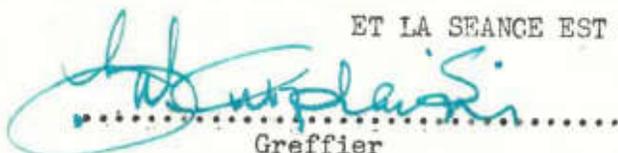
ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un stationnement de 10 minutes soit permis sur la rue Des Ecoles, entre les rues St.Edouard et St.Jean, du côté sud, pour le temps seulement que dureront les travaux de construction de l'édifice fédéral.

ADOPTE.

L'échevin Rodolphe Mochon suggère qu'un terrain de stationnement soit créé à proximité du Manège Militaire, rue St.Louis. Demande est faite au Président du Comité de la Police de préparer un rapport à cet effet. Le Greffier est prié de demander à l'Ingénieur de préparer un plan et de faire tenir ce plan et le rapport du Comité de la Police aux autorités de Canadian Celanese afin de savoir à quelles conditions cette compagnie consentirait à céder le terrain nécessaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 février 1956, tous les échevins qui y ont assisté siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Le Comité prend connaissance d'une lettre de la compagnie Advance Manufacturing Ltd. Cette compagnie serait prête à s'installer à Drummondville mais à des conditions qui sont jugées inacceptables. Le Greffier est prié de répondre dans ce sens, en ajoutant toutefois que la Cité est prête à une collaboration raisonnable en aucun temps.

Son Honneur le Maire suggère la formation d'un comité industriel composé de six membres recrutés en dehors du Conseil. Il mentionne quelques noms et promet des détails plus précis pour la prochaine assemblée de comité.

L'échevin Eddy Perreault, président du Comité du Filtre, informe le Comité du fait que le compresseur en opération au filtre est trop petit et complètement inadéquat. Il recommande que celui actuellement en usage au Garage Municipal soit mis à la disposition du filtre et qu'un nouveau soit acheté pour le garage. Le Comité recommande que des soumissions soient demandées pour un compresseur ayant toutes les spécifications voulues.

L'échevin Eddy Perreault demande aussi qu'un nouvel employé soit engagé au filtre afin de travailler sur l'équipe volante (swing shift). Le Comité est d'opinion qu'il faudrait une étude plus approfondie de cette question. Toute décision à ce sujet devra attendre l'adoption du prochain budget.

Le Comité recommande que les cas d'assistance publique suivants soient acceptés: René, enfant de Cyril Prescott, pension à domicile pour un mois; Benoît Paradis, aide temporaire au montant jugé équitable par le Comité d'Assistance Publique; Charles Château-neuf; Dame Vve Zéphirin Provencher Claude Auclair.

Le Comité recommande que les cas suivants soient laissés en suspens: Jeannette, enfant de Ernest Chenelle; Jean-Claude, enfant de Dame Vve Adélarde Bonneau.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance suivants soient refusés: Mde Marcel Auger; Denis Lampron; Dame Vve Elie Lavoie; Henri Héneault; Robert Allard; Richard, enfant de Made Marcel Gauthier; Dame J.R. Desroches (électricité)

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

12 mars 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 12 mars 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier, Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 février 1956. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de diverses soumissions reçues pour l'achat d'un compresseur destiné au garage Municipal. Ces soumissions se lisent comme suit:

DELISLE AUTO DRUMMONDVILLE LTEE	
Compresseur DeVilbiss Modèle VAG 5006	\$ 680.00
Compresseur Kellogg, Modèle B331B	650.00
plus taxes	
DRUMMOND AUTOMOTIVE SUPPLIES INC.	
Compresseur 3 & 5 forces, modèle VAF-5006	641.70
Compresseur 5 forces, modèle VAG-5006	683.10
plus taxes	
JOHN MILLEN & SONS LTD	
Compresseur Champion, modèle OE-42-5	612.00
Compresseur Champion, modèle OE-42-8	732.00
Compresseur Kellogg, modèle B-331 B	626.08

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité achète de la Cie John Millen

& Sons Ltd., un compresseur de marque Kellogg, modèle B-331 B au prix de \$626.08

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de deux soumissions reçues pour le remplacement de fixtures électriques dans certains bureaux de l'Hotel de Ville. Ces soumissions se lisent comme suit:

O. BOLDUC

Fixture, modèle louvre fluorescent
4 pieds, 4 tubes; chacune à \$ 71.50

Fixture, modèle Slimline,
8 pieds, 4 tubes; chacune à 116.00
pesage compris.

PAUL DESFOSES

Deux fixtures, 8 pieds, 4 tubes;
Quatre fixtures modèle rond à
deux tubes;
Réparer fixture dans Salle du
Conseil; le tout 290.00

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité fasse installer dans le bureau de comptabilité trois nouvelles fixtures fluorescentes du même modèle que celles déjà existantes; et que les fils électriques existants soient conservés dans leur état actuel.

ADOPTE

Lecture est donnée du contrat révisé entre la Cité et la Cie T.V. Télécommunication Drummond. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le texte de ce contrat soit accepté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Cité de New Toronto, Ontario, qui demande à la Cité de passer une résolution recommandant l'augmentation des pensions de vieillesse de \$40.00 par mois à \$65.00 en raison de la dépréciation de la valeur du dollar.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que demande soit faite au gouvernement Fédéral d'augmenter les pensions de vieillesse de \$40.00 par mois à \$65.00 et qu'on redonne aux allocations

familiales leur valeur réelle en y apportant l'augmentation nécessaire. Que copie de cette résolution soit adressée à l'Hon. Paul Martin, Ministre de la Santé, au Premier Ministre du Canada, à l'Union des Municipalités ainsi qu'à Mr. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska au Parlement.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la section locale de l'Ambulance St Jean. Cette organisation désirerait obtenir l'usage du sous-sol de l'Hotel de Ville St Joseph pour ses réunions et ses exercices. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité accorde à la Section Locale de l'Ambulance St Jean l'usage du sous-sol de l'Hotel de Ville St Joseph, à l'exclusion de la voute et à la condition que la Cité pourra reprendre possession des lieux ainsi prêtés en tout temps à la suite d'un avis raisonnable, soit 15 jours.

ADOPTE

Lecture est donnée du rapport financier du Camp de Santé pour l'année 1955. Le Conseil décide d'étudier ce rapport lors de prochaine séance de comité, le 22 mars prochain.

Son Honneur le Maire fait connaître aux membres du Conseil le nom des citoyens qui ont accepté de siéger sur le Comité Industriel. Il s'agit de MM. E.R. Sicotte, Georges Haggerty, Paul Théroux, René Lapierre, Benoit Vanier et Henri Comte.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un Comité Industriel soit formé, lequel sera composé des citoyens dont les noms apparaissent plus haut. Et que Son Honneur le Maire, l'échevin Maurice Sigouin et l'échevin Antonio Baril soient autorisés à siéger sur ce comité "ex-officio".

ADOPTE

L'échevin Rodolphe Mochon recommande au Conseil l'achat d'une soupape de sureté pour empêcher que l'eau envahisse la cave de l'Hotel de Ville St Joseph lors des pluies d'été. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier, qu'une soupape de sureté soit achetée et installée dans la cave de l'Hotel de Ville St Joseph.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier soit prié d'écrire à nouveau au Gouvernement Fédéral afin de réclamer le paiement du montant promis par lui à la Cité en compensation des taxes foncières sur les édifices appartenant au fédéral.

ADOPTE

En ce qui concerne le terrain de stationnement sur les terrains du chemin de fer Canadien Pacifique, rue Lindsay, et le bail à être passé avec cette compagnie, Le Conseil a l'impression que le montant de \$400.00 demandé par la compagnie est trop onéreux si l'on ajoute à ce montant les sommes consacrées à l'entretien de ce terrain. Les discussions déjà entamées au début de l'automne 1955 avec la Cie Atlantic & Pacific et portant sur une division égale du coût de location sont ramenées à la surface et l'échevin Maurice Sigouin exprime l'opinion qu'il n'y a rien à faire avec la Cie Atlantic & Pacific. Cette dernière aurait consenti au paiement si la Cité lui avait permis un certain zonage de ce terrain.

Étant donné que ce terrain de stationnement est très utile et même nécessaire aux clients de la Cie Atlantic & Pacific, il est suggéré que le Greffier écrive à cette compagnie afin de savoir à quelles conditions elle serait prête à souscrire au paiement du loyer de ce terrain.

Le Conseil prend connaissance du projet déjà formulé en ce qui concerne l'élargissement et le prolongement du Boulevard St Joseph. L'échevin Armand Gauthier, qui s'est fait le parrain de ce projet, est d'opinion qu'il serait opportun d'en continuer l'étude. Le Greffier est prié de communiquer avec les autorités du Canadien Pacifique afin de savoir si cette compagnie donnerait son assentiment à la possibilité de déplacer sa remise de locomotive, actuellement située à la pointe du boulevard Bernard, vers l'ouest. De plus, est suggéré de communiquer avec les autorités provinciales afin de savoir s'il serait possible d'obtenir quelque octroi pour aider à la réalisation de ce projet.

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville, qui compte à l'heure présente une population de près de 40,000 âmes, est en progression constante, comme le prouvent les derniers rapports financiers du bureau local des Douanes, ce qui place Drummondville au quatrième rang en importance de toutes les villes de la province;

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville peut se permettre d'insister afin d'obtenir un édifice fédéral digne de l'effort immense qu'elle a fourni au cours du dernier conflit, alors qu'elle s'est classée en tête de toutes les villes pour les emprunts de la Victoire;

CONSIDERANT qu'actuellement Drummondville est sans contredit le centre même des Cantons de l'Est, vers lequel convergent les regards intéressés des industriels étrangers et des maisons d'affaires à caractère national qui voient en sa progressivité extraordinaire un gage de succès présent et futur;

CONSIDERANT qu'un édifice fédéral bâti en brique, comme le prévoient les plans actuels, serait une atteinte à la fierté des citoyens qui désirent tous ardemment que cette propriété du gouvernement canadien soit le point de mire, non seulement des gens de la Cité, mais aussi de ceux qui habitent une des régions les plus peuplées et les plus progressives de la province;

CONSIDERANT que des villes d'une population équivalente et d'une importance géographique semblables à Drummondville, comme Sherbrooke, Granby et Rimouski, ont vu s'élever chez elles des édifices fédéraux imposants dans leur enveloppe de granit;

CONSIDERANT que la construction de l'édifice des Postes de Drummondville n'est pas encore commencée et que les architectes ont amplement le temps de reviser les plans afin de remplacer les murs de briques par des murs de granit;

POUR CES CAUSES

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que des représentations soient faites auprès de l'Honorable Robert Winters, Ministre des Travaux Publics, et de Monsieur Armand Cloutier, membre du Parlement pour le Comté de Drummond-Arthabaska, afin que le futur Edifice des Postes de Drummondville soit construit en blocs de granit et non en briques, tel qu'actuellement prévu aux plans et devis.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Conseil prend connaissance d'une invitation lancée par l'Union des Municipalités à l'occasion de Exporama'56.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Maire et les échevins Maurice Sigouin, Antonio Baril et Eddy Perreault, représentent la Cité à Montréal, le 9 avril prochain, à l'occasion de la Journée des Municipalités, en marge d'Exporama'56.

ADOpte

Première lecture est donnée des règlements nos. 436 et 437.

Lecture est donnée d'une lettre de Me. Ringuet & St-Pierre, avocats, dans laquelle on informe le Conseil que leurs clients, livreurs de lait, sont consentants à cesser toute procédure, chaque partie payant ses frais.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la proposition de Me. Ringuet & St Pierre, avocats, concernant les poursuites contre un certain nombre de livreurs de lait de la Cité, soit acceptée et que toutes procédures soient discontinuées, chaque partie payant ses propres frais.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une résolution de L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville dans laquelle on suggère à la Cité l'établissement d'une caserne à incendie du côté nord-ouest des voies ferrées du Canadian National. Reconnaisant le bien-fondé de cette suggestion, le Conseil décide de mettre toute cette question à l'étude.

En marge de cette question de protection efficace du bas de la ville contre les incendies, les Comités de Veirie et de Police sont priés d'étudier la possibilité d'établir un viaduc sous la voie ferrée, à la hauteur de la rue Ringuet. L'ingénieur de la Cité verra à préparer les plans à cet effet.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville recommandant un éclairage plus adéquat des terrains de stationnement des rues Hériot et Brock. Le Conseil demande d'enquêter en cette affaire.

Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité de St Nicéphore qui demande à la Cité d'étendre sa canalisation jusqu'à cette municipalité afin de pouvoir leur fournir l'eau nécessaire en cas d'incendie. Le Conseil réserve sa décision en attendant de pouvoir consulter les municipalités de St Simon et Drummondville-ouest.

Lecture est donnée d'une lettre de la Canadian Underwriters Ass' qui, en réponse à une demande de la Cité, consent à faire une inspection complète des facilités de protection contre incendies, mais en 1957 seulement. Le Greffier est prié d'accuser réception et d'exprimer l'espoir que cette inspection pourra se faire le plus tôt possible.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Commission des Transports d'Ottawa. La Commission aurait l'intention d'envoyer un enquêteur à Drummondville au sujet des traverses à niveau du chemin de fer C.N.R.

Le Greffier met le Conseil au courant d'une réclamation de Madame A. Bouchard, 324 rue Lindsay, qui aurait

fait une chute sur le trottoir en face de l'Ecole Garceau. Le Conseil recommande de transmettre cette réclamation à l'étude légale Pinard & Nichol.

Le Greffier donne au Conseil lecture d'un rapport des activités sportives et d'un état financier du Club Aramis en ce qui a trait à l'opération du Stade Municipal pour la saison 1955. Le Conseil entend Mr. Pierre Halikas, président du Club Aramis, qui ajoute aux explications fournies par le rapport.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Antonio Baril, que l'opération du Stade Municipal pour la saison 1956, soit confiée de nouveau au Club Aramis, aux mêmes conditions qu'en 1955.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes pour la période se terminant le 12 mars 1956. Ces comptes se totalisent à la somme de \$123,091.41, dont \$113,632.68 au compte budget et \$9,458.73 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes pour la période se terminant le 12 mars 1956 soient acceptés pour paiement. L'échevin Sigouin recommande que la Cité prenne avantage de l'escompte de 2% en payant ses comptes dans les délais prescrits. La liste est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

ADOPTE

Son Honneur le Maire donne certaines explications au sujet du budget pour l'année 1956. D'après les chiffres et les estimés des revenus et dépenses, un déficit de \$120,659.18 est à prévoir à moins que des revenus supplémentaires ne puissent être obtenus. Il demande aux citoyens de contribuer de leurs suggestions à la solution de ce problème.

L'échevin Maurice Sigouin donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement aux fins d'emprunter un montant nécessaire pour payer divers travaux urgents déjà exécutés à compte capital; pour pourvoir au paiement du coût de travaux à exécuter au cours du présent exercice; pour pourvoir à l'achat d'équipement et de machineries pour le département de la voirie et de l'aqueduc; pour pourvoir au déficit de l'année 1955 et des années antérieures, tels déficits étant causés par l'annexion des municipalités de Ville St Joseph et de St Jean Baptiste.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité envoie une délégation à Québec afin de voir s'il ne serait pas possible d'obtenir l'aide du gouvernement provincial dans le cas du déficit actuel.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, qu'un vote de félicitation soit adressé au Maire, Me. Marcel Marier, à l'occasion de sa nomination au titre de "Conseiller de la Reine"

ADOPTE

L'échevin Eddy Perreault donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement amendant le règlement actuel du Marché Public.

L'échevin Antonio Baril exprime l'opinion que la Cité devrait exiger un dépôt d'argent dans le cas de personnes qui désirent se servir de machineries de la Cité ou qui désirent employer les services d'employés de la Cité.

Son Honneur le Maire fait remarquer que la campagne de la Croix Rouge commence aujourd'hui et que tous les contribuables sont invités à souscrire largement à cette oeuvre.

Un contribuable, Mr. Charles Dessert, désire savoir si la Cité a un inspecteur des bâtiments permanent. Le Maire répond que c'est Mr. Jérémie Lavigne. Ce même contribuable désire aussi savoir si les travaux de réparation au pont ont été à la charge du gouvernement provincial. Le Maire répond qu'en effet ces travaux ont été faits par le gouvernement provincial mais que la Cité a du payer les salaires des gardiens, des policiers et le coût d'achat des balances.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 12ème jour de mars 1956, tous les échevins qui y ont assisté siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Le Comité reçoit Mr. Gérard Veilleux, propriétaire de Drummond Business Forms Ltd., qui apporte certaines précisions au sujet de la construction projetée d'un nouvel immeuble pour sa compagnie.

Le Comité recommande l'engagement de Mr. Joseph T. Blais comme clerc du Marché Public en remplacement de Mr. Célestin

Bilodeau. Le salaire de Mr. Blais sera de \$47.00 par semaine avec augmentation de \$3.00 par semaine après une période de trois mois.

Le Comité recommande que les cas d'assistance publique suivants soient acceptés: Céline, enfant de J.B.Dubé; Jean Baptiste enfant de Henri Lyonnais; Dme Hector Milot;

Le Comité recommande que les cas d'assistance publique suivants soient refusés: Alphonse Grenier, pension à domicile; Dme Vve Zéphirin Provencher.

ET LA SEANCE EST LEVEE

[Signature]
.....
Greffier

[Signature]
.....
Maire

14 mars 1956

Procès-verbal et rapport d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue mercredi, le 14 mars 1956, aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault, Antonio Baril et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil. Un seul item est à l'agenda:

Adopter en première lecture le règlement no. 438 aux fins d'autoriser la Cité à emprunter une somme de ~~\$421,753.66~~ \$470,000.00

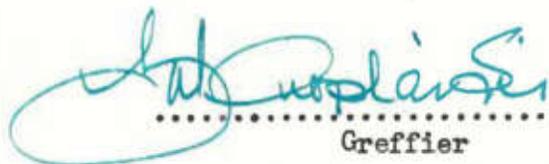
Le Greffier donne la première lecture du Règlement no. 438 qui autorise la Cité de Drummondville à emprunter un montant total de ~~\$421,753.66~~ par voie d'obligations pour les buts suivants: payer le coût de travaux urgents déjà exécutés et portés au compte capital; payer le coût de travaux à exécuter au cours du présent exercice; pourvoir à l'achat de machinerie; combler le déficit de l'année 1955 et des années antérieures, causé par l'annexion des Municipalités de Ville St Joseph et de St Jean Baptiste.

\$470,000.00

[Signature]

[Signature]

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

26 mars 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 26 mars 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier et Eddy Perfeault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 mars 1956 ainsi que de celui de l'assemblée spéciale du 14 mars 1956. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Lecture est faite d'une lettre de Mr. Delphis Dubois, Rive Nord, dans laquelle ce monsieur informe le Conseil que sa propriété, située sur la Rive Nord, a été incendiée le 28 novembre 1955. Il désirerait obtenir un ajustement de taxes. Cette question est laissée en suspens pour étude.

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement actuel des vidanges.

Le Conseil prend connaissance d'un plan de l'ingénieur prévoyant des modifications au tracé actuel du chemin

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

PERMUTATIONS DE PROPRIETE AU 26 MAR 1956
~~15 mars 1956~~

<u>NO.Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>Adresse</u>	<u>No. Terrain</u>
4588	Alphonse Pellerin	Léopold Rajotte ✓	307 rue Marchand	156-60 Gr.
J.B.	Armand St.Hilaire	Benoit Binette ✓	12 rue St.Frederic	146-102
5	Rolland Turgeon	Germain J. Vallée ✓	291 rue St.Leon	153-158
2089	Ivanhoe Nappert	Roméo Pateneau ✓	205 rue Chapleau	2-45 Est
1128	Dame Fargo Salbo	Duplain & Lessard ✓	rue Hériot	Pé60 Est
5646	Centre B.E. Ouvrier	Georges Ed.Leclair ✓	34 rue Bérard	160a-91-57
5650	Centre B.E. Ouvrier	Jean Raymond Melancon ✓	4e Rang	160a-91-61
4333	Marcel Pellerin	Mlle Ruth Turgeon ✓	950 rue Lafontaine	153-177
2146-2147	Succ.Emile Renart	Anicet Renart ✓	776 Lafontaine	P 2-117 Est P 2-117, 2-118E
Q S.J.B.	Rolland picotin	Alfred Marcoux ✓	17a-12e Avenue	151-241
7219	Allie, Jean Paul	Gabrielle Desrochers ✓	25, 8e Avenue	150-16
Q.S.J.B.	Benjamin Bissonnette	Roger Boudreau ✓	404c rue Bruno	149-258
5582	Pacific Cartier	Maurice Cartier ✓	74 RIVE FORET	160a-90-5
5583	do	do		160a-90-6
5584	do	do		160a-90-7
Q.S.J.B.	Hector Houle	Gilles Dumont ✓	41, 16e Avenue	145-293-294
7312	Senecal, Georges	Stanislas Morin	1148 Dionne St.Simon	150-11
5756	Wellie Blouin	Rolland Parent ✓	85 St.Frederic	160a-247
4633	J.A. Corriveau	Gérard Houle ✓	411 Cockburn	156-117
4654	Hervé Lauziere	Florian Mathieu ✓	rue St.Jean	156-140
2047	Marcel Roy	Cardin, Mme Therese Letarte ✓	991 Boul.Mercure	1-45, P(48-49)E
55	Roland Turgeon	Mme Germaine Vallée	291 rue St.Leon	153-158
J.B.	Ovide Levesque	Rene Elais ✓	131 St.Frederic	P 150-218a
Q. S.J.B.	Wildé, A.M.Lacharité	Albert Lacharité ✓	16e Avenue	149-385
5714	Therese ChicoineMainville - Mme Marcelle Faucher		81 rue Gobeil	160a-196
2114	Paul d'Arcy	Ferdinand Allard ✓	789 Lafontaine	2-254-6 Est
2243	Ferdinand Allard	Paul d'Arcy ✓	804 Lafontaine	2-74, 2½-75 Est

Q. S.J.B. Clement Leclerc	Gérard Filion ✓	152 St.Damase	151-120
2550 J.É. Capistran	Elzear Hamel ✓	503 Celanese	P141-89A (40x60)
Jacques Ouellet	Madeleine Ouellet ✓	54 St.Frederic	159-89
S.J.B. Rheaume Forcier	Mme Rheaume Forcier ✓	171 rue St.Damase	149-161
54 55 Mme Ph. Bernier do	Gouvernement Federal do ✓		28-37 28-38
5234 Pacifique Cartier	Marcel Crepeau ✓	208 rue Dorion	159-11-31
3003 Georges Joyal	Arthur Vandal ✓	Bldv.Bernard	144-374
5739 Wellie Blouin	Georges Blouin ✓	710 rue St.Pierre	160a-229
2491 J. Antoine Hébert	LIONEL Giroux ✓	252 rue St.Jean	P 426 Est
7213 Mme Francois Morin	Donat Demers ✓	55 Boul. St.Joseph	150-11

conduisant à Hemmings Falls.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que demande soit faite à la Compagnie Southern Canada Power de céder le terrain nécessaire à la construction d'une partie de chemin sur le Chemin Hemmings, à la sortie du viaduc de chemin de fer, lequel chemin rejoindrait la route actuelle et servirait à éliminer la courbe raide qui existe présentement à la sortie du viaduc.

ADOPTE

*x appelé
Chemin Hemmings*

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité informe la Compagnie Southern Canada Power qu'elle est prête à consentir un échange de terrains, savoir: la cession par la Cité du terrain servant d'assiette à l'ancien chemin public longeant la rivière pour le chemin actuel, propriété de la compagnie et actuellement pavé; et que la compagnie cède une autre partie de terrain indiquée au plan préparé par l'ingénieur Brière, terrain nécessaire à la Cité pour éliminer la courbe raide qui existe présentement, le tout tel qu'indiqué au plan. Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité, un contrat à cet effet.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que demande soit faite à la Compagnie Southern Canada Power de céder une lisière de terrain de cinq (5) pieds pour la construction d'un trottoir le long du Parc Woodyatt; et que la Compagnie Southern Canada Power soit informée que la Cité de Drummondville est prête à céder tout le terrain servant d'assiette à l'ancien chemin public et qui fait actuellement partie du Parc Woodyatt en échange de tout le terrain servant d'assiette au chemin public actuel, actuellement pavé, et dont la Cité de Drummondville se sert pour se rendre au pont, le tout tel qu'indiqué au plan préparé par l'ingénieur de la Cité; et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité, un contrat à cet effet.

ADOPTE

A la suite d'un rapport produit par l'échevin Armand Gauthier sur les conditions d'éclairage dans certaines parties de la Cité, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que deux lumières de 500 watts chacune soient posées dans les terrains de stationnement de la rue Hériot et de la rue Brock; que dans le quartier St Pierre les lumières de 100 watts soient changées pour des 200 watts; que des lumières de 300 watts soient posées sur les rues St Pierre, ~~Gobeil~~ et au bout du Boulevard St Joseph; *que des 200 watts soient posés sur la rue Gobeil.*

ADOPTE

La question d'établir une prise d'eau sur la Rive Nord pour la protection en cas d'incendie est laissée en suspens pour étude.

Son Honneur le Maire informe le Conseil que la campagne entreprise pour combattre la pollution des eaux de la Rivière St François est en plein essor et que toutes les associations de la Cité, de même que les villes de Richmond et Melbourne, appuient entièrement la Cité.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que copie des résolutions et requêtes présentées à la Cité par les diverses associations au sujet de la pollution des eaux de la Rivière St François soit envoyée au Gouvernement Provincial ainsi qu'à Me. Bernard Pinard, député pour le Comté.

[Signature]
ADOPTÉ

Seconde ~~et troisième~~ *[Signature]* lecture~~s~~ sont données du règlement no. 436 concernant les panneaux-réclame. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement no. 436 soit adopté.

[Signature]
ADOPTÉ

Seconde ~~et troisième~~ *[Signature]* lecture~~s~~ sont données du règlement no. 437 lequel amende l'article 13 du règlement no. 377 en ce qui concerne les droits à être payés pour l'obtention d'un permis de construction. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier, que le règlement no. 437 soit adopté.

[Signature]
ADOPTÉ

Seconde ~~et troisième~~ *[Signature]* lecture~~s~~ sont données du règlement no. 438 lequel comporte un emprunt au montant de \$470,000.00 à être appliqué sur des travaux déjà exécutés, à être exécuté, sur l'achat de machinerie, sur l'installation de gicleurs et sur un déficit causé par l'annexion des municipalités de Ville St Joseph et de St Jean Baptiste. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que le règlement no. 438 soit adopté.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, soit tenue lundi, le 9 avril 1956, à huit heures p.m. à la Salle

Publique de l'Hotel de Ville de Drummondville, afin de soumettre auxdits électeurs le règlement d'emprunt no. 438 qui vient d'être adopté; le tout suivant les dispositions de l'article 593, tel qu'amendé, de la Loi des Cités et Villes.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité achète deux paletots de printemps (trench Coats) pour le département de la Police; que des soumissions publiques soient demandées pour l'achat d'habits de police et pour l'échange d'un automobile Chevrolet 1954 du département de la Radio-Police. Telles soumissions devant être reçues avant le 9 avril 1956.

ADOPTE

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville désire accorder aux industriels locaux les mêmes avantages que ceux qu'elle offre aux industriels de l'extérieur;

CONSIDERANT que la Cité de Drummondville a à coeur l'embauchage intégral de notre main-d'oeuvre disponible;

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la demande faite par la Cie Drummond Business Forms Ltd., à l'ancien Conseil soit ratifiée et qu'il soit résolu:

QUE la Cité accorde son aide financière la Cie Drummond Business Forms Ltd., pour la construction d'une bâtisse jusqu'à concurrence d'un montant total de \$200,000.00, tous frais compris;

QUE la Cité donne à la Cie Drummond Business Forms Ltd., une quantité de terrain égale à celle qui sera occupée par la construction proprement dite et que la balance de terrain requise par ladite compagnie lui soit vendue au prix de \$0.08 le pied carré.

Le tout sujet à l'approbation de la Commission Municipale de Québec et après acceptation des plans de construction par la Cité.

ADOPTE

Lecture est donnée du rapport financier du Camp de Santé et le Conseil est d'opinion qu'il serait bon de l'étudier plus à fond avant de prendre une décision sur la demande faite.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les licences d'affaires soient remboursées

dans le cas de Mr. Roger Séguin, avocat, et de Mr. Robert Beaudoin, bijoutier.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une réclamation de Madame Patrick Vigneault, produite par l'intermédiaire du bureau légal de Pinard & Nichol. Le Conseil, tout en demandant que cette réclamation soit confiée à l'aviseur légal de la Cité, suggère qu'une rampe soit posée tout au long de la côte de la rue Hériot afin que les piétons puissent s'y appuyer lorsque le trottoir est glacé durant l'hiver.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de Mr. Armand Houle, domicilié à 511 rue Celanese, pour dommages subis par son automobile le 3 mars 1956 alors qu'il a passé dans un trou fait dans la glace par les employés de la Cité pour l'écoulement de l'eau.

Le Conseil nie toute responsabilité dans cette affaire.

L'échevin Eddy Perreault donne avis de motion qu'il présentera un règlement aux fins d'amender le règlement actuel de la fourniture de l'eau.

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été donné à la Cité à la date du 26 mars 1956. La liste en est versée au procès verbal original de l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les mutations de propriétés pour la période se terminant le 26 mars 1956, soient acceptées.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une demande de la Ligue du Tiers-Ordre aux fins de faire fermer les clubs, épiceries, magasins et restaurants les jeudi, vendredi et samedi de la Semaine Sainte, à six heures du soir.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que demande soit faite aux propriétaires de tavernes, clubs et grills de la Cité de fermer leurs établissements les jeudi et vendredi de la Semaine Sainte; que cette résolution soit envoyée au Procureur Général de la Province avec prière de décréter qu'à l'avenir le jeudi et le vendredi de la Semaine Sainte soient considérés comme jours fériés, au sens de la Loi des Ligueurs.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée par un groupe de propriétaires et de locataires de la rue Holmes qui protestent contre le fait qu'une grande quantité de terre, provenant de l'excavation du futur édifice des Postes aurait été déchargée sur un lot de la rue Holmes, appartenant à Mr. Benjamin Robidas. Cette rue est décrite au règlement de construction comme étant résidentielle. Le Conseil entend la version et les demandes des plaignants et promet de considérer tout le problème d'un oeil sympathique. La Cité verra à obtenir une opinion légale d'ici peu et fera tout en son pouvoir pour donner satisfaction aux parties concernées.

Le Conseil entend Mr. Camille Dumais qui proteste contre l'érection d'un panneau-réclame au coin des rues St Norbert et St Philippe. Mr. Dumais est prié de formuler sa requête par écrit.

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par un grand nombre de citoyens qui désirent pouvoir se servir de la petite ligne de chemin de fer qui va de la rue St Louis à la Canadian Celanese.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que demande soit faite à la Cie Southern Canada Power aux fins d'obtenir un énoncé de ses conditions de vente du lot portant le numéro 142A-1 qui va du Boulevard St Joseph à la Canadian Celanese.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre de Mr. Gérard Coté, solliciteur des Annuaires Marcotte, dans laquelle ce dernier demande l'autorisation de vendre des annonces dans la Cité de Drummondville. Le Conseil entend Mr. Coté et décide de laisser cette demande à l'étude pour quelques jours.

Lecture est donnée d'une lettre de Mr. J.A.N. Demers, du Boulevard Mercure, dans laquelle on demande à la Cité si elle est encore intéressée à l'achat de la propriété située à 654A Blvd. Mercure. Le Conseil prie de le Greffier de demander à Mr. Demers un délai de quinze jours avant de prendre une décision en cette affaire.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le stationnement des véhicules soit prohibé sur la rue Brock, entre la rue Marchand et les voies du C.N.R. du côté ouest.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que tous les postes de taxi de la Cité soient priés d'installer dans leurs cabines les appareils sanitaires exigés par la loi.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'une demande soit adressée au Gouvernement provincial afin que des travaux de pavage aux frais du gouvernement soient faits sur le Boulevard Bernard, de la Rivière Noire à la voie ferrée du C.P.R. du côté ouest, sur une largeur de 10 pieds; sur la rue St Pierre, de la rue Cormier à la Rivière Noire, du côté nord-ouest, sur une largeur d'environ 8 pieds; sur les deux rues situées à l'avant et à l'arrière de l'église St Pierre & Paul, lesquelles rues appartiennent présentement à la Fabrique St Pierre et Paul et à la Commission Scolaire.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le rôle de la Commission Industrielle se définisse comme suit:

- a) Il appartient à la Commission Industrielle de prendre les mesures nécessaires, avec les moyens dont elle dispose, pour maintenir nos industries locales en plein essor;
- b) Il appartient à la Commission Industrielle de prendre toutes les mesures nécessaires pour promouvoir l'expansion de nos industries locales;
- c) Il appartient à la Commission Industrielle de prendre toutes les mesures nécessaires pour attirer de nouvelles industries à Drummondville.

ADOPTE

Son Honneur le Maire rappelle aux citoyens qu'il existe un règlement qui défend aux automobilistes d'éclabousser les piétons. Il recommande à tous d'user de courtoisie.

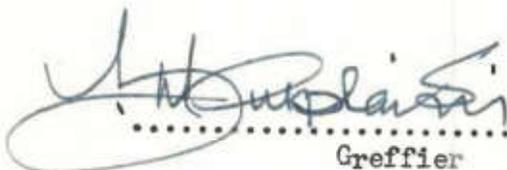
Le Greffier est prié d'écrire aux autorités du Gouvernement Fédéral afin de savoir s'il a donné suite à

son offre de payer un certain montant en compensation pour les exemptions de taxes sur ses propriétés.

Lecture est donnée d'une lettre de Mr. Yvon Guillou, promoteur du Tour Cycliste du St Laurent. Dans sa lettre Mr. Guillou réclame à la Cité ainsi qu'aux organisateurs locaux de cette promotion sportive une somme de \$208.00, représentant une balance à lui due. Après avoir obtenu des explications verbales de Mr. Gérard Bergeron, un des organisateurs de cette randonnée, Le Conseil est d'opinion que la Cité a fait son devoir en souscrivant un octroi de \$200.00 et en hébergeant gratuitement les coureurs lors de la course de 1955.

Le Conseil est informé que certains garagistes ouvriraient leurs portes le dimanche. La Cité désire aviser tous les marchands que le jour du dimanche doit être respecté.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

9 avril 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 9 avril 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 205.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, Pierre Mathieu, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier,

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 mars 1956. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté après y avoir apporté quelques modifications.

ADOPTE

Afin de s'en tenir aux prescriptions de l'article 593, tel qu'amendé, de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne lecture du Règlement no. 438.

Lecture est donnée d'une lettre du Corps of Imperial Frontiersmen de Cap de la Madeleine, sollicitant une souscription de \$75.00 de la part de la Cité pour une page d'annonce dans le programme souvenir du prochain congrès de cette association.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que cette demande soit refusée et qu'il soit répondu que la Cité de Drummondville accorde une aide généreuse au groupe local des Frontiersmen et qu'il lui est impossible d'octroyer d'autres groupes de l'extérieur. La Cité exprime cependant l'espoir que ce congrès remportera tout le succès désiré.

ADOPTE UNANIMEMENT

Lecture est donnée d'une lettre de l'Institut National Canadien pour les Aveugles qui informe la Cité que sa campagne de souscription annuelle est en cours. L'Institut (National Canadien pour les Aveugles) espère que la Cité voudra bien, encore cette année, souscrire à son oeuvre.

* Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité souscrive un montant de \$50.00 à l'Institut National Canadien pour les Aveugles (Section locale).

ADOPTE UNANIMEMENT

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Fanfares AMATEURS de la Province dans laquelle on informe la Cité que le prochain congrès des fanfares amateurs se tiendra à Arvida les 30 juin et 1er juillet prochains. On espère que la Cité voudra bien aider cette association en réservant une page du programme souvenir au prix de \$50.00.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité de Drummondville souscrive un montant de \$50.00 en paiement d'une page d'annonce dans le programme souvenir du prochain congrès des Fanfares Amateurs qui sera tenu à Arvida les 30 juin et 1er juillet prochain.

ADOPTE UNANIMEMENT

L'échevin Maurice Sigouin informe le Conseil qu'une souscription publique a été faite pour doter le Foyer St-Paul d'un projecteur cinématographique et qu'il ne manque \$50.00 pour compléter le montant et effectuer l'achat.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité souscrive un montant de \$50.00 en faveur du Foyer St-Paul afin de contribuer à l'achat d'un projecteur cinématographique pour cette institution.

ADOPTE UNANIMEMENT

Le Conseil prend connaissance d'une communication de la Société Canadienne du Cancer qui tient durant avril sa campagne de souscription annuelle.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité souscrive un montant de \$25.00 à la Société Canadienne du Cancer (Section locale) à l'occasion de sa campagne de souscription annuelle.

ADOPTE UNANIMEMENT

A la suite de l'étude du rapport financier du Camp de Santé, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité souscrive un montant de \$500.00 en faveur du Camp de Santé afin de l'aider dans son oeuvre.

ADOPTE UNANIMEMENT

Après avoir étudié l'offre de M. J. A. N. Demers, 654A Blvd. Mercure, concernant sa propriété, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité décline l'offre de Mr. Demers

pour l'achat de sa propriété étant donné qu'elle ne prévoit pas actuellement avoir besoin de cet espace de terrain pour son expansion future.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires Inc. de Drummondville dans laquelle on demande le privilège de pouvoir continuer à se servir d'un bureau situé à l'Hotel de Ville St-Joseph.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité prête, à titre gratuit et temporaire, un bureau situé à l'Hotel de Ville de St-Joseph, bureau qui devra servir conjointement à la Ligue des Propriétaires ainsi qu'à la bibliothèque municipale. La Cité se réserve le droit de reprendre possession en aucun temps de ce bureau à la suite d'un avis raisonnable.

ADOPTE

Demande est faite par M. Elzéar Hamel, 187 St-Leon, aux fins d'obtenir certaines concessions sur la licence commerciale à être payée sur deux machines à boules dont il est le propriétaire. Le Conseil est d'opinion qu'il lui est impossible de changer le règlement existant à cet effet.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières demandant que le Conseil de la Cité appuie cette chambre dans ses efforts pour obtenir un aéroport régional. Le Conseil est d'opinion qu'il serait plus opportun pour Drummondville d'avoir un aéroport sur la rive sud et, en conséquence, il croit devoir refuser d'accéder à la demande de cette Chambre de Commerce.

Lecture est donnée d'une lettre du Club Richelieu de Drummondville informant la Cité qu'il recevra, le 6 juin prochain, d'importantes délégations des Clubs Richelieu de Granby, Nicolet, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Sorel et Victoriaville. Le club local apprécierait si la Cité consentait à recevoir ces délégués à un cocktail et si les membres du Conseil acceptaient ensuite de prendre part au souper du Club à titre d'invités d'honneur.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité accepte avec plaisir de recevoir les délégués des clubs Richelieu à un cocktail, le 6 juin prochain, et que les membres du Conseil remercient sincèrement le Club Richelieu de son invitation d'assister au souper à titre d'invités d'honneur.

ADOPTE

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

PERMUTATIONS DE PROPRIETE LE 9 avril 1956

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
Q.St.J.B.	Arthur Maillette ✓	Gaston Lauziere, 43, 7e Avenue	149-219
5276	Service Habitation Ouv. ✓	Gilbert Lemire, 801 rue Chassé	159-55, 160a-91- 75
5596	Service Habitation Ouv. ✓	Antonio Carpentier, 820 St. Pierre	160a-91-4
Q. ST.J.B.	Jos. Parent ✓	Henri Berthiaume, 426 rue Bruno	151-293
Q.St.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Aurore Bisson, 97 rue St. Michel	151-309
Q.St.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Armand Lebeault, Ville Tracy, Richelieu	146-156
Q.St.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Armand Lebeault, Ville Tracy, Richelieu	146-157
Q.ST.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Armand Lebeault, Ville Tracy, Richelieu	146-158
Q.St.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Armand Lebeault, Ville Tracy, Richelieu	146-159
Q.St.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Armand Lebeault, Ville Tracy, Richelieu	146-160
Q.St.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Armand Lebeault, Ville Tracy, Richelieu	146-161
Q.St.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Armand Lebeault, Ville Tracy, Richelieu	146-162
Q.St.J.B.	Henri Berthiaume ✓	Armand Lebeault, Ville Tracy, Richelieu	146-163
5553	Mme R. Stevens ✓	Jacques Emile Payer, 550 rue St. Alfred	P.160a-63 P.160a-62
5553	Mme R. Stevens ✓	Alida Bastien 670 Boulevard Mercure	P.160a-63 P.160a-64
5554	Reginald Stevens ✓	Mme Reginald Stevens Kingsbury, Richmond	P.160a-64

<u>No.Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No.Terrain</u>
5689	Noel Fontaine ✓	Georges Bergeron, rue St.Pierre	160a-165
5688	Noel Fontaine ✓	Théobald Tessier, 518 rue Moisan	160a-164
5690	Noel Fontaine ✓	Clément Laprade, 415 rue St. Claude	160a-166
5545	Lucien Fontaine ✓	Mme Lucien Fontaine, 75 Boulevard St. Joseph	160a-43-44Gr.
5560	Lucien Fontaine ✓	Mme Lucien Fontaine, 75 Boulevard St. Joseph	160a-71
5562	Lucien Fontaine ✓	Mme Lucien Fontaine, 75 Boulevard St. Joseph	160a-72-73
5576	Lucien Fontaine ✓	Mme Lucien Fontaine, 75 Boulevard St. Joseph	160a-87-88
5691	Lucien Fontaine ✓	Mme Lucien Fontaine, 75 Boulevard St. Joseph	160a-167
5692	Lucien Fontaine ✓	Mme Lucien Fontaine, 75 Boulevard St. Joseph	160a-168
8059	Lucien Corriveau ✓	Eldège Morin, St. Robert, Co. Richelieu	153-13
Q.St.J.B.	Correction évaluation ✓	Siméon Lamothe, 3600 au lieu de 19,450.	143-145
7234	Correction évaluation ✓	Bruno Sylvestre, 4850 au lieu de 6,075.	150-32, P150-33
8128	Bérard Succ.A. ✓	Simone, Rollande, H. Paul, Jean Paul Bérard 461 rue Marchand	151-81-84c
8129	Bérard Succ.A. ✓	S,R, HP, & JP Bérard 461 rue Marchand	153-82
8130	Bérard Succ. A. ✓	S, R, JP, HP Bérard 461 rue Marchand	153-83
8131	Bérard Succ.A. ✓	S, R, JP, HP Bérard 461 rue Marchand	153-85
8132	Bérard Succ.A. ✓	S, R, JP, HP Bérard 461 rue Marchand	153-86
8133	Bérard Succ.A. ✓	S, R, JP, HP Bérard 461 rue Marchand	153-87

<u>Fiche no.</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
173	Bruce A. Fairbairn ✓	Mme Réal Forcier, Chemin Hemmings Falls	9-7 Nord
7387	Mariette, Laurent, Maurice ✓ Claveau	Mariette Claveau Lemaire, 150-178 rue St. Frederic	
7405	Marcel Allie ✓	Joseph Houle , rue St. Leon	150-P193-194- 195
Q. St. J. B.	Hervé Desmarais ✓	Marcel Allie, 20-16e Avenue	151-54
Q. St. J. B.	James Chapados ✓	Dr. Rosaire Millet, 93, 10e Avenue	149-238 Gr.
Q. St. J. B.	James Chapados ✓	Dr. Rosaire Millet, 93, 10e Avenue	149-239 Gr.
6039	J.A. Laferté ✓	Henri Landreville,	162b-110 Gr.
1246	Edmond Dansereau ✓	Gouvernement Fédéral, a/s Ministre des Postes	224 Est
1305	Henri Desfosses ✓	Gouvernement Fédéral, a/s Ministre des Postes	P(282-283)
1306	Henri Desfosses ✓	Gouvernement Fédéral, a/s Ministre des Postes	P 283 Est
1307	Blanchard, J.R. & Cie. Hains, ✓ H. Mercure J. Desfosses H.	Gouvernement Fédéral, a/s Ministre des Postes	P 283 est
1304	Lanneville, Mme J.H. ✓	Gouvernement Fédéral, a/s Ministre des Postes	P 282 Est
Q. St. J. B.	Fernand Tétreault ✓	Jules Tétreault, C.P. 329 Marieville	143-57
Q. St. J. B.	Fernand Tétreault ✓	Jules Tétreault, C.P. 329, Marieville	143-58
8164	Georges Nadeau ✓	Roland Nadeau, 502 Marchand	153-P 156
8163	Amédée Landry ✓	Roland Nadeau, 502 rue Marchand.	153-P 156
5214	Roland Nadeau ✓	Amédée Landry, St. Eugène de Gr.	159-11-7
Q. St. J. B.	Ernest Langelier ✓	Albert Demers, 120, 11e Avenue	149-202 Gr.

<u>No.Fiche,</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No.Terrain</u>
8134	Bérard Succ.A. ✓	S,R,HP,JP Bérard 461 rue Marchand	153-88
8119	Bérard Succ.A. ✓	S,R,HP,JP Bérard 461 rue Marchand	P153-70, P153-71
8120	Bérard Succ.A. ✓	S,R,HP,JP Bérard 461 rue Marchand	P153-71, P153-72
8121	Bérard Succ.A. ✓	S,R,HP,JP Bérard 461 rue Marchand	153-73
8104	Bérard Succ.A. ✓	S,R,HP,JP Bérard 461 rue Marchand	153-57
8105	Bérard Succ.A. ✓	S,R,HP,JP Bérard 461 rue Marchand	153-58
8118	Succ.Luc Bérard ✓	S,R,HP,JP Bérard 461 rue Marchand	153-69, P153-70
1134	Bérard GeoH.Emile et Marg. ✓	Chs.Emile&Marg.Bérard 461 rue Marchand	P 161-621 E
Q.St.J.B.	Bisson,Aurore & Benoit ✓	Robert Bisson 206 rue St.Damien	151-313
Q.St.J.B.	Bisson,Aurore & Benoit ✓	Robert Bisson 206 rue St.Damien	151-314
Q.St.J.B.	Bisson,Aurore & Benoit ✓	Robert Bisson 206 rue St.Damien	151-315
Q.St.J.B.	Bisson,Aurore & Benoit ✓	Robert Bisson, 206 rue St.Damien	151-322
Q.St.J.B.	Bisson,Aurore & Benoit ✓	Robert Bisson, 206 rue St.Damien	151-321
Q.St.J.B.	Bisson,Aurore & Benoie ✓	Benoit Bisson 194 rue St.Damien	151-309-310
Q.St.J.B.	Benoit Bisson ✓	Henri Blanchette 34,16e Avenue	151-306
Q.St.J.B.	Bisson,Benoit & Conrad ✓	Benoit & Robert Bisson 194 rue St.Damien	151-318
Q.St.J.B.	Bisson,Benoit & Conrad ✓	Benoit & Robert Bisson 194 rue St.Damien	151-317
Q.St.J.B.	Bisson,Benoit & Conrad ✓	Rajotte rue Scott	151-304

Lecture est donnée d'une lettre de la "Eastern Townships Textile Association", de Sherbrooke, invitant le Maire de notre Cité à assister à leur souper annuel qui sera tenu à Sherbrooke le samedi, 26 avril prochain.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité délègue quatre ou cinq échevins, en plus du Maire (ou pro-maire) à ce souper et qu'il soit répondu dans ce sens à cette association.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été donné à la Cité à la date du 9 avril 1956. La liste en est versée au procès-verbal original de l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les mutations de propriétés pour la période se terminant le 9 avril 1956, soient acceptées.

ADOPTÉ

Relativement à l'engagement d'estimateurs pour la préparation du rôle d'évaluation 1956, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin André Cloutier, que M. Raoul Gamache soit engagé comme estimateur de la Cité de Drummondville.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que MM. J.H. Archambault, Octave Allie et Lorenzo Bernier^x soient engagés comme estimateurs de la Cité de Drummondville.

*Le dernier
comme estima-
teurs-suppléant*

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que M. Octave Allie soit désigné comme président des estimateurs.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'une plainte formulée par M. Alcidas Poliquin, 209 rue Celanese, à l'effet que, dans ses logements, la pression de l'eau n'est pas suffisante. L'Ingénieur de la Cité est présentement à faire une inspection sur ce point et le Conseil attendra son rapport avant de décider quoique ce soit à ce sujet.

ATTENDU que la Cité de Drummondville a reçu un grand nombre de requêtes de la part de corps publics et d'associations locales demandant que des mesures immédiates soient prises afin de faire cesser la pollution des eaux de la Rivière St-François par les pulperies situées et opérant sur son parcours;

ATTENDU que la situation existe non seulement à Drummondville mais aussi dans d'autres villes qui sont situées sur le St-François et qui y puisent leur eau potable et industrielle;

ATTENDU que les villes de Richmond, Melbourne, Bromptonville, East Angus et d'autres se plaignent du même état de choses et sont présentement à s'organiser afin que les autorités gouvernementales défendent aux pulperies de déverser leurs déchets dans les eaux de la Rivière St-François;

ATTENDU que la Loi des Pêcheries de la Province de Québec et la Loi Fédérale pour la Protection des Eaux Navigables décrètent particulièrement que: "Il est interdit à qui que ce soit de jeter par dessus bord, dans les eaux d'une rivière, d'un port ou d'une rade, ou de laisser jeter ou déposer sur la grève entre les marques des hautes et basses eaux ou sur la glace découvrant des eaux, du lest, des pierres ou graviers, de la terre, des cendres de bois ou de charbon, des restes ou issues de poissons ou d'animaux marins, de la chaux, des substances chimiques ou des drogues, des matières vénéneuses, des déchets de scieries, sciures, rognures d'os écorces ou toute autre substance ou chose délétère, qu'elle soit ou non de même nature que les substances mentionnées au présent article."

ATTENDU que l'article 221 du Code Criminel du Canada prescrit que: "Est coupable d'un acte criminel celui qui commet une nuisance publique mettant en danger la vie des gens, la sureté, la salubrité publique ou le bien-être du public dans l'exercice ou dans la jouissance d'un droit commun à tous les sujets de Sa Majesté."

ATTENDU que toute la population de Drummondville souffre et se plaint de cet état de choses depuis de nombreuses années sans que la Cité puisse faire quoi que ce soit pour améliorer le goût et l'odeur de son eau;

ATTENDU que le Minsitère de la Santé de la Province hésite ou refuse de prendre l'initiative qui est sienne dans un cas semblable de pollution d'eau qui sert à la consommation humaine;

ATTENDU que le Ministère de la Chasse et des Pêcheries hésite ou refuse lui aussi de prendre les initiatives nécessaires pour faire cesser cette pollution qui a été prouvée dommageable à la croissance et à la vie même du poisson;

ATTENDU que le Gouvernement Fédéral n'a jamais jugé à propos d'appliquer l'article 221 du Code Criminel;

POUR CES CAUSES, IL EST PROPOSE PAR L'Echevin
Eddy Perreault, SECONDE PAR
l'échevin Armand Gauthier

QUE demande soit faite au Premier Ministre de cette Province afin que les dispositions nécessaires soient prises pour faire signifier aux diverses pulperies qui déversent leurs déchets dans les eaux de la Rivière St-Francois un avis les informant qu'à expiration de certains délais elles devront cesser de déverser tels déchets dans le St-Francois;

QUE la Cité de Drummondville est confiante que le Gouvernement Provincial prendra les mesures nécessaires pour faire cesser un état de choses qui est non seulement un ennui mais aussi un danger pour les citoyens.

ADOPTE

A la suite d'informations données par Son Honneur le Maire au sujet du tunnel projeté sur le Boulevard St-Joseph, sous les voies du Canadien National, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité de Drummondville adresse une requête écrite à la Commission des Transports du Canada afin d'être autorisée à construire, de concert avec le chemin de fer Canadien National, un tunnel sur le Boulevard St-Joseph, sous les voies ferrées du Canadien National;

QUE le Cité désire profiter de l'octroi qui est accordé pour la construction de ces passages ou tunnels, lequel octroi se chiffre à une proportion de 60% du coût de construction jusqu'à concurrence d'une somme totale de \$300,000.00, tel octroi étant pris à même la caisse des passages à niveau la balance du coût devant être payée par le Canadien National et la Cité. Le tout pour assurer une meilleure sécurité, une plus grande commodité et une meilleure protection du public;

QUE l'ingénieur de la Cité soit autorisé à préparer les plans et profils nécessaires pour ce passage ou tunnel, suivant les exigences et spécifications voulues.

ADOPTÉ

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à la prochaine séance un règlement amendant le règlement actuel No. 432 concernant les panneaux réclame.

Après quelques explications et remarques fournies par Son Honneur le Maire, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le budget de la Cité, pour l'année 1956, soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉ

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1956.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement imposant une taxe sur tous les locataires résidant dans les limites de la Cité, telle taxe ne devant pas excéder 5% de la valeur de location annuelle.

Première lecture est donnée du règlement No. 439.

Première lecture est donnée du règlement No. 440.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le rapport des auditeurs pour l'année 1955 soit approuvé.

ADOPTÉ

Le délai d'une heure exigé par l'article 593, tel qu'amendé, de la Loi des Cités et Villes, étant écoulé, Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 438 adopté.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire une somme de \$44,795.64; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$44,795.64, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice de 1956. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1956 par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$44,795.64 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser le dit emprunt.

ADOPTE

Le Greffier est prié de communiquer avec les porte-paroles des propriétaires et locataires de la rue Holmes qui ont porté plainte récemment su sujet de l'accumulation de terre sur un lot de cette rue. Il est prié de les informer que la Cité fait tout en son pouvoir pour leur donner satisfaction et qu'à l'avenir des dispositions seront prises pour que pareilles choses ne se répètent pas. M. Benjamin Robidas devra de plus être informé de voir à nettoyer le trottoir et les environs du lot où est accumulée cette terre.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska au fédéral, en réponse à la demande de la Cité de construire le futur Edifice des Postes en granit et non en briques. Le Conseil prie le Greffier d'écrire à nouveau à l'Hon. R. Winters et à M. Cloutier afin de les assurer que la Cité est anxieuse de recevoir une réponse à sa requête.

Le Greffier donne lecture de sa lettre à l'Hon. R. Winters concernant la compensation que le gouvernement fédéral a offert de payer à la Cité en retour de l'exemption de taxes sur les édifices fédéraux. Comme le Ministre n'a pas encore donné réponse, le Greffier est prié d'écrire à nouveau.

Lecture est donnée d'une lettre du Canadien Pacifique concernant le déplacement de sa remise à locomotives, à la pointe du Blvd. Bernard à la demande de la Cité. La compagnie énonce dans sa lettre les conditions auxquelles elle consentirait à faire ce déplacement et le Conseil juge à propos de laisser tomber le projet pour le moment en raison de son coût trop onéreux.

Lecture est donnée des réponses des Municipalités de St-Simon et de Drummondville-Ouest au sujet de l'extension de la canalisation d'eau jusqu'à St-Nicéphore afin d'assurer la protection à cette municipalité en cas d'incendie. Ces deux municipalités ne s'objectent pas à ce que la canalisation soit continuée à la condition que le pavé d'asphalte soit remis dans son état original et qu'il ne s'ensuive pas une diminution de la pression d'eau.

Le Conseil décide de laisser cette question à l'étude pour le moment.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Charles Doucet qui, au nom des Hoteliers de la Cité, informe le Conseil que leurs salles ont été fermées durant les offices religieux de la Semaine Sainte. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que réponse soit envoyée à M. Doucet le remerciant, ainsi que ses confrères, de son bel esprit de collaboration.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Atelier Roger au sujet d'une dépression du trottoir en face de sa propriété. Cette demande, ainsi qu'une semblable de Mme Wilbur Christman, de la rue Brock, est référée au Comité de la Voirie.

Lecture est donnée d'une lettre de Me Marcel Nichols, avocat, au sujet de la situation actuelle dans le domaine du taxi. Il fait part de certaines difficultés qui pourraient être étudiées afin d'y trouver un remède. Le Conseil entend les suggestions de quelques propriétaires.

En attendant de faire une étude plus approfondie de ce problème, le Conseil est d'opinion que les droits acquis par les propriétaires de taxi de St-Joseph et de St-Jean Baptiste, qui possédaient un permis avant les annexions, doivent être protégés. Les nouveaux propriétaires devront se plier aux exigences du règlement des taxis.

Paragraphe
biffé en
entier

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, qu'une ligne supplémentaire de téléphone soit installée pour la commodité de la bibliothèque.

ET LA SEANCE EST LEVEE


Greffier


Maire

16 avril 1956.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue lundi, le 16 avril 1956, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les Echevins Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, Armand Gauthier, Antonio Baril et Eddy Perreault, sous la présidence de l'échevin Pierre Mathieu, pro-maire, en l'absence de Son Honneur le Maire.

Lecture est donné de l'avis convoquant la présente assemblée spéciale ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les items suivants sont à l'agenda:

1. Adopter en première lecture le Règlement No. 441 concernant les panneaux-réclame;
2. Adopter en première lecture le Règlement No. 442 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1956;
3. Adopter en première lecture le Règlement No. 443 concernant l'imposition d'une taxe sur tous les locataires résidant dans les limites de la Cité.

Le Greffier donne première lecture
des Règlements Nos. 441, 442 et 443.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Pro-Maire

23 avril 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 23 avril 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les Echevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Monsieur l'échevin Pierre Mathieu, pro-maire, en l'absence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 avril 1956 et de celui de l'assemblée spéciale du 16 avril 1956. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés après y avoir fait quelques changements.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de permis construire de la part de M. Benjamin Robidas. D'après les explications fournies par l'échevin Joseph Bibeau, il apparaîtrait que la ligne de la rue St-Jean, n'est pas tout à fait exacte et que le futur édifice des

Postes devra, pour sauvegarder l'esthétique et les proportions, devra être construit sur une ligne qui serait à 14.8 ' de la ligne à un bout; à 15 ' au centre et à 15.6' à l'autre bout.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le permis de construction demandé par M. Benjamin Robidas pour le futur Edifice des Postes, soit accordé.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une demande de M. Ernest Duquette, propriétaire du nouvel Hotel Ritz, sur le Boulevard St-Joseph. M. Duquette fait remarquer que le tuyau amenant l'eau à son établissement est trop petit et il désirerait qu'il soit changé pour un tuyau de 2".

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril et secondé par l'échevin Maurice Sigouin que la Cité de Drummondville fasse le changement de tuyau désiré par Monsieur Duquette à la condition que ce dernier défraie le coût du matériel et de la main-d'oeuvre requis pour ce travail. *et donne le dépôt requis par le TRÉSORIER*

ADOPTÉ

M.M. Tab.
Lecture est donnée d'un rapport du Chef de Police concernant l'opération du jeu de boules dans les restaurants et endroits publics et la nécessité d'en prescrire l'usage pour les jeunes de moins de 16 ans.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion qu'il présentera un règlement à la prochaine séance tendant à défendre l'usage du "jeu de boules" à tous jeunes gens de moins de 16 ans.

Lecture est donnée d'une opinion légale de Me Gaston Ringuet, avocat, concernant l'accumulation de terre, pierres, sable et gravier sur des terrains vacants situés sur des rues déclarées résidentielles par l'article 19 du Règlement No. 377

D'après Me Ringuet, la Cité ne peut actuellement empêcher un propriétaire de terrain situé sur une rue résidentielle d'y amonceler de la terre ou de la pierre ou d'y entreposer des matériaux ou autres objets. Seul un amendement au règlement de construction pourrait interdire cette pratique.

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion qu'il présentera à la prochaine séance un amendement au règlement de construction à l'effet d'interdire le dépôt de terre, gravier, pierre, sable et matériaux de toutes sortes sur des terrains situés dans les rues déclarées résidentielles.

Lecture est faite des mutations de propriétés dont avis a été donné à la Cité à la date du 23 avril 1956. La liste en est versée au procès-verbal original de l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les mutations de propriétés pour la période se terminant le 23 avril 1956 soient acceptées.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la confection d'habits pour les policiers de la Cité. Ces diverses soumissions se lisent comme suit:

SAINTHILL-LEVINE (QUEBEC) LIMITED (Jude Tétreault, Dr'Ville)

Tunique et un pantalon.....	\$ 37.80
Pantalon supplémentaire.....	12.50
Casquette à pointes.....	13.50
Casquette ronde.....	4.50
Fermeur-éclair.....	0.35

MENDOZA GODIN. 57 ST.HENRI (CIE BLAKE WALKER)

Uniforme, 2 paires de pantalons.....	37.75
	43.25
	56.75
Uniforme fait sur mesures	
1 pantalon:.....	44.00
	56.75
	64.00
Uniforme fait sur mesures	
2 pantalons.....	53.50
	72.00
	81.75

MAISON MICHEL. DRUMMONDVILLE

Tunique, veste et 2 pantalons	
15-16 onces 100% laine	53.50
18-19 onces " "	56.50

NOEL E. BARBE. DRUMMONDVILLE

Pour constables:

Tunique, 2 pantalons & képi.....	57.75
Tunique, 2 pantalons, veste & képi.....	62.50

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AD23 avril 1956

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>		<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
Q. St.J.B.	Joseph Paradis ✓		Gérard Paradis, St Edmond, adresse, St-Guillaume	151-55
Q. St.J.B.	Godbout & Tourigny ✓		Paul E. Lauzière, 93 8ème Avenue.	146-137
4700	René Ferland ✓		Adrien Ruest, 4 St-Laurent.	156-187
4701	Ferland René ✓		Adrien Ruest, 4 St-Laurent	156-188
4702	Ferland René ✓		Clément Desfossés, 474 des Ecoles.	156-189
5061	J. Paul Tremblay ✓		Félicien Vigneault, 189 St-Damase.	158-68
5025	Ferland René ✓		Jules Buissières, 69 St-Lucien.	158-30
Q.St.J.B.	Therèse Rivard ✓		Marcel Allie, 20 16ème Avenue.	151-345
Q. St.J.B.	Clément Lefebvre ✓		Chls. C. Lefebvre, 7, 12ème Avenue.	151-239
4552	Romer Gauthier ✓		Aimé Beaulieu, 402 Bruno.	156-2
4553	Romer Gauthier ✓		Aimé Beaulieu, 402 Bruno.	P.156-3
4554	Romer Gauthier ✓		Aimé Beaulieu, 402 Bruno.	P.156-3
2047	Léonard Fortier ✓		Marie-Rose & Germaine Forcier, 565 Lindsay.	P. 187
4727	Gilles Genest ✓		Roland Chagnon,	156-223 Gr.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
	Edouard Geoffroy ✓	Léo Paul Voyer, <i>229 St-Damase</i>	149-380½
70	Dame Jos. Corriveau. ✓	Albert, Léo, Lucien Corriveau, 104 rue Marchand.	P.47 0.
Q.S.J.B.	Jos. Réhaume ✓ 1, 6ème Avenue	<u>\$2,650 au lieu 3,650</u> <u>Correction</u>	151-17
5685	Henri Chassé ✓	Marcel Perreault Gobeil & Turcotte.	160A-162 Gr.
M.S.J.B.	Mme Aristide Roy ✓	Camille Durocher, St-Gérard, Yamaska.	149- 228 244
71 Albert	Albert, Léo Corriveau ✓	Albert, Léo, Lucien, Corriveau, 104 Marchand.	P. 47 0.
Q.S.J.B.	Bernard Simoneau ✓	Bernard Timmons, 13, 16ème Avenue.	151-328
436 3	Mme J. Arthur Roy ✓	Florida Ringuette,	153-211 Gr.
4666	Bernadin Heneault ✓	Heneault Screen Arts, Rue Bruno.	156-151
4665	René Ferland ✓	Heneault Screen Arts, rue Bruno.	156-150
4664	Ferland René ✓	Bernadin Heneault,	156-149
5710	J.O. Pellerin ✓	Georges A. Parenteau, 145 Lindsay	160A-192 Gr.
5711	J.O. Pellerin ✓	Georges A. Parenteau, 145 Lindsay.	160A 193 Gr.
5975	Conrad Fournier ✓	Armand St-Francois, & Réal Sureau, Eng., 454 St-Omer.	162B-68
5976	Conrad Fournier ✓	Armand St-Francois & Réal Sureau Eng. 454 St-Omer.	162B-69 P.70
6429	Albert Madore ✓	Lucien Laroque,	P.166 c Gr.
2086	Bernadette Ouellette ✓	Georges Monty, & Bernadette Ouellette 928 Lafontaine	2-41 E

<u>No.Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No.Terrain</u>
4552	Romer Gauthier ✓	Aimé Beaulieu 402 rue Bruno	156-2
4553	Romer Gauthier ✓	Aimé Beaulieu 402 rue Bruno	156-3
4554	Romer Gauthier ✓	Aimé Beaulieu 402 rue Bruno	P 156-3

Four Capitaines:

Tunique, 2 pantalons..... 59.50
 Tunique, 2 pantalons & veste.... 64.25

Pour Chef de Police:

Tunique, 2 pantalons..... 63.00
 Tunique, 2 pantalons.&veste.... 67.75

Taxe fédérale comprise

JOS. A. PRINCE. Drummondville

Tunique, 2 pantalons & casquette.70.50

Après étude des diverses soumissions il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission de M. Noel E. Barbe, de Drummondville, soit acceptée pour des uniformes complets, avec deux pantalons, mais sans la veste, au prix de \$57.75 pour les constables; \$59.50 pour les Capitaines et \$63.00 pour le Chef de Police.

ADOPTÉ

Lecture est donnée de diverses soumissions reçues pour l'échange de l'automobile de marque Chevrolet, modèle 1954, du département de la Police. Ces soumissions se lisent comme suit:

DESMARAI'S AUTOMOBILE LIMITEE

Plymouth/56, Plaza 8 cyl. 180 HP
 Air conditionné et grands caps
 de roues..... \$ 2,661.00
 Allocation d'échange..... 1,600.00

PRIX A PAYER..... 1,061.00

HEROUX. THIBODEAU AUTCMOBILE ENGR.

Chevrolet/56, modèle 150-6
 Undercoating, air conditionné
 et conduite de luxe..... \$ 2,606.00
 Allocation d'échange..... 1,406.00

PRIX A PAYER..... 1,200.00

GARAGE MONTFLAISIR LIMITEE

Pontiac/56, 6 cyl. 148 HP	
Air conditionné.....	\$ 2,554.00
Allocation d'échange.....	1,404.00

PRIX A PAYER.....	1,150.00
-------------------	----------

ST. JACQUES AUTOMOBILE ENGR.

Météor V8 1956, 4 portes	
Air conditionné, springs	
et shock absorbers H.D.	
Lumières de direction.....	\$ 2,692.70
Allocation d'échange.....	1,492.70

PRIX A PAYER.....	1,200.00
-------------------	----------

Météor 6 cyl. même équipement.....	\$ 2,572.70
Allocation d'échange.....	1,492.70

PRIX A PAYER.....	1,080.00
-------------------	----------

PINARD & PINARD LIMITEE

Ford/56, 6 cyl. 140 HP	
Air conditionné, filtre à	
l'huile et à air.....	2,520.00
Allocation d'échange.....	1,400.00

PRIX A PAYER.....	1,120.00
-------------------	----------

Plus taxe 3%

Pour Ford/56 V8, 173 HP (de plus)	110.00
-----------------------------------	--------

GARAGE DANEAU & DAVID LTEE

Dodge/56, V8, 200 HP (de-plus)	
Ressort et sièges renforcis,	
Générateur et batterie spé-	
ciaux, Air conditionné, Antâ-	
gel et thermostat.....	2,891.50
Allocation d'échange.....	1,391.50

PRIX A PAYER.....	1,500.00
-------------------	----------

Pour automobile ordinaire.....	1,300.00
--------------------------------	----------

Après étude de ces diverses soumissions, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la soumission du Garage Desmarais Automobile Limitée soit acceptée et que l'on s'informe auprès des différents vendeurs afin d'obtenir des prix pour des sièges renforcis.

ADOPTE

Lecture est donnée de différentes soumissions reçues pour la réparation du toit de l'édifice Sylvania, rue Hériot. Étant donné que le montant de ces soumissions varie considérablement il est décidé d'établir des spécifications plus précises et de demander d'autres soumissions avant d'allouer le contrat.

Il est procédé à la lecture des comptes qui se totalisent à la somme de \$47,261.78, dont \$46,243.01 au compte budget et \$1,018.77 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin et secondé par l'échevin Antonio Baril que les comptes pour le montant de \$47,261.78 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une liste de créances pour licences commerciales et permis d'affaires dont on recommande l'annulation.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'une liste de créances que la Cité détient pour des licences commerciales et permis d'affaires, pour un montant total de \$6,927.00, soit annulée. Le Trésorier devra cependant tenter de récupérer le plus grand nombre possible de ces créances.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du Règlement No. 439, concernant les vidanges. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le règlement No. 439 soit adopté.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du Règlement No. 440, concernant la construction de sortie de cave extérieure dans les édifices publics et les constructions à logements multiples. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Règlement No. 440 soit adopté.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du Règlement No. 441 concernant un amendement apporté au règlement des panneaux-réclame. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le règlement No. 441 soit adopté.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du Règlement No. 442 concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1956. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Règlement No. 442 soit adopté.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du Règlement No. 443, concernant une taxe de 5% à être imposée sur tous les locataires résident dans la Cité de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que des modifications au règlement No. 443 soient apportées en y ajoutant l'article suivant: "Cette taxe locative de 5% deviendra ineffective et inopérante lorsque la Cité de Drummondville aura été autorisée à prélever une taxe de vente de 2% dans les limites de son territoire."

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 443 soit adopté en y ajoutant après l'article 4 le texte de la résolution proposé ci-haut.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre du sous-ministre des Affaires Municipales recommandant certains amendements au Règlement d'emprunt No. 438, plus particulièrement aux articles 1 et 9.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que dans l'article 1 soient abrogés les mots: "ainsi que les travaux mentionnés à l'item: "TRAVAUX DEJA EXECUTES" de la Cédule "B" du présent règlement, pour un montant total de \$44,795.64;" et "plus un montant de \$12,000.00 pour couvrir les frais à encourir pour la passation du présent règlement de l'émission des déventures" et en les remplaçant par les dispositions suivantes qui se liront à la suite des mots "pour un montant de \$44,795.64": "en outre, la Cité ratifie l'exécution des travaux détaillés à l'annexe "B", sous la rubrique TRAVAUX URGENTS DEJA EXECUTES", approprié à cette fin un montant de \$44,795.64 et approprié également pour les dépenses contingentes en rapport avec le présent règlement un montant de \$12,000.00.

Que dans l'article 9 du Règlement No. 438 soient ajoutés après les mots "il sera imposé", les mots suivants: "et il sera prélevé".

ADOPTE

Concernant le même règlement No. 438, le sous-ministre des Affaires Municipales recommande aussi l'adoption de la résolution suivante qui est proposée par l'échevin Eddy Perreault et secondée par l'échevin Rodolphe Mochon.

CONSIDERANT que le Conseil a adopté à sa séance du 26 mars 1956 le Règlement No. 438, décrétant un emprunt pour la somme de \$470,000.00;

CONSIDERANT qu'au nombre des items pour lesquels l'emprunt a été contracté il y en a deux qui s'élèvent respectivement à \$33,445.00 pour des achats d'équipement départemental, et à \$5,000.00 pour des travaux de voirie;

CONSIDERANT que ces deux montants de \$33,445.00 et \$5,000.00 sont censés être payés en dix ans;

CONSIDERANT que le terme de l'emprunt fixé par le règlement est de vingt ans;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que ce serait une charge trop lourde pour les propriétaires fonciers de rembourser en dix ans ces deux montants de \$33,445.00 et \$5,000.00 pour l'achat d'équipement départemental et l'exécution de travaux de voirie;

CONSIDERANT que l'Honorable Ministre des Affaires Municipales sur la recommandation de la Commission Municipale de Québec, peut accorder à la Corporation le droit de rembourser en vingt ans ces montants de \$33,445.00 et \$5,000.00 comme pour le reste de l'emprunt;

POUR CES MOTIFS qu'il plaise à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, sur la recommandation de la Commission Municipale, d'accorder à la Cité de Drummondville la permission de fixer à vingt ans le terme de remboursement des montants de \$33,445.00 et de \$5,000.00 qu'elle projette de dépenser en vertu du règlement No. 438 pour des achats d'équipement départemental et l'exécution de travaux de voirie.

ADOPTE

Lecture est donnée de lettres de M. Armand Cloutier, député de Drummond-Arthabaska, de l'hon. R. Winters et H.A. Young, respectivement ministre et sous-ministre des Travaux Publics auprès du gouvernement fédéral. Ces lettres sont en réponse à la requête de la Cité demandant que le futur édifice des Postes de Drummondville soit construit de préférence en blocs de granit plutôt qu'en briques.

Le ministère des Travaux Publics ne peut se rendre à la demande de la Cité en raison du coût élevé du granit et du retard que ce changement apporterait à la construction.

Lecture est donnée de deux résolutions adoptées par la Ligue des Propriétaires à sa dernière réunion. La première demande que les factures de la Cité aux propriétaires fonciers mentionne séparément l'évaluation du terrain et de l'immeuble. La seconde résolution demande que l'évaluation 1956 soit basée sur des données scientifiques et qu'elle indique la valeur réelle des terrains et des immeubles.

Lecture est donnée d'une soumission de la Cie Rogers Majestic Electronics Limitée pour la vente de l'équipement de radio au département de Police. Cette soumission se lit comme suit:

Un poste central Motorola complet, modèle RL43G.....	\$ 825.00
2 postes mobiles.....	1,450.00
Une Antenne.....	36.00
Un support d'antenne 12'.....	21.00
Un contrôle à distance (facultatif)	121.50
	<hr/>
	\$ 2,453.50
Allocation d'échange.....	250.00
	<hr/>

PRIX A PAYER..... \$ 2,203.50

Plus installation: \$35.00 par jour et déplacement.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'en principe le remplacement de l'équipement actuel servant à la Radio-Police s'impose mais que des soumissions d'autres compagnies seront obtenues avant qu'une décision finale soit prise.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les condoléances de la Cité soient adressées aux constables Crépeau et Milléte à l'occasion de la mort de leurs pères respectifs, ainsi qu'au greffier, à l'occasion de la mort de son beau-père, M. Frank Bouchard.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un vote de félicitations soit adressé à M. Louis Philippe Chabot, de Drummondville, pour avoir fait si bonne figure dans la course à pieds qui a eu lieu récemment à Boston.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un vote de félicitations soit adressé à la Chambre de Commerce Senior pour la magnifique réalisation de cette Chambre lors de l'Exporama/56 et qu'un vote de remerciements soit adressé aux trois journaux locaux pour la publicité qu'ils ont généreusement accordée à la Cité à l'occasion de cette Exporama.

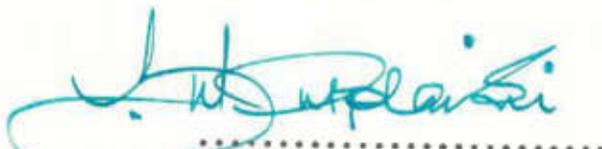
ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que les meilleurs voeux de succès soient adressés aux jeunes boxeurs Sawyer, Boucher et Martel qui prendront prochainement part à la semi-finale du concours "Golden Gloves" à Montréal.

ADOPTÉ

Monsieur l'échevin Bibeau demande qu'un avis soit publié à l'intention des citoyens les priant de placer leurs vidanges au chemin deux fois par semaine, à compter de cette semaine. Il demande de plus que la semaine prochaine soit décrétée "Semaine du Nettoyage".

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
ProMaire

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce jour tous les échevins qui y étaient présents siègent en comité sous la présidence de M. l'échevin Pierre Mathieu, pro-maire.

Le Comité reçoit MM. Philippe Poirier, président de l'O.T.J. et Benoit Vanier, gérant du poste de radio C.H.R.D. Leur visite est en rapport avec l'organisation de ligues de baseball pour la saison 1956.

Le Comité recommande qu'un montant maximum de \$500.00 soit alloué par la Cité à la Ligue Senior A du Québec à la condition qu'une liste détaillée de tout l'équipement acheté pour l'opération du club de Drummondville dans cette ligue soit faite et communiquée sans délai à la Cité; qu'une personne responsable du bon entretien et du retour de cet équipement soit nommée et que son nom soit communiqué à la Cité et qu'un rapport mensuel des opérations du club de Baseball de Drummondville soit fourni à la Cité.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:

Lise Pellerin, 6 ans, hopital; Serge Gervais; Dme Agénor Valérien; Dme Lionel Leclerc et Joselyn, 12 ans, pension; pour 3 mois; Nicole Boudreault, pension à domicile; Eugénie Rousseau, hopital; Paul et Francois Boucher, pension à domicile 3 mois; Renaud Auger pension à domicile 6 mois; Sylvie Bouliane, pension 4 mois; Daniel Parenteau, 1 mois; Eddy Chamberland; Ludger Rivard; Diane Courchesne, 4 ans; pension à domicile;

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient laissés en suspens:

Serge Chalifoux; Dme C.E. Fàrrier; Dme Vve Adélarde Plante; Dme Eugène Rény; Raymond Cadotte; Joseph Houle; Dme Ernest Lepage; Robert Martel; Aimé Lapointe; Huguette Gauthier; J.M. Bouchard; Raymond Desroches.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:

Dme Adélarde Bonneau; Dme Arsène Charette; Francine Lauzière; Mlle Mildred Mastine; Pierrette Coté; Dme Adéodat Cloutier; Grégoire Audet; Geo-H. Groulx; Dme Nazaire Gendron.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
PRO-Maire

4 mai 1956

Procès-verbal et rapport d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue vendredi, le 4 mai 1956, aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Lecture est donné de l'avis convoquant la présente assemblée spéciale ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Les items suivants sont à l'agenda:

1. L'engagement d'un évaluateur;
2. L'achat de machineries: rouleau et niveleuse;
3. L'achat d'équipement de radio-téléphone.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que Mr. Alonzo Malouin soit engagé comme évaluateur pour l'année 1956.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité achète de la Compagnie Laurion Equipement Limitée une niveleuse de marque Pettibone-Mulliken, modèle 402, actionnée par un moteur Hercules, modèle DRXD de 11 H.P. avec démarreur électrique, six pneus de 13.00 x 24, 8 plis, freins hydrauliques sur les quatre roues arrières, transmission à 8 vitesses avant et 2 arrière, lame nivelante de 12' avec contrôle hydraulique latéral, cabine de luxe, verre incassable, conduite manuelle hydraulique, chaufferette et dégivreur, lumières avant et arrière, panneaux de coté pour le moteur, outils et accessoires réguliers et scarificateur en "V" de 11 dents avec 46" de largeur. Peinture de la machine et lettrage, phare intermittent avec feux rouges avant et arrière. Batteries neuves, blade neuve et scarificateur. Il est entendu que la Cité obtiendra un crédit pour le plein montant au cas où après une semaine d'essai elle préférerait acheter une machine neuve. La garantie sur cette machine usagée est la même que sur une machine neuve.

Le tout pour le prix de \$15,000.00, livré à Drummondville.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité achète de la Compagnie Accessoires Outillage Limitée, un rouleau portatif neuf, Tandem, de marque Ferguson, 2 à 3 tonnes, actionné par un moteur à gazoline Wisconsin, refroidi à l'air, 2 cylindres, 12 C.V. transmission et deux embrayages, conduite mécanique, système hydraulique pour lever et abaisser les roues, cric hydraulique; rouleau guide 24" de diamètre, 30" de largeur, rouleau de compression 36" de diamètre, 32" de largeur, réservoirs à eau: 66 gallons, pneus 7.50 x 16, 6 plis "heavy duty" sur roues rétractibles et avec siège pour l'opérateur le tout pour le prix de \$3,000.00 livré à Drummondville.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un plan de location de la Compagnie Bell Telephone Co., pour de l'équipement de radio-téléphone pour le système de radio police de la Cité.

Ce plan se détaille ainsi:

Frais mensuels - Réseau Téléphone Bell

1) 1 Station Centrale	\$ 30.00
2) 1 Antenne	3.00
3) 1 Microphone	0.75
4) 3 Unités Mobiles	75.00
	<hr/>
Total des frais mensuels	\$ 108.75
Total des frais annuels	\$ 1,305.00

- Notes:
- 1) Pour chaque unité additionnelle, des frais mensuels de \$25.00 s'appliquent ainsi que des frais d'installation de \$25.00;
 - 2) En cas de changement de véhicule, des frais de \$25.00 s'appliquent;
 - 3) Si, à la location où l'antenne sera située, aucun édifice ou endroit convenable ne peut être fourni, un cabinet hermétique devra être utilisé pour loger l'outillage du poste central. Des frais mensuels de \$9.00 s'appliquent. Il n'y a pas de frais d'installation.

ATTENDU que le système actuel de radio-téléphone de notre département de radio police est en opération depuis de nombreuses années;

ATTENDU que notre système actuel est pratiquement toujours défectueux et qu'au cours des derniers mois les frais de réparations sur ce système ont coûté \$800.00;

ATTENDU qu'à l'heure présente notre système de radio-téléphone nécessiterait des réparations de \$300.00, d'après les estimés faits;

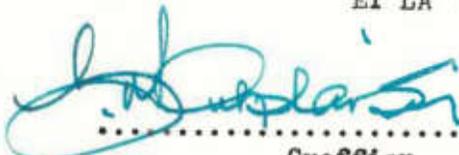
POUR CES CAUSES, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité loue de la Compagnie Bell Telephone Co., un système de radio téléphone à l'usage du département de radio police comprenant les items suivants:

1 station centrale	\$ 30.00
1 antenne	3.00
1 microphone	0.75
2 unités mobiles	50.00
1 extension pour bureau du chef de Police	6.00
	<hr/>
FRAIS MENSUELS	\$ 89.75

Il est entendu que la Compagnie Bell Telephone Co., fait l'installation gratuitement et fournit un service de réparation et d'entretien de 24 heures durant. Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer au nom de la Cité un contrat de location de deux ans avec la Compagnie Bell Telephone Co., pour ce système de radio téléphone.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

14 mai 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 14 mai 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les Echevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 avril 1956 et de celui de l'assemblée spéciale du 4 mai 1956. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés tout en retranchant cependant, dans le procès-verbal de l'assemblée du 23 avril 1956, l'item concernant l'octroi de \$500.00 à la Ligue Senior "A" du Québec.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'échevin Antonio Baril agisse en qualité de Pro-Maire pour les prochains trois mois.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la "Conférence de la Sécurité Routière" dans laquelle on informe la Cité qu'elle est l'une des deux villes de la province à se voir décerner un certificat d'honneur pour n'avoir pas eu un seul accident de circulation mortel au cours de l'année 1955. L'échevin Baril fait part au Conseil du désir de la Ligue de Sécurité locale d'organiser sa parade annuelle pour le 4 juin prochain.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité se rend avec plaisir à la demande de la Ligue de Sécurité de Drummondville et autorise la tenue d'une parade et d'une démonstration de sécurité pour le 4 juin 1956; et que, de plus, le Conseil de la Cité proclame la période s'étendant du 4 au 10 juin 1956 comme la "Semaine de la Sécurité."

ADOPTE A L'UNANIMITE

Lecture est donnée d'une invitation de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec à l'occasion de son 24^e congrès annuel. Ce congrès se tiendra cette année les 4, 5, et 6 juillet dans la ville de La Tuque, Québec.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'échevin Antonio Baril, président du Comité de la Police, et le Chef de Police, soient délégués au Congrès de l'Association des Chefs de Police et de Pompiers qui sera tenu à La Tuque les 4, 5, et 6 juillet prochains.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une résolution de la Commission Scolaire de Drummondville demandant que la Cité fasse construire une douzaine de "bonhommes" avertisseurs pour être placée à proximité des écoles. Ces bonhommes coûtent \$16.00 chacun.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité se voit dans l'obligation de refuser de se rendre à la suggestion de la Commission Scolaire, étant donné que cette dépense additionnelle n'est pas prévue au présent budget. Néanmoins, la Cité continuera comme par le passé à placer près de chaque école des enseignes de sécurité afin de rappeler les enfants à la prudence.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de M. Fernand Gelineau, 830 rue Cherrier, pour dommages au montant de \$26.63 subis par son automobile alors qu'il est passé dans un trou sur la rue St-Pierre.

Deux autres réclamations sont aussi produites pour dommages à la peinture d'automobiles appartenant respectivement à Messieurs Ange-Aimé Letendre, 148 St-Alphonse, et Roland Lyonnais, St-Cyrille,. Un montant de \$20.00 est réclamé pour chacune des automobiles.

Le Conseil nie toute responsabilité en rapport avec ces trois réclamations.

Lecture est donnée d'une réponse des registraires Laferté & Millar à la demande de la Cité de lui fournir périodiquement une liste des mutations de propriétés enregistrées à leur bureau. Les registraires seraient consentants à fournir telle liste à tous les trois mois à la condition d'obtenir un plan cadastral de tous les lots du Canton de Grantham faisant partie du territoire de la Cité.

Le Conseil est d'opinion que ce service sera très utile à la Cité et le Greffier reçoit instruction de faire les arrangements nécessaires avec les registraires.

L'échevin Eddy Perreault fait part au Conseil de ses démarches auprès de M. J.A.N. Demers au sujet de l'acquisition d'une partie de son terrain par la Cité afin d'élargir cette partie du Boulevard Mercure. Toute décision est momentanément suspendue en attendant le rapport et un plan de l'Ingénieur.

Le Conseil prend connaissance d'une requête d'un certain nombre de propriétaires de la rue Moisan, en haut de la rue St-Jean, qui désireraient voir la Cité terminer le pavage sur leur rue. Le Greffier est prié de répondre que ces travaux sont prévus dans le présent règlement de travaux publics à être faits au cours de l'année 1956.

Une demande de permis de construction est faite par M. Georges Vigneault qui désire se bâtir sur la rue Surprenant. On fait remarquer que cette rue, à l'endroit où M. Vigneault désire se construire, ne possède aucune canalisation d'eau ou d'égoûts. L'échevin Pierre Mathieu suggère que la Cité permette à ce requérant de rattacher sa canalisation d'eau à celle de son plus proche voisin en attendant qu'il y ait assez de propriétés sur cette rue pour motiver une dépense de \$8,000.00 pour l'installation de la canalisation.

Comme le même cas se présente pour M. Geo. Henri Parenteau qui se construira sur la rue Rajotte, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité, sans préjudice à ses droits, permette à Messieurs Vigneault et Parenteau de raccorder leur canalisation d'eau à celle de leur plus proche voisin. Quant à la canalisation d'égoûts la Cité pourra s'y attaquer lorsqu'un nombre d'au moins quatre propriétaires auront décidé de se construire sur cette rue.

ADOPTE

La Compagnie William Thomas Ltée demande un permis afin d'ériger un panneau-réclame sur la rue Dorion, au coin du terrain du Canadien National. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Siguin, que la demande de permis de la Cie Wm. Thomas Ltée soit accordée.

ADOPTE

Monsieur Aurèle Leclerc, 445 rue Cockburn, demande un permis de construction pour l'érection d'un escalier extérieur. Comme cette érection est strictement prohibée par le règlement de construction, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que cette demande de M. Leclerc soit refusée.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Demande est faite par le Cie Claude Néon General Advertising Ltée pour l'érection d'une enseigne lumineuse sur la façade de l'édifice Adam, 190 rue Hériot, pour le compte de la Household Finance Corporation.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la demande de la Cie Claude Néon soit accordée, sujette aux conditions mentionnées dans sa lettre en date du 8 mai 1956.

ADOPTE

Devant certains besoins du département de la Police, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu:

QUE des soumissions soient demandées à nos marchands locaux pour 30 paires de bottines noires - qualité spéciale pour policiers;

QUE la Cité achète de la Cie William Scully, de Montréal;
 120 chemises grises et 60 chemises blanches
 au prix de \$37.19 la douzaine;
 120 cravates noires au prix de \$1.00 chacune;
 4 manteaux de pluie, en caoutchouc noir
 au prix de \$21.00 chacun;
 2 manteaux de pluie, en caoutchouc blanc
 au prix de \$23.00 chacun;
 1 sirène de 12 volts au prix de \$100.00

QUE la Cité demande des prix aux marchands locaux pour la fourniture d'un générateur de 60 volts pour la nouvelle automobile de Radio-Police.

ADOPTE UNANIMEMENT

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les candidats suivants soient engagés par la Cité comme policiers-cadets, à la date du 21 mai 1956:

Monsieur André Houde, 120, 16ème Avenue, St-Jean-Baptiste;
 Monsieur Georges Robinson, 75, rue Gobeil.

ADOPTE UNANIMEMENT

L'échevin André Cloutier informe le Conseil qu'il a reçu une demande de M. Lionel Beauchemin, président de la Ligue du Sacré-Coeur, afin d'obtenir de la Cité l'autorisation de faire une parade par les rues de la ville à l'occasion de la fête du Sacré-Coeur. M. Beauchemin apprécierait si les membres du département de la Police consentaient à faire partie de cette parade.

L'échevin André Cloutier propose et l'échevin Maurice Sigouin seconde une résolution à l'effet que le Conseil est heureux de coopérer avec les autorités de la Ligue du Sacré-Coeur et qu'il lui permet de tout coeur d'organiser sa parade à la condition qu'elle veuille bien en aviser le Chef de Police au moins une huitaine à l'avance.

ADOPTE UNANIMEMENT

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le cas de la propriété de M. Philippe Archambault, de la rue Brock, soit ramené à l'agenda de la prochaine séance afin qu'une décision finale soit prise.

Le Greffier donne la première lecture des règlements Nos. 444 (jeu de boules) et 445 (amoncellement de terre, etc., sur terrains résidentiels.)

L'échevin Joseph Bibeau fait part au Conseil d'une entrevue qu'il a eue avec M. Larry Morin, chef de la pépinière de la Southern Canada Power. Monsieur Morin suggère à la Cité de préparer un plan d'ensemble pour la rénovation du Parc Ste-Thérèse. Une partie de ce plan pourrait être exécuté à chaque année. Les suggestions de M. Morin comprennent aussi la construction d'une terrasse au niveau du boulevard, la plantation d'une haie pour encercler le terrain de jeu et l'amalgamation du filtre.

L'échevin Bibeau propose et l'échevin Eddy Perreault seconde la proposition à l'effet que la Cité concoure à l'embellissement de ses divers quartiers en plantant des arbres et en décrétant une "semaine de l'arbre."

ADOPTE

Continuant sur le même sujet Son Honneur le Maire rappelle aux citoyens qu'il est du devoir de chacun de voir à ce que les rues soient gardées libres de tout papier, journaux, cornets à patates frites, boites de cigarettes, etc., D'ailleurs l'article 18 du règlement municipal No. 250 défend cette pratique. Des boites et des paniers à déchets seront installés partout afin d'aider les citoyens à garder leur ville propre.

Lecture est donnée d'une lettre de la Southern Canada Power établissant le budget de l'année 1956 pour les travaux d'amélioration au Parc Woodyatt. Les dépenses prévues s'élèveraient à la somme de \$4,420.00 et la compagnie espérerait une contribution de \$2,000.00.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité contribue un montant de \$1,500.00 à l'entretien et à l'amélioration du Parc Woodyatt pour l'année 1956 tout en regrettant que le budget de la présente année ne lui permette de souscrire une plus large somme à l'embellissement d'un parc qui fait l'orgueil de toute la population.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que demande soit adressée à la Southern Canada Power de cesser de jeter des branches ou autres substances sur les terrains qu'elle possède en bordure du Boulevard St-Joseph.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité voit à faire démolir la base de ciment de l'ancienne tour d'eau qui était érigé sur la rue Poirier, près de la rue Lindsay.

ADOPTE

Sur recommandation du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Antonio Baril et secondé par l'échevin Eddy Perreault qu'une limite de stationnement de 30 minutes soit imposée:

- a) Sur le Blvd. St-Joseph, coté sud, entre les rues Manseau et St-Louis;
- b) Des deux cotés de la rue Bérard, entre Hériot et Brock;
- c) Sur la rue Brock, coté nord, entre Marchand et la voie du C.N.R.;
- d) En face de l'Hôtel de Ville, rue Lindsay.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril dépose un avis de motion à l'effet d'amender le règlement de circulation afin de donner à la rue Notre-Dame la priorité de passage sur la rue St-Alphonse.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que demande soit faite à l'ex-maire Dr. J.B. Michaud, ainsi qu'aux anciens échevins du terme précédent de faire parvenir leurs photos au greffier afin de continuer la galerie des Maires et des Conseils.

ADOPTE UNANIMEMENT

Dans le cas de l'immeuble Ametex, le Greffier est prié d'insister auprès de l'entrepreneur afin qu'il complète ses travaux sans plus de délai de façon à ce que le contrat final entre la Cité et la Compagnie Ametex Ltd. puisse être signé.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les membres du Conseil qui peuvent le faire commodément soient invités à représenter la Cité de Drummondville au prochain congrès des Municipalités qui se tiendra à Bretton Woods, New Hampshire, du 12 au 16 septembre 1956.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Société St-Jean-Baptiste qui rappelle au Conseil que ses membres organiseront, cette année encore, une célébration locale en l'honneur de leur patron. Cette fête aura lieu le 24 juin et donnera lieu à une parade de chars allégoriques. La Société sollicite la collaboration de la Cité sous la forme d'un octroi.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité souscrive un montant de \$300.00 à la Société St-Jean-Baptiste de Drummondville pour aider cette société dans l'organisation de sa célébration annuelle.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une résolution de la Commission Scolaire de Drummondville demandant à la Cité le privilège d'être exemptée du paiement de la taxe de vidanges étant donné que ses écoles n'ont pas de vidanges et parce que la Commission Scolaire est un corps public représentant les propriétaires de la Cité.

Le Greffier est prié de communiquer avec Monsieur Antonio Lemaire afin de savoir quelle est la situation des écoles en ce qui concerne la quantité de vidanges qu'il doit y ramasser.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Immédiatement après la séance régulière, tous les échevins qui y ont assisté siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Le Comité reçoit une délégation assez imposante de propriétaires de taxi de Drummondville, du quartier St-Joseph et du quartier St-Jean-Baptiste. Les premiers s'objectent à ce que les autres jouissent d'un traitement de faveur en ce qui concerne l'application du règlement des taxis. Ils voudraient qu'il soit défendu à tout chauffeur de taxi de s'occuper à un autre travail.

Le Comité recommande que l'Association des Taxis fasse tenir ses récriminations par écrit afin que le Conseil puisse les étudier sérieusement

Le cas d'Assistance Publique suivant est accepté:
Johanne, fille de Dme Pierre Allard, pension à domicile 2 mois.

Le cas d'Assistance Publique suivant est refusé:
Rosario Beausoleil.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

28 mai 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 28 mai 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les Echevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 mai 1956. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Conseil ordonne aux estimateurs de ne pas porter au rôle d'évaluation toute machinerie et tout accessoire qui, par leur nature, servent immédiatement à la production quoiqu'elles puissent par ailleurs être considérées immeubles par destination. Telle pratique sera appliquée au rôle d'évaluation de l'année 1956. *ART. 488 - 10 GÉO.VI, 1946, Chap. 67*

ADOPTE

Lecture est donnée d'une requête de l'ex-échevin, Emile Robichaud, qui demande à la Cité le privilège de voir son évaluation foncière maintenue durant une période de pas plus de cinq ans en raison des améliorations qu'il a faites à sa propriété, le tout en accord avec les prescriptions de l'article 489 de la Loi des Cités et Villes.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau que le Greffier soit prié de répondre à monsieur Robichaud qu'en principe le Conseil est disposé à accorder le privilège consenti par l'article 489, mais qu'il est assez difficile pour lui de légiférer dans ce sens cette année, étant donné que les évaluateurs ont déjà commencé leur travail. Cette question de privilège sera cependant sérieusement

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, et secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité accepte le cadastre 162b-97-29, communément appelé rue Pinard.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance d'un document du Canadien Pacifique accordant à la Cité le droit de passer un fil métallique de soutien au dessus de sa voie ferrée, à l'intersection des rues Hériot et Des Forges. Ce fil est destiné à soutenir une lumière de traffic.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le document présenté par la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique accordant à la Cité le droit de passer un fil métallique de soutien au dessus de sa voie ferrée, à l'intersection des rues Hériot et Des Forges. Ce fil est destiné à soutenir une lumière de traffic.

ADOpte

Lecture est donnée d'une résolution de la Commission Scolaire demandant que la Cité lui trans mette gratuitement chaque année deux listes des propriétaires de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la demande de la Commission Scolaire, à l'effet de lui transmettre gratuitement chaque année deux listes des propriétaires de la Cité, soit accordée.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que MM. Corriveau & Ostiguy, comptables agréés, soient nommés auditeurs de la Cité pour l'année 1956.

ADOpte

Lecture est faite d'une convention à intervenir entre la Cité et M. Philippe Archambeault, 319 rue Brock. En plus de certaines conditions énumérés dans cette convention, la Cité loue à M. Archambeault une pointe de terrain situé près de sa propriété au coin des rues Bérard & Brock.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault;

QUE la Cité loue à M. Philippe Archambeault pour le terme d'un an à commencer du premier mai 1956;

1. Le lot numéro DEUX de la subdivision du lot numéro CENT TRENTE HUIT (138-2) du cadastre officiel du quartier EST de la ville de Drummondville, comté de Drummondville.
2. Un emplacement de forme triangulaire mesurant VINGT SIX (26) pieds au sud-ouest et SOIXANTE ET QUATORZE (74) pieds au nord-ouest, mesure anglaise, plus ou moins faisant partie du lot numéro UN de la subdivision du lot numéro CENT TRENTE HUIT (Ptie 138-1) du susdit cadastre et borné à l'est par le résidu dudit lot CENT TRENTE HUIT-UN (138-1) appartenant à la Corporation de la Cité de Drummondville; au sud-ouest une partie du lot CENT TRENTE HUIT; et au nord-ouest, le lot CENT TRENTE HUIT-DEUX (138-2) tous du même cadastre.

Tel que le tout se trouve actuellement et que M. Archambeault s'engage à occuper comme parterre seulement.

QUE les conditions mentionnées dans la convention préparée par Me Paul H. Moisan soient acceptées.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le document à cet effet.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'une opinion légale de Me Ringuet & St-Pierre concernant un droit de propriété de M. J.O. Montplaisir sur cette partie de la rue Dorion comprise entre les voies ferrées du C.N.R. et C.P.R. Me Ringuet & St-Pierre sont d'opinion que M. J.O. Montplaisir et ses prédécesseurs ont acquis cette partie de la rue Dorion par prescription trentenaire et en conséquence la Cité n'a aucun droit de propriété sur ces terrains.

L'échevin Pierre Mathieu informe ses collègues qu'il a demandé à l'Ingénieur de communiquer à Me Ringuet & St-Pierre certains détails à ce sujet et, en conséquence, le Conseil pourrait peut-être différer toute décision en attendant d'obtenir une réponse de Me Ringuet & St-Pierre.

étudié lors de la préparation du budget de l'année 1957.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Wilfrid Bernaquez, 1 rue St-Laurent, qui demande certains privilèges en rapport avec l'application du règlement des Licences Commerciales. Tout en admettant le bien-fondé d'une partie des remarques de monsieur Bernaquez, le Conseil est d'opinion qu'il lui est impossible de faire une revision du règlement des Licences cette année. Tout amendement à ce règlement sera sérieusement étudié lors de la préparation du prochain budget.

L'échevin Eddy Perreault fait rapport au Conseil des démarches qu'il a entreprises et des pourparlers qu'il a eus avec Monsieur J.A.N. Demers au sujet de l'achat par la Cité d'une partie de terrain appartenant à monsieur Demers et situé à l'extrémité Est de la rue Lindsay. Monsieur Demers demande un montant de \$9,500.00 pour cette partie de terrain.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité offre un montant de \$8,500.00 pour la partie de terrain indiquée sur les plans préparés par l'Ingénieur de la Cité et que monsieur Demers soit prié de faire parvenir sa réponse dans les huit jours.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que monsieur Urbain Racicot, 204 rue Du Moulin, soit engagé comme employé du filtre au salaire hebdomadaire de \$45.00 à compter du 31 mai 1956.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'un vote de remerciement soit adressé à monsieur Robert Bernard pour avoir obtenu du Ministre de la Voirie Provinciale le pavage des rues situées à l'avant et à l'arrière de l'église St-Pierre et Paul ainsi que du terrain de stationnement attenant à la même église.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité communique avec monsieur Robert Bernard et lui fasse part de ses espoirs que le pavage déjà accordé ne sera que le prélude à des travaux de même nature sur le boulevard Bernard et sur la rue St-Pierre.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin André Cloutier, que les propositions contenues dans la lettre de monsieur Robert Bernard, en date du 14 mai et concernant le terrassement et le pavage du Boulevard St-Joseph, soient acceptées.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une convention entre la Cité et Mlle Rose Ellis et sa soeur, Madame Lena Rintoul, Cette convention permettra à la Cité de compléter l'extrémité nord de la rue Holmes avec le concours de Mlle Rose Ellis et de sa soeur qui s'engagent à y installer une clôture en fer forgé, Les travaux de pavage seront faits par la Cité.

Le Conseil est informé du fait que M. Gilles Hains, propriétaire d'une maison à l'extrémité de la rue Des Forges, consentirait à un arrangement de même nature en ce qui concerne l'embellissement de l'extrémité de la rue Des Forges faisant face à sa propriété.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, et secondé par l'échevin Antonio Baril, que la demande de M. Hains soit accordée en principe et qu'une convention intervienne après qu'une étude des lieux aura été faite par le Président du Comité des Travaux Publics.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre des ingénieurs Goulet & St-Pierre, donnant les explications demandées à la séance précédente au sujet de la demande adressée au Conseil aux fins d'accepter la rue Pinard, telle rue portant le numéro de cadastre 162b-97-29. Après l'explication fournie par l'échevin Baril à l'effet que la rue Pinard doit faire partie d'un chemin de ceinture qui longerait la rivière Noire et rejoindrait éventuellement le Boulevard Bernard.

L'échevin Joseph Bibeau informe les membres du Conseil de certaines démarches qu'il a accomplies en vue de trouver dans St-Jean-Baptiste des terrains susceptibles d'être utilisés comme parcs ou terrains de jeux pour les enfants. Il fera part du fruit de ses démarches lors de la prochaine séance du Conseil.

ATTENDU que le 15 décembre 1953 la Régie des Services Publics a rendu une décision concernant la répartition des frais, pour la construction de l'égout collecteur dans le Boulevard Mercure, telle construction étant considérée comme commune aux deux municipalités : la Cité de Drummondville et St-Simon de Drummond;

ATTENDU que cette décision de la Régie a rendu la municipalité de St-Simon débitrice envers la Cité de Drummondville d'un montant total de \$83,494.65 qui peut se détailler ainsi:

Montant dû par St-Simon	\$ 68,958.50
Intérêts au 1er juin 1956	8,036.15
Frais légaux	<u>6,500.00</u>
TOTAL.....	\$ 83,494.65

ATTENDU que la municipalité de St-Simon est attenante à Drummondville et que sa population ouvrière tire son revenu principal en travaillant dans des usines situées dans Drummondville;

ATTENDU que le paiement du montant total pourrait créer un certain malaise dans la position financière de cette municipalité;

ATTENDU que pour conserver les honnes relations qui ont toujours existé entre la Cité de Drummondville et la municipalité de St-Simon la Cité croit opportun d'offrir une proposition de règlement qui serait acceptable aux deux parties en cause;

IL EST PROPOSE PAR L'échevin Antonio Baril,
SECONDE PAR l'échevin André Cloutier,

1. QUE la Cité de Drummondville offre à la municipalité de St-Simon une proposition de règlement dans l'affaire de l'égout collecteur dans le boulevard Mercure, affaire sur laquelle la Régie des Services Publics a rendu une décision le 15 décembre 1953;

2. QUE, sans préjudice aux droits de la Cité de Drummondville et dans le seul but de conserver les bonnes relations qui ont toujours existé entre les deux municipalités, il soit offert à la municipalité de St-Simon de régler le différend

en payant le montant de \$30,000.00 sur le capital, plus les intérêts à date et le montant des frais légaux encourus par la Cité.

Au cours de l'automne 1955 le Conseil avait approuvé le projet de redressement de la rue St-Jean, à partir de la rue St-Léon. Après l'étude d'un plan préparé par l'Ingénieur sur ce projet, il est convenu que les membres du Conseil rencontreront les autorités de la Commission Scolaire afin de discuter des droits de passage et des échanges de terrains qui devront être faits avant que la Cité puisse ouvrir ce nouveau tronçon de rue. La réunion entre les corps publics aura lieu le 29 mai à 7hrs.30.

Le Conseil prend connaissance de certains développements au sujet du nouveau terrain de stationnement situé près du Manège Militaire. La compagnie Canadian Celanese, propriétaire de ce terrain, est consentante de la louer à certaines conditions, et elle informe la Cité qu'elle est prête à signer une convention à cet effet.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Notaire Paul H. Moisan soit prié de préparer un bail de location concernant un terrain appartenant à la Canadian Celanese et portant le numéro de cadastre 145-528-1, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

ADOPTÉ

Comme la Cité a plusieurs émissions de débentures à lancer sur le marché et comme ces émissions doivent être autorisées par le département des Affaires Municipales, le Trésorier est prié de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que cette autorisation soit obtenue sous le plus bref délai possible.

Le Greffier donne la première lecture du Règlement No. 446 qui accorde la priorité de passage à la rue Notre Dame sur les autres rues dans tout son parcours.

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 444 qui défend à tout adolescent de moins de 17 ans, et à tout adolescent fréquentant une institution scolaire d'utiliser, d'opérer et de jouer aux jeux dits "machines à boules".

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Règlement N^o. 444 soit adopté.

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du Règlement No.445 lequel prohibe l'amoncellement ou l'accumulation de terre, déchets ou autres substances sur des rues résidentielles, etc.

Sur demande de l'échevin Pierre Mathieu, ledit Règlement No.445 est laissé en suspens pour étude plus approfondie de concert avec les personnes touchées par ce règlement.

Lecture est faite des mutations de propriétés dont avis a été donné à la Cité à la date du 28 mai 1956. La liste en est versée au procès-verbal original de l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, et secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les mutations de propriétés pour la période se terminant le 28 mai 1956 soient acceptées.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des soumissions reçues pour peinture extérieure pour le Stade de Baseball. Ces diverses soumissions se lisent comme suit:

J.R. BLANCHARD CIE. LTEE.....	Bidon 1 gal.	\$6.45			
	" 5 gal.	\$6.30			
	Mélange de peinture	3.50			
GEORGES BEAUDET		\$5.65			
LA FERRONNERIE DRUM. LTEE...		\$6.45			
F. DIONNE & FILS		\$6.20	\$6.70		
JOS. GUY ROBERGE,,,...		\$5.49	\$6.12	\$6.57	
J. LORENZO DESSERT.....		\$5.80	\$7.65	\$6.25	\$7.00 \$4.75
JOS. A. MERCURE.....		\$6.30	\$8.15	\$8.85	\$6.65 \$6.90 \$8.95

FERRONNERIE LAROCQUE	\$ 6.40				
J.A. LAFERTE	\$6.10	\$6.10			
FERRONNERIE GODBOUT.....	\$ 5.70	\$4.85			
FERRONNERIE A. JOYAL.....	\$ 6.40				
OVIDE DIONNE	\$ 6.20	\$ 6.70	\$6.35	\$8.10	\$10.10 12.30
JOHN MILLEN & SON LTD.....	\$ 7.95	\$ 9.95	\$12.15		
FERRONNERIE DES FORGES.....	\$ 5.85	\$6.68	\$8.24	\$6.95 \$4.50	\$5.68 \$4.25
SHERWIN WILLIAMS CO. LTD.....	\$4.85	\$5.72	\$8.25	\$8.95	\$6.75 8.25
BENOIT & FRERES.....	\$5.76	\$6.21	\$6.89		

Les prix divers sont dus à la différence dans les qualités et les marques de commerce d'un même vendeur.

Le tout est référé au Comité des Achats pour décision finale.

Lecture est donnée des soumissions reçues de différents marchands locaux pour la fourniture de bottines pour les policiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

J.P. BLAIS LIMITEE	\$ 10.00
BENOIT MESSIER	12.34
GEORGES GRENIER	12.49
LECLERC & FILS	12.50
TRANS-CANADA SHOE LTEE	12.70
LEONCE LEBLANC	14.00
J.H. TETREAU	15.95

Le tout est référé au Comité des Achats et au Département de la Police pour décision finale.

Lecture est donnée des comptes pour la période se terminant le 28 mai 1956.

Après avoir suggéré certaines corrections il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
5256	Paul E. Corriveau ✓	Guy Viens 488 Ferland	159-30 Gr.
4732	Renaud Grégoire ✓	Albert Bourgeois, 432 Melançon	156-228
4579	Marie Bagdø Salbo ✓	Albert Faucher 570 Bruno.	P.156-50 156-51 GR
6141	Hector Parenteau ✓	Gaston Larocque 720 St-Pierre	162B-233 GR.
5576	Mme Lucien Fontaine ✓	J. Paul Chassé 77 Blvd St. Joseph.	160A-87-88Pte.
2973	Robert Bisson ✓	Maurice Ruel 554 Brock	144P.353-1 (352-1)
	Robert Bisson ✓	Adélarde Allie rue St-Jacques, Vill. St-Charles.	151-313
	do	do	151-314
	do	do	151-315
	do	do	151-322
	do	do	151-321
	Benoit & Robert Bisson ✓	Adélarde Allie	151-317
125	Benoit Binette ✓	Normand Dupuis 1520 Tilmont, App. 4 Montréal.	P. 1 N.
1245	Anselme Bachand ✓	Gouvernement Féd.	223 E.
3832	Raymond & Frère ✓	Aimé Raymond 108 St-Louis	147 (P.65-64)
	Omission sur Rôle Evaluation \$150.00 ✓	René Gauthier 433 Melançon	Pte. 153-139

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE le 28 MAI 1956

<u>NO. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
Q.S.J.B.	Roger Hamel ✓	Roger Hamel Enrg. 111, 12e Ave.	146 P. 80 149(P.204,224, 225)
5656	Aimé Desrochers ✓	Romer Gauthier 400 rue Bruno.	160a-91-66-3
5636	do	do	160a-91-46
8087	Wildor Vigneault ✓	Gilbert Caron 520 Melançon	153-39
5705	Dame Majorique Blanchette ✓	Edgar Thibeault 190 Lindsay.	160a-187 Gr.
5704	do ✓	Jeanine Thibeault 190 Lindsay	160a-186
1058	Marcel Solis ✓	Geo. H. Leblanc 62 Holmes.	50-381E.
5219	Wilfrid Dionne ✓	Marcel Champagne 491 Chassé	159-11-14 160-90-8 Gr.
7301	Fernand Campeau ✓	Fernand Champeau 80a St-Frédéric	P150-100
7296	do ✓	do	150-101-95
5919	Mme Philippe Bergeron ✓ 460 St-Pierre	Gérard Latour 617 Atwater, Mtrl.	162b-3 Gr.
5311Centre Bien-Etre Ouv. ✓	Roland Fafard St Eugène, Co. Drum;	159-92 Gr.
2461	Correction d'évaluation ✓	Blanchard & Millet \$2,000 au lieu \$2,600	298E.
1055	Correction d'évaluation ✓	Benjamin Robidas ajouter \$2,000.00	50(376-377)
5582	Maurice Cartier ✓	Arthur Buisnière rue Chassé.	160a-90-5
Q.S.J.B.	Lucien Pratte ✓	Honorius Turgeon 363 Blvd St-Joseph.	146-89a
2913	Honorius Turgeon ✓	Auguste Corriveau St-Germain de Gr.	144-298
4111	Mme Ernest Frcier ✓	L.M. Desautels 164A Lowring.	28-107-6

Armand Gauthier, que ces comptes soient acceptés pour paiement. La liste en est signée par le Maire et le Greffier séance tenante.

ADOPTE

Sur explication fournie par l'échevin Rodolphe Mochon, il est proposé par ce dernier et secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que l'Ingénieur de la Cité soit prié de préparer un estimé du coût de construction d'un trottoir qui longerait le terrain du Marché Public de la Cité et qui serait construit sur le terrain de la Fabrique St-Joseph.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un vote de remerciements soit adressé à l'Honorable Robert Winters, Ministre des Travaux Publics à Ottawa, ainsi qu'à M. Armand Cloutier, M.P. pour la chaleureuse réception qu'ils ont réservée aux délégués de Drummondville lors du voyage de ces derniers à Ottawa. Le Conseil exprime l'espoir que les autorités du Ministère des Travaux Publics entreverront la possibilité d'effectuer les changements aux plans déjà faits afin de substituer le granit à la brique pour les murs extérieurs du futur édifice des Postes.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la firme A. Fortin Construction Ltée en réponse à la demande de la Cité de presser la complétion des travaux à l'usine Ametex. La Compagnie Fortin informe la Cité qu'il ne reste plus qu'à terminer le travail d'installation des plaques de revêtement en aluminium et que tout le reste de la bâtisse a déjà été acceptée par l'architecte Langston. Le Greffier est prié de transmettre à la Compagnie Fortin ses espoirs que le tout sera terminé sous le plus bref délai.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Roméo Allard, propriétaire de Taxi Princesse Radiô, offrant un montant de \$325.00 à la Cité pour l'achat du vieil équipement de notre radio-police. Le tout est référé à l'échevin Antonio Baril pour étude.

Lecture est donnée d'une demande d'octroi de la part de la Ligue Senior de la Cité, sous la signature de M. Sylvio Laflamme. Après explications fournies verbalement par M. Laflamme il est décidé de laisser cette demande en suspens pour étude plus approfondie.

Lecture est donnée de lettres de l'École des Parents et de la Ligue des Propriétaires appréciant le magnifique travail accompli par L'O.T.J. de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que l'Oeuvre des Terrains de Jeux, de Drummondville, soit reconnue comme association en charge de tous les parcs de la ville, avec mission d'organiser les jeux, les clubs de balle et autres sous la surveillance de la Cité.

ADOPTE

L'échevin Joseph Bibeau informe ses collègues que L'O.T.J. compte sur un octroi de \$5,000.00 de la part de la Cité pour assurer le bon fonctionnement de son oeuvre durant la présente année.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité octroie un montant de \$4,000.00 à l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Drummondville pour lui permettre de continuer ses opérations durant l'année 1956.

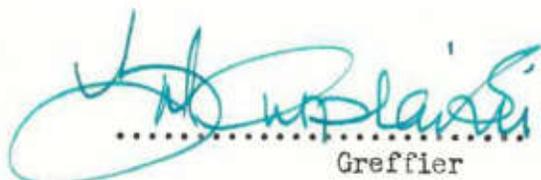
ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de la Ville de Bromptonville laquelle appuie la Cité de Drummondville dans sa lutte contre la pollution des eaux du St-Francois.

L'échevin Antonio Baril suggère d'interdire le stationnement du côté nord de la rue ~~St-François~~ ^{Bessard}, entre l'entrée des autobus et la rue ~~St-François~~ ^{la sortie}, tout le long du terrain appartenant à M. Donat Bourgeois. Il suggère, de plus, qu'un petit mur de ciment soit construit le long de la voie ferrée du Canadien Pacifique, de la rue Lindsay à la rue Brock, et que ce mur soit muni de parcmètres.

Ces suggestions seront étudiées de concert avec l'Ingénieur avant d'être mises en vigueur.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

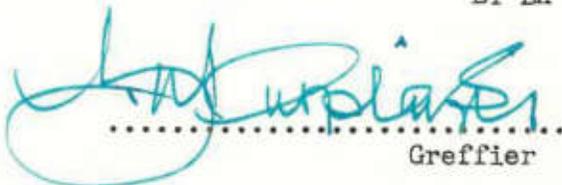
Immédiatement après la séance régulière,
le Comité de l'Assistance Publique se réunit en comité privé,
sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont
acceptés: Mme Renaud Jutras, 2 mois; Dme Patrick O'Shaughnessy;
Sylvie, enfant de Dme L. Michaud, 2 mois; Madeleine Fontaine,
hopital; J.M. Marcoux, hopital; Huguette, enfant de Dme Raoul
Gauthier, 2 mois; Raymond Desroches, enfant de Dme J.P. Des-
roches, 2 mois; Céline, enfant de J.B. Dubé, 2 mois; Arsilia
Leblanc, 3 mois; Daniel, enfant de Vve L.P. Perreault; 1 mois;
Denis, enfant de Marcel Lessard, hopital; Gérard, Blais; Serge
et Marcel, enfants de Dme Almanzor Dionne, 1 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont
laissés en suspens: Vve Polycarpe Grondin; Donald, enfant de Os-
car Hamel; Melvin, enfant de F. Boucher; Achille Bernard; Aimé
Lapointe; Eugène Reny; Vve Louis Boisvert; Dme J.B. Bathalon;
Edouard Geoffroy; Mlle Angéline Lamothe.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont
refusés: Jeannette Chenelle; M. et Mme Geo. Pomerleau; Léo Ruest;
Gilles Rose; Pauline Beaupré.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

11 juin 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil lundis, le 11 juin 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 28 mai 1956. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de l'assemblée du 28 mai 1956 soit adopté.

ADOPTÉ

Lecture est donnée de la réponse de Mr. J.A.N. Demers à l'offre de la Cité d'acheter une certaine partie de terrain appartenant à M. Demers. Ce dernier s'en tient à un prix final de \$9,000.00.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité achète de M. J.A.N. Demers, 654 Blvd. Mercure, une certaine partie de terrain pour le prix total de \$9,000.00, dont \$2,000.00 payable lors de la signature du contrat à intervenir et la balance à un an, sans intérêt sur ladite balance. Le tout suivant le plan préparé par l'Ingénieur de la Cité. Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉ

L'échevin Maurice Sigouin explique au Conseil que la Cité a présentement un montant de \$725,000.00 de débentures à émettre sur le marché mais, qu'en raison des conditions actuelles du marché et après avoir fait une étude approfondie de la question avec Son Honneur le Maire, il en est venu à la conclusion qu'il serait préférable de retarder cette émission pour le moment.

Il propose donc, secondé par l'échevin André Cloutier, que les débetures de la Cité, au montant de \$725,000.00, ne soient pas mises sur le marché pour le moment et qu'un moyen soit recherché de financer ce montant d'une autre manière afin d'obtenir, si possible, des conditions plus avantageuses.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une demande de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond qui voudrait que la Cité accorde à M. J. Louis Laplante, président de Drummond Raceway, l'usage du terrain de l'exposition durant la saison des courses en échange de l'estrade du terrain de courses pour le dimanche, 12 août 1956.

A la suite de remarques de l'échevin Pierre Mathieu, il est suggéré que les dirigeants de la Société d'Agriculture et M. Laplante soient convoqués pour jeudi, le 21 juin 1956, afin de discuter avec les membres du Conseil des moyens les plus utiles à prendre pour aider la Société d'Agriculture à continuer son oeuvre.

La question du redressement de la rue St-Jean, à la rue St-Léon, est ramenée sur le tapis et, après quelques explications de Son Honneur le Maire, il est convenu que les membres du Conseil rencontreront les autorités de la Commission Sclaire mardi, le 12 juin 1956, à 8 heures, à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé à construire un trottoir de 5' de largeur, du Boulevard St-Joseph à la rue Saint-Albert, à l'arrière du Marché St-Joseph sur le terrain de la Fabrique St-Joseph au coût de \$750.00.

ADOPTE

Afin d'aider les citoyens à garder les rues plus propres, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité achète une douzaine de paniers faits de broche de la Ferronnerie de Drummondville Limitée au prix de \$14.50 l'unité moins 10% d'escompte.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de permis de construction produite par la Cie McColl Frontenac pour l'érection d'un poste d'essence et de service sur le terrain en forme de triangle attenant au Garage St-Jacques et borné par les rues Lafontaine et Blvd. Mercure.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la demande de permis produite par la Cie McColl Frontenac, pour l'érection d'un poste d'essence sur le Boulevard Mercure soit accordé.

ADOPTE

ATTENDU que la Cité de Drummondville a reçu une demande de la part de la Municipalité de St-Nicéphore le 7 mars dernier par laquelle cette municipalité exprime son désir d'obtenir le service de l'eau de la Cité.

ATTENDU que la Municipalité de St-Nicéphore ne désire ce service que pour sa protection en cas d'incendie ainsi que pour permettre l'installation de gicleurs à l'entrepot de la Cie Holtite Rubber;

ATTENDU que les deux municipalités de Drummondville-Ouest et St-Simon n'ont pas d'objection à ce que le service de l'eau de la Cité soit étendu à St-Nicéphore;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier:

QUE la Cité de Drummondville étende sa canalisation d'eau jusqu'à la Municipalité de St-Nicéphore afin de fournir à cette dernière la protection en cas d'incendie et de permettre à la Compagnie Holtite Rubber d'installer des gicleurs automatiques;

QUE tous les travaux d'installation de cette canalisation soient à la charge entière de la Municipalité de St-Nicéphore;

QU'un compteur soit installé et qu'une charge minimum de \$100.00 par année soit payée par la Municipalité de St-Nicéphore à la Cité de Drummondville;

QU'un contrat soit préparé par le notaire de la Cité prévoyant que ce service d'eau ne servira qu'en cas d'incendie ~~et pour desservir les gicleurs automatiques qui seront installés à l'entrepot de la Cie Holtite Rubber.~~ Toute dérogation à cette condition entrainera l'annulation immédiate du contrat. Tel contrat notarié sera aux frais de la Municipalité de St-Nicéphore;

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTE

Lecture est donnée de la correspondance échangée entre M. Armand Cloutier, député de Drummond aux Communes, et l'Honorable Ralph Campney, Ministre de la Défense Nationale, au sujet du revêtement en asphalte du terrain de stationnement près du Manège Militaire. M. L'échevin Mochon fournit quelques explications supplémentaires et il y a lieu de croire que les travaux de revêtement à ce terrain seront faits d'ici peu.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Bernard au sujet du pavage des rues St-Pierre et Blvd. Bernard. Monsieur Bernard promet de faire son possible pour obtenir que le gouvernement provincial fasse ces travaux à ses frais.

Afin de se rendre à la demande de M. Daniel Rouleau qui voudrait que la Cité fasse une demande officielle pour obtenir que le Ministère de la Voirie Provinciale élargisse un pont situé au coin du 4e Rang et rue St-Alfred, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité demande officiellement à M. Gérard Bergeron, en charge de la Voirie, de St-Germain de Grantham, d'effectuer les travaux nécessaires au pont situé au coin du 4e Rang et de la rue St-Alfred, sans responsabilité de la part de la Cité.

ADOPTE

Lecture est donnée de rapports fournis par le Ministère de la Santé sur l'état de pollution avancée de l'eau du St-François, près de la plage Celanese et Ste Thérèse. Son Honneur le Maire explique qu'il existe deux sortes de pollution: la pollution industrielle, causée par le rejet de déchets industriels dans les eaux d'une rivière ou cours d'eau, et la pollution bactériologique, causée par le rejet de déchets humains et animaux. Evidemment, cette dernière pollution est beaucoup plus dangereuse et des démarches immédiates devraient être entreprises afin de remédier à cet état de pollution.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Ministère Provincial de la Santé soit prié d'instituer une enquête sérieuse sur la pollution bactériologique des eaux du St-François; qu'après enquête complétée le représentant du Ministère de la Santé soit invité à ren-

contrer les membres du Conseil afin de leur faire rapport et que copie de ce rapport soit transmise aux autorités compétentes afin d'obtenir l'application de remèdes susceptibles d'amener une amélioration dans la qualité de l'eau qui sert à la consommation humaine à Drummondville.

ADOPTE

En rapport avec la possibilité de construire des piscines dans nos terrains de jeux d'ici quelques années, l'échevin Eddy Perreault fait remarquer que les bassins de filtration actuels deviendront totalement inadéquats pour rencontrer la dépense d'eau accrue si les besoins actuels sont augmentés. Le Conseil prie l'échevin Perreault de faire enquête immédiatement afin de savoir combien coûterait la construction de deux bassins supplémentaires qui seraient ajoutés au filtre.

Pour faire suite à une demande de la Société St-Jean-Baptiste, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Société St-Jean-Baptiste soit autorisée à utiliser le devant du Garage Municipal (à l'extérieur) pour la préparation de sa parade du 24 juin prochain.

ADOPTE

A la demande de plusieurs associations, dont l'Association des Hommes d'Affaires, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les 25 juin et 2 juillet 1956 soient proclamés jours civiques.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Légion Canadienne, section de Drummondville, qui rappelle qu'un octroi de \$3,000.00 a été consenti à cette association pour l'érection d'un cénotaphe, tel octroi devant être payé en deux versements dont le premier en 1956 et le second en 1957. Le Conseil est favorable à se rendre à cette demande selon les termes de cette lettre.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion qu'il présentera un règlement aux fins d'instituer un fonds de pension pour les employés de la Cité.

Deuxième lecture est donné du règlement No. 445 qui prohibe l'amoncellement de terre, pierres et déchets sur des terrains situés dans des rues résidentielles. Ce règlement est envoyé à l'étude.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 446 qui accorde la priorité de passage à la rue Notre Dame sur toutes les rues situées sur son parcours.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le règlement No. 446 soit adopté.

Afin d'accomoder les employés travaillant à l'usine Holtite Rubber, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que permission soit accordée aux employés de l'usine Holtite Rubber de stationner leurs voitures sur la rue Lindsay, en face de l'usine.

ADOPTE

Lecture est donnée de comptes produits par les évaluateurs pour la période se terminant le 4 juin 1956. Ces comptes se détaillent comme suit:

M. Octave Allie	\$308.00
M. Alonzo Malouin	308.00
M. Raoul Gamache	310.00

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que les comptes des évaluateurs pour la période se terminant le 4 juin 1956 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Dominion Dyeing & Printing Co., par laquelle cette compagnie consent aimablement à prêter ses courts de tennis à l'Oeuvre des Terrains de Jeux de la Cité. La Cité devra cependant voir à l'entretien de ces courts.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que des remerciements soient adressés à cette compagnie et que l'Oeuvre des Terrains de Jeux soit avisée de cette faveur ainsi que des conditions du prêt.

ADOPTE

La demande d'un octroi en faveur de la Ligue Senior de Baseball de la Cité, est étudiée de nouveau et il est décidé de convoquer les dirigeants de cette Ligue ainsi que ceux de l'Oeuvre des Terrains de Jeux pour jeudi, le 14 juin, afin d'essayer de créer l'unité d'action chez ces deux groupements.

L'Unité des Policiers de la Cité demande que le trésorier de la Cité soit autorisé à percevoir un montant de \$1.00 par mois chez ses membres. Les membres du Conseil ne voient pas d'objection à ce que cette faveur soit accordée à la condition que le trésorier de la Cité soit consentant.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que des remerciements soient adressés à M. Edgar Lafontaine, pharmacien, pour s'être rendu de si bonne grâce à la demande de la Cité et avoir nettoyé et embelli son terrain situé à l'arrière de l'église St-Joseph d'une façon aussi attrayante.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par le Cité à la date du 11 juin 1956. La liste originale en est versé au procès-verbal de ladite assemblée.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les mutations de propriétés à la date du 11 juin 1956 soient acceptées.

ADOPTE

Monsieur Philippe Dion, libraire et contribuable de la rue Adhémar, se présente devant le Conseil pour le prier de changer le nom de la rue Adhémar pour un autre de prononciation et d'aspect plus facile. L'échevin André Cloutier suggère que le nom des anciens Maires de la Cité soit donné aux nouvelles rues.

L'échevin André Cloutier donne avis de motion qu'il présentera un règlement afin de faire changer le nom de la rue Adhémar en celui de "Boulevard Garon".

Le Conseil prend connaissance d'une requête de l'Association des Cyclistes des Cantons de l'Est qui désire l'appui moral et matériel de la Cité dans l'organisation de son prochain "Tour des Cantons de l'Est".

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETES DU 11 JUIN 1956.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
1195	Wilfrid Lavertue /	Arthur Girouard 268 Garceau	Pte. 131 Est.
5315	Mme Thomas Prince ✓	Mme Lidia Laplante 12 rue Poirier	159-96
S.J.B.	Laurent Jutras ✓	J.Paul Allie 41, 8e Avenue	149-256
4584	Lucien Robert ✓	Mme Geo. Robert 421 Bruno	156-56
5723	Lucien Lafond ✓	Constant Lamy Rue Turcotte	160a-211 Gr.
5724	do ✓	do	160a-212 Gr.
1182	Alfred Simoneau ✓	Abel Courchesne	117 E
4030	Norbert Boisvert ✓	Ligori Bergeron 89 Brock	P.28 (28(1-2))
4580	Ovila St-Louis ✓	Chls. Aug. Dupuis St-Aimé, St-Simon.	156-52
Q.S.J.B.	J. Guy Jutras ✓	Salvador Salois 459A Brock	145-27 143-415
§ 4651	S.P. Dugal ✓	Mme Deus Salvail 24 Hlvd Cousin, St-Jean, Qué.	156-136
Q.S.J.B.	Wellie Théroux ✓	Aldor Vanasse	149 (230-231)
5691	Mme Lucien Fontaine ✓	J.A. Lemire 4e Rang.	160A-167
5692	do ✓	Isidore Lavallée St-Edmond.	160A-168
3031	Adelmar Gagnon ✓	Les Missions Laiques	144-404
	Les Missionnaires Laiques ✓	Adelmar Gagnon	75 Sud.

Après avoir entendu Messieurs Marcel et Jacques Ouellet, promoteurs de ce tour, le Conseil promet de rendre une décision d'ici quelques jours.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Immédiatement après la séance régulière, tous les échevins qui y ont siégé se rassemblent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont

acceptés:

Laurent, fils de Jean Simard, 2 mois; Joseph Allard, 4 mois;
Emile Dionne, hospital; Dame Eddy Chamberland, 2 mois;

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en

suspens:

Melle Laura Letendre.

Le cas d'Assistance Publique suivant est

refusé: Henri Sylvain.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

26 juin 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil lundi, le 26 juin 1956, cette assemblée étant une séance régulière suivant les dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de l'échevin Antonio Baril, pro-maire.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 juin 1956. Après avoir suggéré une correction à la résolution relative à la fourniture de l'eau en cas d'incendie à St-Nicéphore, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 1956 soit adopté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la résolution adoptée à la séance précédente concernant l'achat de la propriété de M. J.A.N. Demers soit remplacée par la suivante:

"QUE la Cité achète de Madame J.A.N. Demers, 654 Blvd. Mercure, une certaine partie de terrain pour le prix total de \$8,500.00. Tel terrain étant décrit dans le plan spécial préparé par l'Ingénieur de la Cité. Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer le contrat à cet effet."

ADOPTE

Au tout début de la séance le Greffier donne lecture d'une lettre que Son Honneur le Maire l'a prié de communiquer aux membres du Conseil. Dans son communiqué, le Maire, Me Marcel Marier, fait une mise au point au sujet d'un article qui aurait été écrit par l'Organisation de l'Union Nationale et qui accorderait la paternité de la taxe locative municipale à l'échevin Sigouin. X Le Maire spécifie que le Conseil au grand complet a étudié et pris la décision d'imposer cette taxe qui n'est cependant que temporaire. Il informe les citoyens que "le Maire, comme tous les échevins, sans aucune exception, sont toujours bien disposés à travailler à la prospérité de la Cité de Drummondville, et ils comptent sur la coopération des citoyens."

X Afin de faire taire certaines personnes qui, à leur tour, accusaient le parti de l'Union Nationale d'avoir imposé cette taxe....

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que:

CONSIDERANT les difficultés présentes qu'éprouve la Société d' Agriculture du Comté de Drummond;

CONSIDERANT les réparations très importantes que la Cité de Drummondville devra effectuer aux bâtiments sis sur le terrain de l'exposition;

QUE demande soit faite au Ministère de l'Agriculture provincial aux fins d'obtenir un octroi de \$5,000.00 qui permettront à la Cité de Drummondville d'effectuer les réparations les plus urgentes au terrain et aux bâtisses de la Société d'Agriculture de façon à permettre à cette dernière de continuer ses opérations dans des conditions convenables, pour l'avantage des cultivateurs et des éleveurs de bestiaux de la région et du Comté.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité demande à la Cour Supérieure, par l'intermédiaire de l'avocat Marcel Nichols, l'homologation des rues St-Pierre et Notre-Dame.

ADOpte

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité demande à la Cie Southern Canada Power et au Bell Telephone de déplacer huit (8) poteaux près de l'intersection des rues St-Pierre et Boulevard St-Joseph, tels poteaux à être déplacés étant indiqués sur le plan en détail préparé par l'ingénieur de la Cité.

ADOpte

Le Conseil charge l'échevin André Cloutier, de faire les démarches voulues concernant l'achat de bois de chauffage devant servir aux indigents au cours de l'hiver prochain.

Lecture est donnée d'une lettre de Pierre Thibeault Ltée, de Pierreville, constructeurs d'appareils à incendie, qui donne une soumission de \$850.00 pour la fabrication d'un réservoir de 300 gallons. Son Honneur le Pro-maire explique que monsieur Thibeault rencontrera le Conseil à sa prochaine assemblée afin de lui fournir plus de détails sur cet article.

Lecture est donnée d'une résolution de la Municipalité de Drummondville-Ouest qui demande que la Cité de Drummondville étende son service de police à son territoire, à certaines conditions et avantages pour la Cité.

Le Conseil prie la Municipalité de Drummondville-Ouest de bien vouloir le rencontrer à ce sujet lundi, le 16 juillet prochain.

L'échevin Joseph Bibeau informe le Conseil du fait que l'O.T.J. ne pourra administrer et voir à l'entretien des terrains de tennis gracieusement mis à leur disposition par la Cie Dominion Dyeing & Printing sans un octroi additionnel.

Le Conseil étudiera cette demande plus à fond avant de recommander l'allocation d'un paiement supplémentaire.

Il est proposé par l'échevin Rololphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, qu'un comité soit formé pour l'étude d'un plan prévoyant un fonds de pension pour les employés municipaux. Ce comité sera composé des échevins Pierre Mathieu, António Baril, et Maurice Sigouin.

ADOPTE

Lecture est donnée de lettres de MM. Jean Paré et Lucien Dubois dans lesquelles ces messieurs demandent au Conseil de consentir une diminution d'évaluation de leurs propriétés situées sur la rue Hériot, ces propriétés ayant été complètement incendiées au cours de janvier 1956.

Ces demandes sont laissées en suspens pour le moment.

Lecture est donnée de lettres de MM. J.A. Boisvert et J. Galarneau, tous deux locataires de logement chauffés qui désireraient obtenir une réduction de valeur locative de 15% du fait qu'ils paient à même le montant de leur loyer un surplus pour le chauffage.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente une diminution équivalente à 15% de la valeur locative lorsqu'il s'agit d'un logement chauffé.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 26 juin 1956. La liste est versée au procès-verbal original de l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin André Cloutier, que les mutations de propriété dont la Cité a reçu avis à la date du 26 juin 1956 soient acceptées.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'un projet de contrat entre la Cité et la Compagnie Atlantic & Pacific concernant le paiement d'un montant annuel de \$200.00 par cette compagnie pour l'usage par ses clients du terrain de stationnement que la Cité a loué du Canadien Pacific, sur la rue Lindsay. Le Conseil recommande quelques changements qui sont immédiatement notés afin de faire partie du contrat final.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat préparé par le notaire Paul H. Moisan et prévoyant le paiement d'un montant de \$200.00 par an par la Compagnie Atlantic & Pacific à la Cité de Drummondville pour l'usage par les clients de cette compagnie du terrain de stationnement que la Cité a loué du Canadien Pacific sur la rue Lindsay, soit accepté, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dûs par la Cité à la date du 26 juin 1956. Ces comptes se totalisent à \$13,824.47 au compte budget et \$32,599.10 au compte capital pour former un grand total de \$46,423.57

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que les comptes, pour la période se terminant le 26 juin 1956, soient approuvés pour le paiement. La liste en est signée séance tenante par le Pro-Maire et le Greffier.

ADOPTE

A la suite de la recommandation du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que toutes les bicyclettes non réclamées, actuellement en dépôt au département de la Police, soient vendues à l'encan samedi prochain, le 30 juin 1956, à 2 heures de l'après-midi.

ADOPTE

Sur recommandation du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le stationnement des véhicules soit prohibé sur la rue Notre-Dame, coté nord, de la rue Mélancon à la rue St-Damase, et sur la même rue, du coté sud, de la rue St-Jean à la rue St-Adolphe.

Tout stationnement sera aussi prohibé sur la rue Cockburn, coté ouest, entre la rue Lindsay et la rue Dorion; sur la rue St-Pierre, coté sud, dans la courbe en face de la rue St-Henri, sur une distance d'environ 300 pîeds.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une soumission pour moteurs de $\frac{3}{4}$ H.P. et 1 H.P. dont le prix respectifs est de \$66.00 et \$117.00 moins 20%. (soumission de A. Toupin). Monsieur l'échevin Eddy Perreault, explique qu'un moteur est nécessaire pour l'opération du filtre.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin André Cloutier, que le président du comité du Filtre municipal soit autorisé à acheter un moteur de 1 H.P. pour l'usage du filtre après avoir demandé des soumissions et obtenu le meilleur prix.

ADOPTE

Sur recommandation de l'Ingénieur, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que demande soit adressée à la Compagnie Bell Telephone pour l'installation d'une ligne qui relierait le système d'alarme pour incendie du garage municipal au poste central de police.

ADOPTE

L'échevin Pierre Mathieu fait part au Conseil du résultat d'une entrevue qu'il a eue de concert avec quelques autres échevins avec l'ingénieur de la Southern Canada Power au sujet de l'ouverture possible d'une rue sur cette partie de terrain appartenant à la compagnie et communément appelé "petite ligne". (Cadastre 142 A) Comme un plan a déjà été préparé par l'ingénieur de la compagnie, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le plan préparé par la compagnie Southern Canada Power pour l'ouverture d'un boulevard sur cette partie de terrain appartenant à la compagnie et appelé "petite ligne", soit adopté.

ADOPTE.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
7231	André Piché ✓	Jos. Grenier St. Cyrille	150-29
2018	Wellie Leclerc ✓	Wellie Letarte 991 Blvd. Mercure	1-16-E
2019	do ✓	dø	1-17-E
5950	Roland Royer ✓	Oscar Sénécal	P. 162b (32-35)
Q.S.J.B.	Wenceslas Coté ✓	Emile Corriveau 594 St. Jean	145-300
4731	Armand Lahaie I ✓	Maurice Ledoux 391 Marchand	156-227
5959	J.H. Archambeault ✓	Sun Oil Co. Ltd.	162b 45 Gr
5960	do ✓	do	162b 46 Gr
5961	do ✓	do	162b 47 Gr
(REMIS)	Wellie-Gardin	Solange-Gardin 81 St. Frédéric	(REMIS Prochaine Assemblée)
173	Bruce Fairburn ✓	A.W. Bogara	9-7 N
4384	Paul Vigneault ✓	Hortense & Lucienne Houle 140 St. Damase	153-233
4593	Arthur St. Germain ✓	Jules Nappert 475 A Bruno	156-65 Gr.
Q.S.J.B.	Germain Lépine ✓	Ivanoë Nappert 93, 16e Avenue	149-372
6020	Siméon Boisvert ✓	Jean Louis Robitaille 662 Nélançon	162b-97-20
6021	do ✓	do	162b-97-21
1339	Xavier Pelchat	Maurice Ruel rue Brock	P. (455-456)

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETES DU 26 JUIN 1956.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
4010	Oscar Leblanc, ✓	Josaphat Cardin	15-3 Sud
4304	Jean Faubert ✓	Arthur Prince, Ste. Eulalie	263 (55,56) Sud
2394	Mme Ernest Desmarais ✓	Hotel Normandie Rue Lindsay	P. (110-89,90) Est
Q.S.J.B.	Aldor Vanasse ✓	Yvette Vanasse	149 (230-231)
4044	Robert Appleton ✓	Ametex Ltd.	147-2-28-20-2 Sud
2383	Raymond Pepin ✓	Alphérie Guèvremont 42 Du Moulin	97 E
	Maurice Labrecque ✓	Gérard Tardif 93 St-Damase	150a 118a
Q.S.J.B.	Clément Martel ✓	Mme Irène Fournier St-Simon, Bagot	145-363
5264	Marcel Larocque ✓	Germain & Marcel Larocque 567 St-Georges	159-41 Gr.
5755	Succ. Eddy Cusson ✓	François Brochu 87 St-Frédéric	160A-246 Gr
	Roger Guilbault ✓	Germain Lépine 93-16e Avenue	149-340
2318	Lucien Fréchette ✓	Fernando Roy 642 Belcourt	P. 17 (26,27) Est
Q.S.J.B.	Jean Louis McMahon ✓	T.V. Telecommunication	146 178-179 ½
7224	Mme James Chapados ✓	James Chapados 21 St-Frédéric	150-21
7248	Rose D. Croteau ✓	Roméo Legault 4021 Ave. Mont-Royal Est. Montréal.	150-48

catlon 146 178-179 1/2

120-21

120-48
-Royal Est.



<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain.</u>
2305	^{CORRECTION} Roland Paul ✓	Roland Sévigny	7-13 E
8137	Lorenzo Boudreau ✓	Geo. Henri Janelle 270 Notre-Dame	153-91
Q.S.J.B.	Roger Guilbault ✓	Germain Lépine 16e Avenue	149-340
1077	Benoit Bonenfant ✓	Mme Rose Bonenfant	50-400 E
Q.S.J.B.	P. Pepin ✓	L. Roy Thetford Mines	151-181
Q.S.J.B.	Rosaire Gauthier ✓	Laurier Gauthier	149-153
4181	Lina Roberge ✓	Lina Roberge, Geo., Valida Sevigny, Emilia Renaud, Flora Rhéaume	88 S
4185	do ✓	do	P. 90 S
5242	Paul Eugène Nadeau ✓	Uldège, Gullbault 65 12e Avenue	159-15, 160A-171 Gr.
Q.S.J.B.	Louis Jos. Laplante ✓	Gilles Arsenault 30 8e Avenue	151-76
6030	Mme Marcel Bernard ✓	Florida Bernard 34 Fournier	162b -102
5346	Rosaire ^{Gilbault} Guilbault ✓	Francois Geoffroy	159-130 Gr.
7231	André Piché ✓	Joseph Grenier St. Cyrille	150-29
Q.S.J.B.	Monique Joyal & M. Ruel ✓	Lucien Ruel, St. Cyrille de Wend.	145-319
4167	Aimé Bernard ✓	Roméo Patry ✓ Hemmings Falls	P. 77 S
5033	L. Tétreault & M. Desrosiers ✓	Mario Desrosiers	158-38
Q.S.J.B.	Bruno Turcotte ✓	Bruno Marcotte 97, 11e Avenue ✓	145-507 145-508

Devant la pratique qui tend malheureusement à se généraliser et qui consiste pour les constructeurs d'habitations à ne demander leurs permis de construction qu'après que la bâtisse est déjà érigée, le Conseil rappelle que le règlement de construction est très explicite sur ce point et qu'il exige que le permis soit demandé avant que les travaux soient commencés. Cette clause a été insérée au règlement afin de permettre au département des Travaux Publics municipaux de prévoir où devront être posés les entrées d'eau et d'égoût et d'éviter ainsi des changements aux plans coûteux et désagréables.

Le Conseil serait reconnaissant aux journalistes présents de donner à cet article du règlement de construction toute la publicité possible.

Les membres du Conseil quittent leurs sièges afin d'examiner les cinq dessins qui ont été choisis pour figurer dans l'éliminatoire du concours lancé il y a quelques mois par la Cité et la Chambre de Commerce. Ce concours avait pour but de choisir un dessin publicitaire devant orner l'endos des enveloppes de correspondance de la Cité. En principe deux des dessins exhibés sont choisis, le résultat devant être rendu public par la voix des journaux dès leur prochaine édition.

Le Conseil discute de l'opportunité d'acheter un réfrigérateur qui serait à la disposition des policiers du poste no. 2 et qui leur permettrait de prendre leurs repas au poste même sans avoir à s'absenter.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un réfrigérateur soit acheté, au montant de \$75.00 pour l'utilité des policiers en service au poste de police No. 2 à la condition que ceux-ci installent leur cuisine dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville.

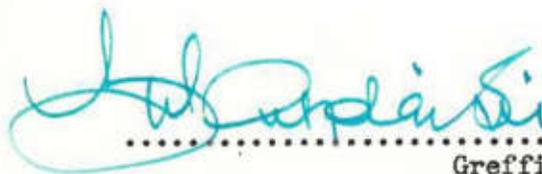
ADOPTÉ

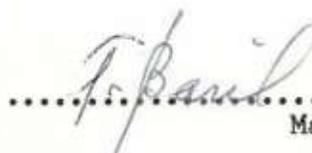
Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité qu'un vote de félicitations soit adressé à l'échevin Joseph Bibeau pour le travail gigantesque qu'il a abattu et le succès admirable qu'il a obtenu dans l'organisation de la fête de la St-Jean-Baptiste, cette année.

ADOPTÉ

Le Conseil entend Monsieur Gérard Bergeron, journaliste à la Tribune, qui insiste pour obtenir une décision quant à la demande d'octroi qui a été faite à la séance précédente par le Club Cycliste Alouette. Le Conseil promet d'étudier la demande en comité et de rendre une décision immédiate.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont siégé à l'assemblée régulière, à l'exception de l'échevin Joseph Bibeau, siègent en comité sous la présidence du pro-maire, l'échevin Antonio Baril.

Dans le cas du Club Cycliste Alouette, de Drummondville, le Comité recommande que la Cité fasse une réception officielle au coureurs de ce club lors de leur arrivée à Drummondville, à la dernière étape du tour. Cette réception tiendra lieu d'octroi.

Le Comité recommande que des augmentations de salaire déjà prévues au contrat d'engagement des employés municipaux suivants soient payées, à compter du 21 juin 1956:

Joachim Coté - percepteur
J.Guy Gagnon - secrétaire des estimateurs
Armand Fafard- téléphoniste.

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés: Renaud Auger, hopital; Mme Elie Bélanger, 4 mois; Alcide Lainesse, hopital; Marie Paule Fréchette, 6 mois;

Marcelle, enfant de Mme Laurier Nourry, 4 mois; Mme E. Lavoie, hospital;

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient laissés en suspens: Normand, fils de Edgar Léveillé; Lise, enfant de Lucien Boillard; Denise, fille de Vve Albert Geoffroy; Serge et Marcel Dionne; Serge Gervais;

Le Comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés: Guy Mercure; Réal Faille; Dme Napoléon Grenier; Dme Lucien Dionne.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

CITE DE DRUMMONDVILLE

9 JUILLET 1956.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 9 juillet 1956, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Armand Gauthier, Pierre Matnieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 26 juin 1956. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de l'assemblée du 26 juin 1956 soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Gendarmerie de Drummondville sollicitant un octroi pour leur corps.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'un octroi de \$2,000.00 soit accordé à la Gendarmerie de Drummondville.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat pour le ramonage des cheminées soit accordé à monsieur Raoul Houde pour le montant de \$1,800.00. Monsieur Houde devra aviser chaque occupant propriétaire ou locataire avant le ramonage afin d'éviter des dégats,

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la compagnie Bell Telephone permettant à la Cité de vendre le système de radio-téléphone.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la Cité vende l'ancien système de radio-téléphone à monsieur Roméo Allard au montant de \$350. soit \$100.00 comptant et la balance à \$25.00 par mois.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre du Ministre des Travaux Publics à Ottawa concernant l'édifice Hériot. Le Conseil déclare par les présentes ne pouvoir accepter la décision du Ministère de poser la brique au lieu du granit. Le Conseil de la Cité ainsi que la population entière du Grand Drummondville soit environ 40,000 sont tous d'accord à demander au Ministère de revoir sa décision et de poser le granit au lieu de la brique.

Lecture est donnée d'un projet d'acte de vente par les soins du Notaire Me Paul H. Moisan, concernant la vente d'une lisière de terrain par la Cité à Mme J.A.N. Demers.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'il est résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville consente la vente dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte ainsi que les autres documents.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité fournisse à Mme J.A.N. Demers un certificat de recherches d'au moins 30 ans et les titres pour au moins cette période pour la partie vendue et que Mme J.A.N. Demers fournisse à la Cité un certificat de recherches d'au moins trente (30) ans et les titres pour au moins cette période.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport de l'Unité Sanitaire du Comté de Drummond concernant la pollution des eaux de la rivière St-François. A l'unanimité le Conseil maintient sa décision de ne pas ouvrir la plage cet été et il devra étudier au plus tôt possible le moyen de remédier à cette situation.

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 9 juillet 1956. La liste en est versée au procès-verbal original de l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les mutations de propriétés dont la Cité a reçu avis à la date du 9 juillet 1956 soient acceptées.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une réclamation de Mme Sydney Conyers au montant de \$426.33 dû à une chute sur le trottoir le 10 février 1956.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gautier, que le Conseil de la Cité nie toute responsabilité dans ce cas.

ADOPTE

Seconde lecture est donnée du règlement No. 447 concernant le changement de nom de la rue "ADHEMAR" en celui de "BOULEVARD GARON".

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le règlement No 447 soit adopté.

ADOPTE

La Cité accuse réception du ~~changement~~ ^{jugement} de la Commission des Transports du Canada regardant le changement des barrières manuelles en celui de barrières automatiques aux intersections des rues Hériot, Brock et Lindsay et du Chemin de Fer Canadien National. La Cité se soumet au changement et se dégage de toute responsabilité et le Chemin de Fer Canadien National devra assumer seul tous les frais dans ce changement.

Il est procédé à la lecture des comptes des évaluateurs pour le mois de juin:

Monsieur O. Allie	-	\$ 340.00
Monsieur R. Gamache	-	344.00
Monsieur A. Malouin	-	356.00

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que les comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que des condoléances soient adressées à monsieur l'échevin Joseph Bibeau à l'occasion du décès de son père, monsieur Edouard Bibeau.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le stationnement des véhicules soit prohibé sur le Boulevard St-Joseph, des deux cotés de la rue St-Pierre au Boulevard ~~St Joseph~~ ^{BERNARD}.

ADOPTE

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETES DU 9 JUILLET 1956.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain.</u>
6130 6131	Jacques Courchesne ✓	Ovila Blouin	162b 223-224
	Geo. Grandmont ✓	Geo Grandmont & Albert Blanchette, 146 Manseau	147 (P. 45-46)
180	Fernand Mélançon ✓	Noel Blanchette 133 Cockburn	P. 9 Nord
6620	Jules Lacasse ✓	Raoul Lacasse 493 Notre Dame	P. 149-10-9-8
5024	Gérard Moreau I ✓	Lucien Houle St-Germain	158-29 Gr.
2394	Mme Ernest Desmarais ✓	J.T. Benoit a/s Hotel Normandie	p. (110-89-90) E.
2987	Lucien Bisson ✓	Benoit Bisson 194 St-Damien	144 P. (360-361)
2986	Louis Bisson ✓	Benoit Bisson 194 St-Damien	144 P. (360-)
6605	Robert Barnabé ✓	St. Laiterie Joseph Enrg. Gérard Duranleau Prop. 88 6e Avenue	P. 149-1
	Paul A. Corriveau ✓	Gilles Fortin rue Marchand	13. 5 0 <i>est</i>
Q.S.J.B.	Adolphe Danis ✓	Suzanne Comeau	151-312
Q.S.J.B.	Roger Chicoine ✓	Germain Lépine 68 Manseau	151-189
1161	J. Emery Gaudreau ✓	Mme Alexina Gaudreau 468 Brock	P. 79 Est
Q.S.J.B.	Lucien Proulx ✓	Fabien St-Pierre 5e Rang St-Nicéphore Poste Wickham	151-213
	Armand Turcotte ✓	Adelmar Gagnon 410 Notre Dame	79 p. 39 Sud

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
166	Adel. Gagnon ✓	Armand Turcotte 417b Hériot	75 Sud
4383	Roland Vigneault ✓	Wilfrid Lorenger St-Germain	153-232
79	Rémi Leclerc ✓	Mlles Fortin 29 4 Marchand	54-4 0
Q.S.J.B.	Albany Rousseau ✓	Bernard Béland 17e Avenue Village Marcotte	151-163
2118	Antonio Mondoux ✓	Waldeck Timmons 204 Vassal	p. 2-78 E
Q.S.J.B.	Jos.A. Michaud ✓ 61-16 E	Donatien Brosseau 105 13e Avenue	149-255
5229	Mme Léop. Surprenant ✓	René Blais 13 St-Frédéric	159-11-26
Q.S.J.B.	Bruno Lépine ✓	Bruno & Gérard Lépine 171 St-Alphonse	151 $\frac{1}{2}$ 124- $\frac{1}{2}$ 125
4195	Mme J.T. Courchesne ✓	Daneau & David	101 Sud
	André Héroux ✓	Charles Héroux	151:192
	Mme Théo. Cloutier ✓	Armand Cloutier 115 Notre-Dame	159-103 Gr. 159 (35-36)
4286	J.B. Carpentier ✓	Lionel Paris 272a Brouillard	263-33 Sud
Q.S.J.B.	Germain Lépine ✓	Yvanoe Nappert 9 2 16e Avenue	149-372
3824	PaultPotvin ✓	M. Rollew	147-53
7236	Francois Gazolo ✓	Mme Charlotte Gazolo	150-35
4228	J.F.X. Frappier ✓	Mlle Emma Pepin	P. 139 Sud
144	Henri Sylvain ✓	Jules Sylvain	P. 1 Nord
4383	Roland Vigneault	Wilfrid Loranger	153-232 Gr.

Je, Maurice Sigouin, désire faire entrer dans les minutes de cette assemblée la déclaration suivante et compte qu'elle sera approuvée par tout le Conseil ici réuni;

Attendu que lors de la dernière campagne électorale Provinciale l'Organisation de l'Union Nationale m'a attaqué personnellement sans aucune raison, en sortant, à la dernière minute, une circulaire m'attaquant en rapport au règlement No. 443;

Attendu que cette circulaire m'a fait tort personnellement en tant que citoyen et homme d'affaires et Dieu sait si j'ai fait mon devoir à date en tant qu'échevin;

Il est entendu que le règlement No. 443, dont j'ai proposé l'adoption, en tant que président du Comité des Finances, et qui imposait une taxe locative de 5% et ce pour balancer le présent budget, a été étudié par tous les échevins y compris Monsieur le Maire et que tous l'ont secondé et à ma place l'auraient proposé et ce dans l'intérêt général des citoyens de cette Cité.

Il est donc proposé que le dit règlement No. 443 soit la responsabilité de tous les échevins et de notre premier Magistrat.

Proposé par Maurice Sigouin, échevin

Secondé par messieurs Antonio Baril,
et Pierre Mathieu, échevins, et

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Le Conseil demande au Greffier de répondre à la Chambre de Commerce au sujet de leur mémoire soumis au Conseil. Le Conseil est d'opinion de tenir ses élections à l'avenir soit à la fin du mois de mai ou au commencement de juin. Le Conseil se voit dans la nécessité dans le moment de ne pas opter pour la rotation des échevins car d'après des informations d'autres Cités, qui dans le moment ont cette rotation, voudraient revenir au système actuel. Quant à ce qui concerne les parcomètres il n'y a pas de doute que cette suggestion est intéressante, mais après avoir étudié le cas avec le Chef de Police, il y aurait des inconvénients et que le Conseil se réserve le droit d'étudier de nouveau ces suggestions.

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère de la Santé concernant les extensions à l'aqueduc et à l'égout et mo-

difications au réseau d'égout en vertu du règlement No. 438. Le projet est remis à plus tard.

ET LA SEANCE EST LEVEE

.....
Marcel Marier
 Maire

.....
Hubert Séguin
 Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière, tous les échevins qui y ont siégé se rassemblent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Le Comité recommande que des instructions soient données à monsieur Antonio Lemaire de ramasser les vidanges même les jours de fêtes civiques, mais il est entendu cependant que monsieur Lemaire ne doit pas ramasser les vidanges les jours de fêtes religieuses.

Le Comité recommande ^{que} les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés: M. Louis Champagne, Hopital; Dame Ferdinand Grenier, hopital; Dame Wilfrid Dubuc, hopital.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Dame Vve Georges Leduc; Dame Roger Augé.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Luc et Gertrude, enfants de Dame Vve Léo Lacroix; Mlle Pauline Lemire; Dame Jules Edouard Savard; Normand, fils de M. Guy Robidas; M. Jean-Baptiste Robidas; Robert, enfant de M. Jean Paul Bibeau; Dame Vve Albéric Laporte; Dame Vve Ubald Sénécal; Mlle Rose Héléne St-Germain; Dame Adrien Boucher; Nicole, 2 ans, enfant de M. Gil-

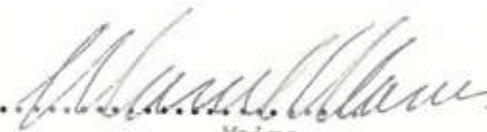
les Rose;

Le Comité accepte de continuer à payer le loyer de M. E. Chalifoux à M. E. Hamel.

Sur recommandation du Chef de Police, le Comité recommande qu'un nouveau permis de taxi soit accordé à monsieur Rodrigue Otis, 299b rue Hériot.

Le Comité recommande que la Cité achète de monsieur Pierre Thibeault Ltée de Pierreville un réservoir de 300 gallons suivant sa soumission au montant de \$850.00

ET LA SEANCE EST LEVEE

.....  

Maire Greffier

23 juillet 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil lundi, le 23 juillet 1956, cette assemblée étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les Echevins Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, André Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 juillet 1956. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

Le Conseil est mis au courant d'une entente qui a été prise lors d'une rencontre qui a eu lieu le 19 courant entre la Cité de Drummondville et la Commission Scolaire de Drummondville. Au cours de cette réunion il a été question des travaux de canalisation devant desservir la nouvelle école de la Commission, sise au coin des rues Cockburn et Ringuet. Pour régulariser l'accord intervenu en cette occasion il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité fasse à ses frais l'installation de 50 pieds de canalisation sur le terrain de la Commission Scolaire afin de desservir la nouvelle école sise au coin des rues Ringuet et Cockburn - la Commission Scolaire se chargeant des 40 autres pieds de canalisation à faire.

ADOpte

Lecture est donnée d'une lettre de M. Jean Paré en rapport avec l'évaluation foncière de son immeuble sur la rue Hériot, A la suite d'explications fournies par Son Honneur le Maire il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la taxe foncière que M. Jean Paré et M. Lucien Dubois sont appelés à payer pour l'année 1956 soit le 1/12 de l'é-

valuation de la bâtisse et les 12/12 de l'évaluation du terrain.

ADOpte

Lecture est donnée des comptes pour la période se terminant le 23 juillet 1956. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que les comptes pour la période se terminant le 23 juillet 1956 soient acceptés pour paiement.

ADOpte

La liste en est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 23 juillet 1956. La liste en est versée au procès-verbal original de l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les mutations de propriétés dont la Cité a reçu avis à la date du 23 juillet 1956 soient acceptées.

ADOpte

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement interdisant l'affichage de toute pancarte, annonce ou avis sur tout poteau, clôture, bâtisse ou sur quoique ce soit, appartenant à la Cité, à une compagnie d'utilité publique ou à un particulier. L'interdiction frappera aussi les bannières ou banderoles placées au travers de la rue.

Lecture est donnée d'une lettre de la Légion Canadienne dans laquelle on demande à la Cité l'autorisation d'ériger dans le Parc St-Frédéric un cénotaphe à la mémoire des citoyens de Drummondville morts au cours des deux dernières guerres.

Il est proposé par l'échevin Antonio Bari, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité accorde à la Légion Canadienne (Comité du Cénotaphe) l'autorisation d'ériger un monument dans le Parc St-Frédéric à la condition que l'Ingénieur de la Cité donne au préalable son assentiment quant à sa localisation.

ADOpte

Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'inspecteur de l'Unité Sanitaire locale concernant les conditions hygiéniques dans les différents postes de taxi de la Cité. Comme la plupart de ces postes n'ont ni toilettes ni eau courante, le Conseil recommande que le Greffier avise les propriétaires de chacun de ces postes de voir à se conformer aux prescriptions de la loi sur ce sujet et ce dans un délai de trente jours, à défaut de quoi leur permis de taxi sera révoqué.

Afin de rectifier certaines déficiences dans le service d'eau sur la rue Celanese, près de Moisan, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que l'Ingénieur soit autorisé à faire les travaux d'aqueduc nécessaires sur la rue Celanese, près de Moisan, afin de donner un meilleur service d'eau particulièrement aux propriétés de MM. Poliquin et Rajotte. Le tout au coût approximatif de \$625.00.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un projet de contrat entre la Cité et la firme Système Provost, de Montréal, pour la protection automatique du Garage Municipal contre le feu. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les termes du contrat projeté entre la Cité et la firme Système d'Alarme Provost, de Montréal, soient acceptés et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

Seconde lecture est donnée du règlement No. 445, concernant l'interdiction d'amonceler de la terre, sable, etc..., sur rues résidentielles; le remplissage des excavations et la démolition des maisons déclarées inhabitables.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement No. 445 soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une demande de la Laiterie Cardin qui désirerait se relier à la canalisation d'eau de la Cité, le tout à ses frais. Le Conseil préférerait obtenir un rapport de l'Ingénieur et du Président du Filtre avant de prendre une décision à ce sujet.

Le Greffier donne lecture d'une circulaire de l'Union des Municipalités qui invite les participants à son prochain congrès

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETES du 23 JUILLET 1956

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
5678	Maurice Houle Nicolet ✓	Paul Lecompte 62 Notre-Dame	160A-153 GR.
7255	Russell Morin ✓	Rodolphe Blanchette 44 St-Paul	150-56
	Gérard Perron ✓	Roger Mercier South Durham	151-278
4554	Aimé Beaulien ✓	Hector Houle 404 Bruno	P.156-3
4632	J.A. Corriveau ✓	Hervé Vandal 144 Lindsay	P.156-116 Gr.
	Fernand Bouchard ✓	Alfred Bélanger 14, 15e Avenue	p. 151-319
35	J.O. Laperrière ✓	Gen. Laperrière & Mme Etienne Cameron	23 Ouest
38	do ✓	do	25 Ouest.
19	W.S. Gall ✓	Paul Moisan	13-15 Ouest
5727	Roger Chagnon ✓	Alfred Comtois 112 Hériot	160-215 Gr.
3027	Lionel Jacques ✓	Georges Pellerin 431 Notre Dame	144 (397-398)

à lui faire tenir les résolutions qu'ils aimeraient voir étudier lors de ce congrès. Le 15 août prochain est la date ultime pour l'envoi de ces résolutions. Le Conseil, par la voix de l'échevin Baril, se promet d'étudier la chose et de produire à temps des suggestions d'ordre pratique.

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Soudre & Latté urbanistes et conseillers en matière d'habitation, qui offrent à la Cité leurs services pour la préparation d'un plan d'urbanisme. Le Greffier est prié d'écrire à St-Jean afin d'obtenir le nom de l'urbaniste qui a dressé leur plan.

L'échevin Eddy Perreault rappelle au Conseil qu'il deviendra urgent d'engager un nouvel employé au filtre afin de remplacer M. Chabot, démissionnaire. Toute décision à ce sujet est référée au Comité en charge du Filtre.

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par un certain nombre de propriétaires de la rue Rajotte qui demandent l'aqueduc et l'égoût sur leur rue. Le tout est référé à l'Ingénieur pour rapport.

Son Honneur le Maire s'élève contre le vandalisme dont font preuve certains citoyens à l'endroit de la propriété publique et privée. Il mentionne plus particulièrement le Stade Municipal où des dégâts assez coûteux ont été causés récemment. Le Président du Comité de Police est prié de prendre les mesures qui s'imposent en la circonstance.

Relativement à la pose d'un tuyau d'égoût de 72" dans la Rivière Noire, l'Ingénieur est prié de préparer un estimé.

Le Conseil entend M. Roméo Belleville, propriétaire d'un immeuble sur la rue Dorion, à proximité du terrain de stationnement du C.P.R. Monsieur Belleville se plaint de l'état actuel du tuyau qui fournit l'eau à son immeuble; il apprécierait si la Cité changeait ce vieux système de façon à éviter des fuites désagréables et coûteuses dans sa cave.

Le Conseil assure Monsieur Belleville que ce problème est déjà à l'étude.

M. Gérard Bergeron, journaliste à La Tribune, se fait l'interprète de ses compagnons cyclistes pour remercier la Cité pour la magnifique réception qu'elle a réservée aux participants du Tour Cycliste des Cantons de l'Est lors de leur arrivée à Drummondville dimanche le 22 juillet 1956.

Sur proposition de l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier, l'assemblée est ajournée à lundi prochain, le 30 juillet 1956.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tous les échevins qui y ont siégé, à l'exception des échevins Perreault, Mochon et Bibeau, siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, M^e Marcel Marier.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Oscar Hamel, loyer 1 mois; Joselyn Leclerc, 3 mois; Bruno Duguay, 2 mois; Serge et Marcel Dionne, 1 mois; Claude Bibeau, hospital; Paul Robidoux, 2 mois; Sylvie Michaud, 3 mois; D^{me} Arsilia Leblanc, 3 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Enfants Gauthier; Lucien Pinard.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés;
Dme Vve André Roy; Enfants Ally.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

30 juillet 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, lundi le 30 juillet 1956, cette assemblée étant un ajournement de celle du 23 juillet 1956.

Lecture est donnée d'une carte de remerciements de l'échevin Joseph Bibeau et sa famille à l'adresse de la Cité de Drummondville pour les sympathies qu'ils ont reçues du Conseil à l'occasion du décès de M. Edouard Bibeau.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Compagnie Ametex Ltée dans laquelle cette dernière engage sa responsabilité quant au paiement de tout montant excédant \$120,000.00 que la Cité a payé sur la construction de la bâtisse présentement occupée par la compagnie Ametex

Le Greffier donne lecture d'une convention intervenue entre la Cité et M. Weillie Guilbeault, 509 rue St-Pierre, à Drummondville, le 30 septembre 1953. Dans cette convention la Cité permettait à M. Guilbeault de construire au coin des rues St-Pierre et Gobeil (maintenant Notre-Dame) une bâtisse d'un étage seulement, telle construction étant en contravention avec le règlement de construction (article 16) qui exige des constructions d'au moins deux étages sur toute rue déclarée résidentielle. Cependant, de son côté, M. Guilbeault s'engageait à construire un deuxième étage sur sa bâtisse avant le 31 décembre 1954, à midi, à défaut de quoi la Cité avait le droit de démolir la construction existante à cette date, aux frais de M. Guilbeault.

Comme la bâtisse est encore dans l'état où elle était à la date de la signature de la convention, le Conseil demande au Greffier d'inviter M. W. Guilbeault à venir le rencontrer le 9 août prochain.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de permis de construction produite par la Cie McColl Frontenac. Cette compagnie désirerait ériger un poste d'essence et une station de service au coin des rues Hériot et Lowring, sur le terrain actuellement la propriété de M. Arthur Pinard.

Lecture est aussi donnée d'une requête signée par un certain nombre de citoyens de ce quartier, lesquels s'opposent fortement à l'émission de ce permis. Cependant le rapport de l'inspecteur des bâtiments de la Cité, dont communication est donnée au Conseil, recommande que le permis soit accordé.

A la suite de certaines explications de Son Honneur le Maire concernant le règlement de construction, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la demande de permis de McColl Frontenac, pour l'érection d'une station de service au coin des rues Hériot et Lowring soit accordée, à la condition que le règlement de construction soit observé, comme dans les autres cas de même nature.

ADOPTÉ

L'échevin Antonio Baril désire enregistrer sa dissidence.

Le Conseil entend alors le docteur P.P. Pion et Mlle Estelle Bernard qui, tous deux représentent les requérants.

L'échevin Antonio Baril suggère ensuite au Conseil d'essayer d'obtenir de la compagnie une lisière de terrain de trois pieds sur la rue Lowring, sur une longueur de 132', ainsi que le terrain nécessaire à l'arrondissement du coin et ceci en retour du permis. L'échevin Baril spécifie bien que cette suggestion n'est qu'un pis-aller et ne constitue en aucune façon une approbation personnelle de la résolution présentée et adoptée précédemment.

L'échevin Eddy Perreault, s'offre alors à seconder l'échevin Baril si ce dernier consent à présenter une résolution recommandant le refus du permis.

L'échevin Antonio Baril propose donc, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la demande de permis de la compagnie McColl Frontenac, pour l'érection d'une station de service au coin des rues spécifiées dans la résolution principale, soit refusée.

Les échevins Mochon, Cloutier, Sigouin et Matnieu votent pour la résolution principale.

Les échevins Bibeau, Gauthier, Baril et Perreault votent en faveur de la contre-proposition.

Comme il y a égalité des voix le Maire est appelé à se prononcer et se déclare en faveur de la résolution proposée par l'échevin Baril.

Le Maire déclare qu'il appuie l'amendement proposé par l'échevin Antonio Baril, à savoir, de refuser le permis de construction demandé par la compagnie McColl Frontenac, pour plusieurs raisons et entr'autres:

En premier lieu, pour la raison, essentielle celle-ci, que la demande de permis n'est pas conforme au règlement de construction;

En second lieu, que la bâtisse n'est pas construite à la distance voulue par le règlement de construction;

En troisième lieu, que la bâtisse n'a qu'un seul étage et que tel genre de construction est prohibé par le règlement;

En quatrième lieu, que sa construction causerait un tort considérable à la commercialité de la rue Hériot.

Le Maire déclare que la compagnie McCoil Frontenac comprendra certainement la position du Conseil de la Cité et qu'il n'y a aucun doute que, désireuse de satisfaire sa nombreuse clientèle, elle ne s'aliénera pas le Conseil et les nombreux citoyens qui s'opposent à l'érection de ce poste.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la proposition d'assurance-groupe pour les employés de la Cité, présentée par M. David Ouellette, soit acceptée.

ADOPTE

Comme plusieurs accidents de la circulation se sont produits récemment au coin des rues St-Georges et Brock et que la plupart sont dus à la mauvaise visibilité laquelle est causée par l'obstruction que représentent les haies existant des deux cotés de l'intersection, le Greffier est prié d'écrire à M. J.L. Marchesseault, propriétaire d'un des terrains où se trouve cette haie, afin de lui demander s'il consentirait à couper sa haie à 4 pieds, tel que le veut le règlement de construction.

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion qu'il présentera un règlement afin que tout mur, clôture, etc..., soit construits à au moins 6 pouces de la ligne du trottoir - ceci afin de faciliter le travail d'enlèvement de la neige.

L'échevin Eddy Perreault recommande l'engagement d'un employé au filtre afin de remplacer M. Chabot, démissionnaire. Le Conseil laisse ce choix à la discrétion du président du Comité du Filtre.

ET LA SEANCE EST LEVEE


Maire


Greffier

COMITE

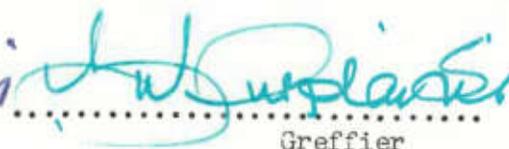
Tous les echevins qui ont siégé à l'assemblée régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Le Comité exprime le désir de rencontrer M. Jérémie Lavigne, inspecteur des bâtiments de la Cité, lors de sa prochaine assemblée.

La demande d'Assistance Publique suivante est laissée en suspens: - Mme Almanzor Dionne, 2e Carte.

ET LA SEANCE EST LEVEE


Maire


Greffier

13 août 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenu^e au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, cette assemblée étant une séance régulière au terme des dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, André Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Armand Gauthier, et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées du 23 et du 30 juillet 1956.

L'échevin Pierre Mathieu propose et l'échevin Maurice Sigouin seconde une résolution à l'effet que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté à la condition d'y retrancher la résolution relative au refus d'accorder un permis de construction à la Cie McColl Frontenac.

En contre-proposition, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté tel quel.

Les échevins Rodolphe Mochon, André Cloutier, Maurice Sigouin et Pierre Mathieu votent pour la résolution principale;

Les échevins Joseph Bibeau, Armand Gauthier et Eddy Perreault votent pour la contre-proposition.

La résolution principale est donc adoptée et, en conséquence, l'amendement adopté à la dernière séance, par lequel le Conseil refusait à la Cie McColl Frontenac l'émission d'un permis de construction, sera retranché du procès-verbal.

Lecture est donnée d'une requête signée par un certain nombre de propriétaires de la rue St-Louis qui demandent une amélioration du service d'égoûts sur leur rue afin d'éviter des dommages matériels lorsque survient un orage. Le Conseil informe ces requérants que ce problème est présentement à l'étude et qu'une solution satisfaisante y sera apportée sous un bref délai.

Le Conseil prend aussi connaissance d'une réclamation de \$75.00 produite par M. Almanzor Coté, 201 rue St-Alphonse, pour dommages causés par l'eau dans sa cave lors du dernier orage. Tout en étant unanime à nier la responsabilité de la Cité dans cet acte de la Providence, le Conseil sympathise avec monsieur Coté et lui suggère de produire une réclamation auprès de sa compagnie d'assurance.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Armand Cormier, propriétaire de Cormier Motor Service, 23 Blvd. St-Joseph, qui se plaint que le trottoir qui a été récemment construit par la Cité le long de sa propriété est trop haut et ne permet pas à ses clients de pénétrer commodément sur son terrain.

L'échevin Pierre Mathieu explique au Conseil qu'il est allé visiter les lieux et qu'il a constaté qu'en effet le trottoir est plus haut que la propriété de M. Cormier. Ce dernier pourrait cependant solutionner le problème et faire disparaître ce léger inconvénient en faisant charroyer quelques voyages de terre afin de remonter son terrain au niveau du trottoir.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Robert Bernard, député de Drummond, dans laquelle ce dernier assure la Cité que le gouvernement provincial contribuera dans une proportion de 50% du coût que la Cité sera appelée à payer pour la construction du viaduc du Blvd. St-Joseph. Le gouvernement prendra aussi à sa charge les travaux de terrassement et de pavage nécessités par l'élargissement et la continuation du Blvd. St-Joseph - et ceci jusqu'aux limites de la Cité.

Concernant le même sujet, le greffier donne lecture d'une lettre de Mr. T.H. Hilliard, gérant de Canadian Celanese, qui réitère une fois de plus l'opposition de sa compagnie à l'ouverture du Blvd. St-Joseph par la "petite ligne". Il suggère que cette route passe plutôt par le 4e Rang. De toute façon il se dit prêt à étudier les plans préparés et à entamer ensuite des discussions avec la Cité.

La compagnie Dor-Say Lingerie, opérant actuellement à l'étage supérieur du Garage Municipal, se plaint du mauvais état de la chaussée qui conduit à ses différentes entrées. Le gérant de cette entreprise apprécierait si la Cité consentait à paver toute cette partie de terrain en asphalte. Comme des travaux de cette envergure ne sont pas prévus au budget actuel, le Conseil prie le Greffier et l'Ingénieur d'expliquer les faits et de laisser espérer ce pavage

pour l'an prochain.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le déplacement d'un poteau appartenant à la Cie Southern Canada Power sur la rue Cormier soit autorisé.

ADOPTE

Pour faire suite à une requête produite à une assemblée précédente, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les services d'eau et d'égoûts soient fournis à M. Georges Henri Parenteau, résidant de la rue Rajotte, à la condition que celui-ci paie à la Cité un montant de \$250.00.

ADOPTE

Deux soumissions sont ouvertes pour l'assurance-flotte des véhicules de la Cité. Ces soumissions proviennent de J.L. Paillé Limitée et de David Ouellet. Elles sont identiques et se détaillent comme suit:-

	<u>Prime</u>
Montant de \$100.000. pour blessures corporelles et dommages aux biens d'autrui	\$.2,171.33.
Donnages par collision premier \$250.00 déductible	469.50
Incendie et vol	537.03
	<hr/>
TOTAL de la prime	\$ 3,177.86

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'à prix et protection égales, l'assurance-flotte des véhicules de la Cité soit confiée de nouveau à monsieur David Ouellet.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que toutes les assu-

rances de la Cité soient attribuées selon un plan établi aux Trois-Rivières depuis 1948 et qui fonctionne de cette façon-ci. Tous les assureurs (autres que les assureurs-vie) font partie d'une association qui, elle, reçoit les assurances de la Cité, de la Commission Scolaire et autres et en répartit les primes parmi ses sociétaires selon un système de points basés sur les années de service, le diplôme, le fait d'être propriétaire, etc... La Cité est favorable à l'application d'un plan semblable à Drummondville et des démarches seront entreprises incessamment afin d'en hâter la réalisation.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce qui constate que le service de livraison de colis par express n'englobe pas toute la ville, au détriment d'une grande partie de la population. La Chambre de Commerce demande l'aide de la Cité afin de présenter une requête à la Régie des Transports qui sera priée de rectifier cette situation anormale.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'une requête soit adressée à la Régie des Transports afin d'obtenir que le service de livraison de colis par express soit étendu aux limites actuelles de Drummondville.

ADOPTE

A la suite d'un rapport du Chef de Police le Conseil recommande l'émission de permis de taxis en faveur de MM. Alphonse Bisson, 111 rue St-Marcel, et Roméo Allard, du Poste de taxi Princess.

Il recommande de plus une limite de vitesse de 8 milles à l'heure pour les véhicules circulant dans les zones scolaires.

Enfin le Conseil consent à ce que le stationnement des véhicules soit limité à 30 minutes sur la rue St-Jean, en face de la Cie Eagle Pencil Co.

Lecture est donnée d'une réclamation de M^{rs} Pinard & Nichols, avocats, au montant de \$766.00 (plus les frais de lettre) en faveur de Dame Vve Patrick Vigneault pour blessures et dommages subis à la suite d'une chute sur le trottoir le 12 mars 1956.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité nie toute responsabilité dans le cas de l'accident de Dme Vve Patrick Vigneault.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre des avocats Buchanan, MacGregor, McAllister et Ewasew relativement à l'abandon de droits par la Cité sur une partie de la rue Dorion bordée depuis un grand nombre d'années par d'autres terrains possédés par M. J.O. Montplaisir. Comme la compagnie Imperial Oil Ltée désirerait se porter acquéreur de ce terrain elle aimerait que la Cité intervienne au contrat de vente afin de renoncer aux droits qu'elle a pu ou peut avoir sur cette partie de la rue Dorion.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, et adopté à l'unanimité que le Conseil prie M. J.O. Montplaisir et Me Gaston Ringuet, avocat, de bien vouloir le rencontrer à une date prochaine qui leur conviendra. Le Greffier est prié de ménager cette entrevue.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un contrat entre la Cité de Drummondville et la Southern Canada Power portant sur l'échange de l'ancienne route conduisant au pont (propriété de la Cité) pour la nouvelle présentement en usage (propriété de la compagnie.) Un amendement inclus au contrat règle le cas du mur de pierre bâti en bordure du trottoir longeant le nouveau tracé et établit la largeur de la route actuelle à 35'.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les clauses du contrat à intervenir entre la Cité de Drummondville et la Southern Canada Power Limitée soient acceptées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cet acte au nom de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant du coût des réparations aux bâtisses du terrain de l'exposition. Ces réparations s'élèvent à la somme de \$452.73.

Le Maire confie aux membres du Conseil qu'il serait peut-être opportun de profiter du fait que le Ministre de l'Agriculture, l'Honorable Laurent Barré, passe à Drummondville à chaque semaine pour l'inviter à rencontrer quelques échevins et lui présenter un tableau de la situation pénible dans la-

quelle se débat depuis quelques années la Société d'Agriculture du Comté.

Le Greffier communique au Conseil la teneur d'une lettre du Docteur Gérard Garon, de Montréal, fils du Docteur Joseph Garon, ancien Maire de la Cité. Le signataire de la lettre exprime au Conseil toute sa gratitude pour avoir donné à un des boulevards de la Cité le nom de son père.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion qu'il présentera un règlement prévoyant la construction d'un immeuble industriel pour le compte de la Cie Drummond Business Forms Ltée, de Drummondville, dans le quartier St-Pierre, à un coût total ne devant pas dépasser la somme de \$275,000.00. X

Le Maire remarque avec fierté que Drummondville est une ville non seulement propre mais belle avec ses pelouses bien entretenues et ses parterres fleuris.. Il incite les citoyens à continuer dans ce sens.

Continuant ses remarques le Maire, informe officiellement les citoyens que dorénavant le règlement de construction sera appliqué intégralement. Aucune tolérance ne sera consentie, surtout en ce qui concerne les escaliers extérieurs.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Maurice Blais
Maire

J. A. Blais
Greffier

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande que la Cité prête trois lits dont le département des incendies ne se sert plus depuis plusieurs années au Camp de Santé.

Le Comité recommande l'achat d'un réservoir à eau chaude pour le filtre, soit en cuivre ou en galvanisé., après examen des prix.

Le Comité recommande qu'un dépôt d'au moins \$50.00 soit requis des marchands qui demandent des réparations à leur étal du marché.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:- Edouard Bilodeau, hopital; Nicole Boudreault, 2 mois; Céline Dubé, 2 mois; Paul Mason, hopital; Huguette Gauthier, 10 mois; Enfants Da Sylva; Vve Albert Geoffroy, hopital Ste-Croix seulement; Nicole Degrandpré; Vve Georges Leduc, hopital; Lise Croteau, 1 mois; Sylvie Boulianne, 4 mois; Enfants Almanzor Dionne, 1 carte pour un mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens:- Roger Poisson; Enfants Gauthier; Roger Poirier; Richard Desmarais; Denise Pagé; Dme Oscar Hamel; Lucien Pinard;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:- Dme Vve Ernest Lacharité; Enfants Généreux; Léon Martimbault; Jocelyne Labbé; Jean Pelletier; Normand Léveillé; Réal Sénécal; Dme Edouard Lampron;

ET LA SEANCE EST LEVEE

.....

 Maire

.....

 Greffier

27 août 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 août 1956, cette séance en étant une régulière au terme des dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, André Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Baril, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 août 1956. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil étudie encore une fois la question de l'abandon des droits de la Cité sur cette partie de la rue Dorion qui appartient ou semble appartenir à M. J.O. Montplaisir et que la Cie Imperial Oil Ltée désire acheter.

L'échevin Pierre Mathieu explique au Conseil que, accompagné des échevins Sigouin et Baril, il a rendu visite à M. Montplaisir afin de procéder à un examen des titres possédés par ce dernier sur cette partie de terrain. L'échevin Mathieu est d'opinion que cette partie de rue n'appartient pas à la ville. En conséquence, la ville ne peut abandonner des droits qu'elle n'a pas. De toute façon le Conseil croit agir en bon administrateur en s'abstenant de céder quoique ce soit ou de renoncer à des droits que la Cité a ou peut avoir sur cette partie de la rue Dorion que la Cie Imperial Oil Ltée désire acheter de M. J.O. Montplaisir.

Son Honneur le Maire insiste sur le fait que cette décision ne comporte aucun sentiment d'animosité envers qui que ce soit.

Lecture est donnée d'une invitation de la Cité St-Michel au congrès des Cercles Combatifs de l'Incendie qui se tiendra à cet endroit les 22 et 23 septembre prochain. Une décision sera prise plus tard à ce sujet.

Le Conseil prend connaissance des estimés préparés par l'Ingénieur de la Cité pour la continuation de la canalisation d'eau au delà de la Rivière Noire afin de desservir la Laiterie Cardin. Le coût de ces travaux serait de \$5,000.00. Comme la Laiterie Cardin a déjà été mise au courant de ces estimés il est décidé de laisser cette demande en suspens jusqu'à ce qu'une réponse de la requérante soit reçue.

A la suite de la lecture d'une lettre du Notaire Paul H. Moisan concernant le contrat final entre la Cité et la Cie Ametex Ltée, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité donne communication à la Compagnie Ametex Limitée de tous les titres et documents concernant la propriété acquise par cette compagnie, et que la Cité peut avoir en main, sur demande.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Drummond Business Forms Ltée, de Drummondville, dans laquelle cette compagnie manifeste son intention d'obtenir de la Cité une certaine partie de terrain pour la construction d'une usine.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité donne à la Compagnie Drummond Business Forms Ltée une quantité de terrain égale à celle qui sera nécessaire pour la construction de la Bâtisse, soit 70,000 pieds; que la Cité vende à la Compagnie 35,000 pieds additionnels au prix de \$0.08 le pied carré; que la Cité consente à la compagnie une option pour une durée de 18 mois sur 95,000 pieds carrés additionnels de terrain à la condition que ce terrain ne serve qu'à des fins industrielles.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que le plan de subdivision préparé par les Ingénieurs Goulet & St-Pierre sur les terrains bornés par la rue St-Henri, Laferté et la Rivière Noire soit accepté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Sur recommandation du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que des soumissions soient demandées pour l'achat de man-teaux courts et de bottes de caoutchouc pour le département de police.

ADOPTE

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETES DU 27 AOUT 1956.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
5678	Mme Maurice Hanel Nicolet ✓	Paul Lecompte 62 Notre-Dame	160A- 153
7255	Russell Morin ✓	Rodolphe Blanchette 44 St-Paul	150-56
Q.S.J.B.	Gérard Perron ✓	Roger Mercier South Durham	151-278
4554	Aimé Beaulieu ✓	Hector Houle 404 Bruno	P. 156-3
4632	J.A. Corriveau ✓	Hervé Vandal 144 Lindsay	P. 156-116 Gr.
Q.S.J.B.	Fernand Blanchard ✓	Alfred Bélanger 14 - 15e Avenue	P. 151-319
35	J.O. Laperrière ✓	Gen. Laperrière & Mme Etienne Cameron	23 Ouest
38	do ✓	do	25 Ouest
19	W.S. Gall ✓	Paul H. Moisan	13-15 Ouest
5727	Roger Chagnonn ✓	Alfred Comtois 112 Hériot	160-215 Gr.
3027	Lionel Jacques ✓	Georges Pellerin 431 Notre-Dame	144 (397-398)
1157	Raymond Pepin, Mme ✓	Maurice Pepin Danville, P.Q.	P. 77 Est
5230	Mme Léo Surprenant ✓	Denis Grenon 814 St-Pierre	159-11-27
5272	Lée-P. Desrosiers ✓ rue Iberville, Rosemont.	Paul Lavigne 553 Chassé	159-49 Gr.
Q.S.J.B.	Mme Jean-P. Houle ✓	Houle & Frère Rue St-Marcel	149-347-348
5727	Alfred Comtois ✓	Maurice Jean 585 Turcotte	160A-215 Gr.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
Q.S.J.B.	Lionel Paré ✓	Emile Duguay St-Léonard, Nicolet	151-79
Q.S.J.B.	Lucien Coté ✓ 96 - 8e Avenue	Romald Dionne 98-24e Avenue Village Marcotte	149-102
6100	Paul H. Moisan ✓	Mé rc Marcel Marier 8 Bellevue	162B-186
6101	do ✓	do	162B-187
6104	do ✓	do	162B-190
Q.S.J.B.	J.Marc Perreault ✓	Maurice Duhamel 151 Maisonneuve	143-69
2534	J.A. Roland Rajotte ✓	Gilberte Beaulieu 636 Scott	141-65A Gr.
1150	Camille Gaudreau ✓	Oscar Tousignant 5 Verdis, Lava s des Rapides	P. 74 Est
4276	Wilfrid Pelletier ✓ 3 pds. seulement	Paul Parenteau 310 Champlain, St-Jean	263-22
4350	Eugène Roy ✓	Frank Gougeon Bld. Bernard	153-194 Gr.
Q.S.J.B.	Olivier Carignan ✓	Rucien Vallée 15e Ave. Coin St-Alph.	151-310
5032	Ernest Allard ✓	Roland Coté 465 Surprenant	158-37 Gr.
	Albert Corriveau ✓ 11 7e Avenue	Sylvio Jacques 135 9e Av nue	146-26
253	Origène Lapalme ✓	J.L. Lapalme St-Hugues	P. 1 Nord
Q.S.J.B.	Lucien Beausoleil ✓	Roland Nadeau 502 Marchand	143-11 Gr. 143-10 Gr.
	Gérard Pinard ✓	Marie-Ange Moisan 146 St-Damase	151-112
4685	Roland Gosselin ✓	A.H. Ménard 627 Blvd. St-Jos.	156-172 Gr,

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
2186	Pierre Turcotte ✓	Marcel Roy 169 des Ecoles	2 P. 184-183
6090	Nap. Leclerc & Paul H. Moisan ✓	J.A. Michaud 460 Bruno	162-176
6109	Rodolphe Théroux ✓	Omer Lévesque 450 des Ecoles	162-201
7310	Alf. Grondin- J.P. ✓ Laterreur-Arm. Grenier- Omer Bisson,-P.E. Bernard-	Philippe Bernier 51 Wood	150-109
6193	Moisan & Leclerc ✓	Omer Lévesque 450 des Ecoles	p.162b (62x100)
Q.S.J.B.	Dame Maurice Hébert ✓	Henri Hamel RiverNord.	149 $\frac{1}{2}$ -246 249 - 397
3901	Dame Nap. Bourassa ✓	Bernard Houle 184 St-Marcel	P.147-161 (162)
Q.S.J.B.	P. Pepin ✓	Lucien Roy 800 Houle, Thetford Mines	151-181

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le département des Incendies soit autorisé à acheter deux lances à brume de 1½".

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le stationnement des véhicules soit prohibé sur le coté sud-est de la rue Lowring, entre les rues Hébert et Dorion.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'un permis de taxi soit consenti à M. Roméo Allard, à la suite de la recommandation du Chef de Police.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes à la date du 27 août 1956. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes à la date du 27 août 1956 soient acceptés pour paiement. La liste en est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 27 août 1956. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les mutations de propriétés, dont avis a été reçu par la Cité à la date du 27 août 1956 soient acceptées. La liste de ces mutations est versée au procès-verbal original de la présente assemblée.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le département de la Voirie Municipale soit autorisé à remplacer les lumières actuelles sur le Boulevard Bernard par des 300 watts jusqu'aux limites de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de la demande écrite de la Municipalité de Drummondville-Ouest qui désire, à certaines conditions détaillées dans cette lettre, obtenir le service de police.

Le Conseil prie le Greffier de répondre à Drummondville-Ouest qu'une décision finale concernant cette requête sera rendue d'ici la prochaine assemblée, soit le 10 septembre.

Deuxième lecture est donnée du Règlement N^o. 448 qui statue sur la distance permise pour la pose des haies, arbres, clôtures, murs, etc., par rapport à la ligne du trottoir.

Il est proposé par l'échevin Mathieu, secondé par l'échevin Baril, que le Règlement No. 448 soit adopté.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une lettre de Pinard & Nichols, avocats, concernant une réduction du montant réclamé dans le cas de Dame Patrick Vigneault. Le tout est renvoyé en comité pour étude spéciale.

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une invitation de la Catholic Women's League, de Drummondville, qui tiendra son assemblée annuelle le 15 septembre prochain. Comme il sera à Bretton-Woods à cette date, Son Honneur le Maire prie le Conseil de lui désigner un remplaçant qui le représentera au cours de la réception civique du matin et du banquet qui suivra. Les échevins Gauthier et Sigouin, acceptent de remplir ce devoir.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'échevin Armand Gauthier soit nommé pro-maire pour les prochains trois mois.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une lettre de la Légion Canadienne, section de Drummondville, qui apprécierait s'il était possible à la Cité de faire le pavage de la rue Corriveau qui passe près de leur bâtisse rénovée.

Le Conseil prie la Légion de bien vouloir renouveler leur demande au début de l'an prochain alors qu'elle sera étudiée à la lumière des besoins généraux du département de la Voirie et des possibilités du budget.

Son Honneur le Maire annonce que la passerelle passant au dessus du canal de la Southern, laquelle était prévue et décidée depuis un certain temps, sera entièrement terminée et mise à l'usage des piétons d'ici une ou deux semaines.

Le Maire se fait aussi l'interprète des autres membres du Conseil pour féliciter l'échevin Maurice Sigouin et le remercier pour ses rapports financiers mensuels.

Des félicitations sont offertes à la direction de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de la Cité pour le magnifique travail qu'elle a accompli au cours de l'été 1956. Devant ces résultats qui dépassent de beaucoup les espoirs qui avaient été formulés au début de la saison, le Conseil ne peut s'empêcher de se sentir des mieux disposés envers cette organisation locale.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Greffier écrive aux autorités de l'Assurance-Chômage afin de les prier de classer la Cité de Drummondville selon sa population afin que les ouvriers et autres qui bénéficient de cette loi obtiennent les avantages réservés aux villes qui ont la même population que Drummondville.

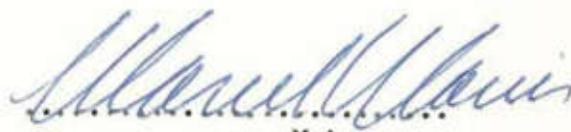
ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les Ingénieurs Grépeau, Côté et Lemieux de Sherbrooke, soient chargés de préparer les plans prévoyant la construction d'un nouveau bassin de filtration de cinq millions de gallons d'eau.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, à l'exception des échevins Sigouin et Bibeau, siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Le Comité prend connaissance et recommande que la demande de permis de construction de la Cie Imperial Oil Ltée, pour l'érection d'un poste d'essence au coin des rues Blvd. St-Joseph et Marchand, soit laissé en suspens pour étude.

Le Comité recommande que la Cité nie de nouveau toute responsabilité dans le cas de l'accident de Dme Patrick Vigneault et qu'il soit répondu dans ce sens à la réclamation amendée des avocats Pinard & Nichols.

Le Comité recommande que les travaux de canalisation soient faits par la Cité dans le cas du poste d'essence que la Cie McCoil Frontenac est à construire au point de jonction des rues Lafontaine et Blvd. Mercure, à la condition que cette compagnie s'engage à payer le coût de ces travaux.

Les Cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Roger Degré, 2 mois; Richard Desmarais, 2 mois; Francine Pinard, 1 mois; Azanette Pitre, aide scolaire 5 mois; Gilles Proulx, hôpital.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dme Fernand Laurion; J. Pierre Boudreault; Enfants Dubois; J. Guy Verville; Dme Nap. Demers; Dme Norbert Courtois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Raymond Prévost; Olivine Poudrette; André Lapointe.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION

Je, Gérald Jutras, nommé Inspecteur des Bâtiments de la Cité de Drummondville à compter du 1er septembre 1956, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 31ème
jour du mois d'août 1956.

Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je Albert Biron, de la Cité de Drummondville,
nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je
remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette
charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
24ème jour d'aout 1956.

Albert Biron.....

J. Duplax
.....
Greffier de la Cité

10 septembre 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil le 10 septembre 1956, cette séance en étant une régulière au terme des dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 août 1956. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le procès-verbal de cette assemblée soit adoptée.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le département de la Voirie Municipale soit autorisé à déplacer quatre (4) poteaux sur la rue Fournier et que la Southern Canada Power soit avisée de ce déplacement.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture des clauses d'une convention à intervenir entre la Cité et M. Gilles Hains, telle convention obligeant la Cité à construire un trottoir devant la propriété de M. Hains, à l'extrémité de la rue Des Forges, et obligeant M. Hains à ériger une cloture au bout de la même rue.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les clauses de cette convention entre la Cité et M. Gilles Hains soient acceptées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité prépare et fasse tenir une requête à la Commission des Transports pour demander la construction d'un viaduc sur le Boulevard St-Joseph,

à la traverse à niveau du Canadien National, et que le coût de la construction de ce viaduc soit réparti proportionnellement entre la Commission des Transports, le chemin de fer et la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$150,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$150,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé à même la vente des obligations au montant prévu au règlement d'emprunt No. 438. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau jusqu'à la vente des obligations décrites plus haut, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt.

ADOPTE

L'échevin Rodolphe Mochon, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un ou des amendements au règlement actuel de construction.

L'échevin Rodolphe Mochon donne un autre avis de motion à l'effet qu'il présentera à la prochaine séance un règlement qui abrogera les règlements No. 351 et 420 et les combinera en un seul lequel prévoira une taxe de 10% imposable aux propriétaires, locataires et occupants avec un minimum de \$30.00. Ce règlement remplacera celui de la fourniture de l'eau et celui de l'enlèvement des vidanges.

Le Greffier donne lecture des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 10 septembre 1956. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DES PROPRIETES DU 10 SEPTEMBRE 1956.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain.</u>
1150	Oscar Toussignant	Liboire Trépanier 23 8e Avenue	P. 74 E.
5353	Lionel Coté	Mme Marcel Turenne 632 Scott	159-138
2404	Maurice Vincent	Frank Gougeon Hlvd. Bernard	P. 185-186
4631	Wellie St-Germain	Aldor St-Germain Yamaska.	156-115 Gr.
4629	Aldor St-Germain	Wellie St-Germain	156-113 Gr.
4631	Aldor St-Germain	Robert Vandal H44 Lindsay	156-115 Gr.
	Charles Guilmette	Clément Bourbeau 231 St-Alphonse	151-287 Gr.
	Wellie Taylor	Arthur Denis 8116 Berri Mtrl.	149-398
1076	L. Hethrington	Bernardin Leclair 317 Brock	50-399 E.
	Léonce Drapeau	Alphonse Pouliot 76 16 Avenue	149-394
1211	Mme L.F. Letendre	Marcel Letendre 291 Brock	143 Est
4270	Mme L.F. Letendre	Jeannine Letendre 271 Garceau	263-16 Sud
2204 E.C.	Mme L.F. Letendre	Mme Gertrude L. Clément 291 Brock	2-203 Est

Le Conseil prend connaissance d'une demande d'octroi de lapart de la Chambre de Commerce des Jeunes afin de les aider dans l'organisation de leur exposition industrielle et commerciale qui se tiendra à l'Arena les 20, 21, 22 et 23 septembre prochains.

Le Conseil apprécie le beau travail accompli par le Jeune Commerce et, pour marquer son appréciation, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente un octroi de \$100.00 à la Chambre de Commerce des Jeunes à l'occasion de son exposition 1956.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une lettre de démission de M. Jérémie Lavigne qui prie le Conseil de le relever de ses fonctions d'inspecteur de bâtiments.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Conseil accepte à regret la démission de M. Jérémie Lavigne et lui offre ses félicitations les plus sincères pour le magnifique travail qu'il a accompli comme inspecteur des bâtiments de la Cité. Comme successeur de M. Lavigne le Conseil ratifie l'engagement de M. Gerald Jutras à compter du 1er septembre 1956.

ADOPTE

Le Conseil écoute ensuite la lecture d'un rapport du chef de police sur l'opportunité d'établir un poste de police et de pompiers dans le bas de la ville, plus spécialement au Garage Municipal. Il détaille les motifs de cette suggestion et conclut en recommandant la fusion des deux postes en un seul afin de faciliter l'administration du corps de police et assurer un meilleur service.

L'échevin Antonio Baril commente ce rapport et insiste sur l'urgence d'un viaduc au boulevard St-Joseph.

Le Conseil est mis au courant d'une réclamation de M. Irenée Fleury, épicier-boucher, au montant de \$153.82 pour aliments vendus à une famille qui aurait bénéficiée, vers la fin de 1955, des privilèges de l'Assistance Publique. Après étude des circonstances qui ont entouré cette affaire, le Conseil est d'opinion que la Cité ne s'est jamais engagé à payer quoique ce soit à cette famille en rapport avec le compte de M. Fleury. En conséquence le Conseil nie toute responsabilité.

Une réclamation dont le montant sera connu plus tard est produite par la Cie Bell Telephone pour dommages causés par des employés de la Voirie à un de leurs câbles souterrains, sur la rue St-Omer. L'acceptation ou la négation de la responsabilité de la Cité est laissée en suspens pour l'instant jusqu'à ce que soit obtenue une documentation plus complète relativement à l'entente qui existe entre la Cité et la Cie Bell Telephone au sujet des poteaux et câbles souterrains.

Le Conseil entend la lecture d'une lettre de M. Jean Grégoire, sous-ministre de la Santé, et d'une autre de M. Théo. Lafrenière, ingénieur en chef au même ministère. Ces deux rapports recommandent la concentration de tous les égouts dans une même conduite vers la Rivière St-François. Le Ministère suggère l'étude préliminaire d'une usine d'épuration.

La lecture d'une lettre de M. Aurèle Leclerc, 423 rue Cockburn, ramène sur le tapis la question de savoir si la Cité doit ou non appliquer le règlement de construction No. 377 dans son intégrité. Son Honneur le Maire explique que ce règlement est en force tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas été abrogé et amendé. La construction d'escaliers extérieurs est prohibée par la Charte même de la Cité et cette prohibition doit être enforcée. M. Leclerc, ainsi que M. Marcel Martel qui est dans le même cas, feraient donc preuve d'esprit civique en se soumettant volontairement à la loi.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la demande de permis de construction produite par la Cie Imperial Oil, pour l'érection d'un poste d'essence à l'intersection des rues Blvd. St-Joseph et Marchand, soit accordée.

ADOPTE

ATTENDU que la rue Du Pont est une rue non cadastrée appartenant à la Corporation de la Cité de Drummondville;

ATTENDU que le site d'une partie de cette rue fut changé il y a plusieurs années;

ATTENDU que l'ancien site de cette partie de rue n'est plus utilisé comme rue;

ATTENDU que le site de la nouvelle rue appartient à une corporation privée, la Southern Canada Power Co. Ltd.;

ATTENDU que l'ancien site est entouré par la propriété de la dite corporation, Southern Canada Power Co. Ltd;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire un échange avec cette corporation, par lequel la Cité cèdera l'ancien site à la corporation, Southern Canada Power Co. Ltd. et recevra en échange le nouveau site, l'ancien site devenant alors propriété privée;

IL EST PROPOSE PAR l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier;

QUE les services de Monsieur Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, soient retenus afin de présenter une description pour le Livre de Renvoi et qu'un numéro soit donné à cette partie de rue de la manière voulue par l'article 2174 du Code Civil pour le numérotage d'un lot qui aurait été omis dans la confection de ces plans et livre de renvoi.

ADOPTE

A la suite d'une lettre de M. Jules Marceau, gérant de la Southern Canada Power, dans laquelle on fait remarquer que des lampes Vapeur-Mercure de 400 watts sont prévues pour l'éclairage du Blvd. Bernard, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le système préconisé par la Southern Canada Power soit mis à l'essai sur le Blvd. Bernard et que la résolution passée à la séance du 27 août 1956 soit amendée de façon à ce que des lampes Vapeur-Mercure de 400 watts soient installées au lieu des 300 watts.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que l'éclairage existant actuellement dans les divers parcs de stationnement de la Cité soit amélioré là où c'est nécessaire.

ADOPTE

La Corporation des Horlogers-Bijoutiers de la Province tiendra son congrès annuel à Drummondville les 7 et 8 octobre prochains et, à cette occasion, elle demande à la Cité la permission d'utiliser la Salle des Délibérations pour une exposition de montres. De plus cette corporation apprécierait si la Cité invitait ses délégués à une réception civique.

Le Conseil, reconnaissant que la Cité ne peut manquer de retirer des avantages matériels et publicitaires de ce congrès, accorde avec plaisir les deux demandes formulées par M. J.P. Boisclair, président de la Corporation.

Le Conseil entend la lecture d'une nouvelle lettre de M. Douglas How, adjoint au Ministère des Travaux Publics d'Ottawa, concernant la décision de son ministère de poser de la brique plutôt que du granit au futur édifice fédéral.

Le Conseil prie le Greffier d'insister encore une fois pour obtenir du granit au lieu de la brique pour cet édifice.

Lecture est donnée de soumissions reçues pour la confection de manteaux de police. Ces différentes soumissions se lisent comme suit:

PAUL LECLERC	\$ 37.50
MAISON MICHEL - Melton	40.00
Frieze	42.50
Beaver	45.00
REMI FONTAINE-- Melton	38.50
Beaver	45.50

Voici les soumissions reçues pour boîtes de caoutchouc à l'usage du département de police;

TRANS-CANADA SHOE	\$ 3.25 la paire
BENOIT MESSIER	4.29 "
LEONCE LEBLANC	4.33 et 6.25
GEO. GRENIER	4.50

L'adjudication des contrats d'achats pour les manteaux et les boîtes est laissée à la discrétion des comités de police et d'achat qui sauront prendre une décision conforme aux meilleurs intérêts de la Cité.

Lecture est donnée d'un rapport du Service d'Inspection du Ministère du Travail qui recommande certains travaux de réfection à l'ascenseur de la bâtisse Roesell. Ces travaux coûteraient approximativement \$5,000.00.

Le Conseil recommande d'écrire à la Cie Drummond Business Forms et la prier de ne pas surcharger cet ascenseur, car la limite permise au bail consenti à cette compagnie est de 2,000 livres. Une affiche devra être posée indiquant cette limite.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité demande au Ministère du Travail, section du salaire minimum, de classer Drummondville dans la zone à laquelle elle a droit en raison de sa population, afin que les taux minima de salaires soient augmentés proportionnellement.

ADOPTÉ

Sur explications de l'échevin Joseph Bibeau, le Conseil consent à ce que la direction de la bibliothèque municipale emprunte quinze (15) chaises portatives de la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

La bibliothèque municipale a récemment été l'objet d'un don de livres fait par M. André Gaudet, 51 rue Plamondon, Drummondville-Ouest. Le Directeur de la Bibliothèque évalue ces livres à au moins \$150.00.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que des remerciements soient adressés à M. André Gaudet pour son geste généreux et que les citoyens soient invités à imiter sa générosité à l'endroit de notre bibliothèque.

ADOPTÉ

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion qu'il présentera un règlement concernant la bibliothèque municipale.

Son Honneur le Maire adresse les félicitations du Conseil au Président du Comité de Police ainsi qu'au Chef pour la vigilance qu'ils exercent sur la littérature obscène.

Monsieur le Maire prie les citoyens de se débarrasser des sentiments pessimistes que plusieurs d'entr'eux entretiennent présentement. Le ralentissement dans les affaires, dans la construction et l'industrie que Drummondville subit actuellement, n'est que saisonnier et il ne sert à rien d'afficher un défaitisme par trop exagéré si l'on considère que

notre Cité vient immédiatement après Sherbrooke pour l'importance de sa production et de son commerce.

Son Honneur félicite le président du Comité de la Voirie pour avoir mené à bien les travaux qu'il avait entrepris il y a quelques mois.

Il est triste de constater qu'il existe encore à Drummondville des vandales pour qui la propriété publique ou privée n'est qu'un mythe. Le Maire avise ces gens, qui se sont permis de nouvelles dépravations au Stade Municipal, sera sans pardon pour ceux qui seront pris.

L'échevin Mathieu s'élève contre les camionneurs de gravois qui répandent le trop-plein de leur charge par les rues de la ville, obligeant ainsi le département de la voirie à mobiliser des hommes et des camions pour ramasser ce gravois. Il propose et il est secondé par l'échevin Antonio Baril qu'il ne soit pas permis aux camions transportant du gravier de charger à plus de six pouces du faite de la boîte du camion. Une affiche sur cette prohibition sera placée à Notre-Dame du Bon Conseil.

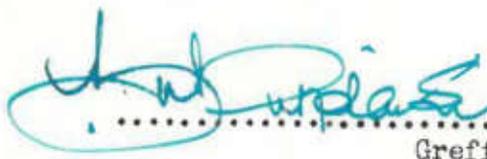
ADOPTE

Quelques camionneurs présents dans la salle sont entendus par le Conseil. Ils désirent des détails concernant la licence qui leur est demandée par la Cité. L'échevin Mathieu déclare qu'après avoir étudié leur cas il est d'opinion que la perception de cette licence par la Cité n'est pas pratique et que ceux qui ont déjà payé devront être remboursés.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que demande soit faite au Ministère du Travail provincial d'envoyer un de leurs inspecteurs afin d'examiner et faire rapport sur l'immeuble présentement occupé par le Bureau d'Enregistrement.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont pris part à l'assemblée régulière, à l'exception de l'échevin Joseph Bibeau, siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Le Comité reçoit le Docteur J.B. Michaud qui suggère certaines améliorations au système d'égoûts de la rue Bérard. Le Comité prend note des demandes du Dr. Michaud et se basera sur le rapport de l'Ingénieur de la Cité afin de mettre à exécution les améliorations suggérées.

Le Comité de Police et le Comité des Achats recommande d'accorder le contrat pour la confection des manteaux courts à M. Rémi Fontaine au prix de \$45.00 chacun.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés;
Dme Arthur Auger, frais funéraires jusqu'à concurrence de \$50.00;
Marcel Dionne, 1 mois; Alain Turner, 1 mois; Ghislaine Gauthier, 1 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Mildred Mastine; Dme Ludger Rivard; Dme Lucien Cantin.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
André Lapointe; Claude Dubois; Dme Roger Brunelle; Diane Allie;

Denise Gilbert; Fernand Paquette; Ant. Charpentier; Famille
le Tétrault; Jocelyn Yergeau; Laurent Simard; René Leduc.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier



Maire

24 septembre 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 septembre 1956, cette séance en étant une régulière au termes des dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Gauthier, Eddy Perreault, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Moncon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 10 septembre 1956. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

A l'item correspondance, le Conseil prend connaissance d'une lettre du Ministère du Travail qui informe la Cité qu'un inspecteur viendra à Drummondville sous peu afin d'examiner et constater l'état actuel de la bâtisse logeant présentement le Bureau d'Enregistrement.

En réponse à une demande de ce Conseil, l'Honorable R. Winters, ministre des Travaux Publics, Fédéraux, déclare que le Bureau de Poste situé sur la rue Girouard, sera offert en vente par la Société de Liquidation des Biens de la Couronne aussitôt que le nouvel édifice, présentement en construction, sera terminé. Il suggère à la Cité de transiger directement avec cet organisme.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Bernard dans laquelle il informe le Conseil que le pont appartenant à la Cité sera réparé et peinturé au frais du gouvernement.

La Chambre de Commerce des Jeunes remercie le Conseil pour l'octroi de \$100.00 qu'il a bien voulu lui accorder récemment.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité le livre de renvoi préparé par M. Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, concernant le numérotage de cette partie de la rue Du Pont qui doit être échangée avec la Cie Southern Canada Power Ltée.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'une convention qui doit intervenir entre la Fabrique St-Frédéric, la Cité de Drummondville, le Comité du Cénotaphe et la Légion Canadienne au sujet de l'érection par le Comité du Cénotaphe d'un monument dans le Parc St-Frédéric.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les clauses de cette convention soient acceptées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dues par la Cité à la date du 20 septembre 1956. Ces comptes se totalisent à \$81,743.91 au compte budget et à \$18,456.28 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les comptes au total de \$100,200.19 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 24 septembre 1956.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les mutations de propriété dont la Cité a reçu avis au 24 septembre 1956 soient acceptées et que la liste en soit versée au procès original de l'assemblée.

ADOPTE

Sur explications de l'échevin Antonio Baril; il est proposé par ce dernier, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville consente à étendre son service de police à la Municipalité de Drummondville-Ouest au

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DU 24 SEPTEMBRE 1956

<u>No. fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
5217	Léo Paul Pepin	Lucien Thérout 287 Blvd. Bernard	159-11-10
	J.P. Roy	Fernando Roy 642 Belcourt	149-312
5025	Jules Buissières	René Ferland	158-30
6091	Maurice Lupien	J.A. Michaud 420 Bruno	162-177
2927	René Chandonnet	Mme Lionel Désilets	2 pds NE. de $\frac{1}{2}$ S.O. 144-309
5597	Centre B. Etre O.	Service d'Habit. O.	160a 91-5
5654	Centre B. Etre O.	Denis Lemaire 115 St-Frédéric	160a 91-65 & 67
5658	do	do	160a 91-66-5
5285	do	do	159-64
4664	Bernardin Héneault	René Ferland	156-149
4373	Georges Cournoyer	Lucien Gingras 44 8e Avenue	153-221

coût annuel de \$10,000.00 pour le service complet de police et incendie, et de \$5,000.00 pour le service de patrouille seulement. Ces montants sont basés sur un coût de \$6.34 par tête, par année, à Drummondville même.

ADOPTÉ

Le Comité régional formé en vue de combattre la pollution du St-François invite la Cité à y déléguer un représentant.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que Son Honneur le Maire soit délégué par la Cité de Drummondville pour siéger sur ce comité.

ADOPTÉ

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion qu'il présentera à une séance subséquente un règlement décrétant l'homologation des rues St-Pierre et Notre-Dame, en vertu de l'article 432 de la Loi des Cités et Villes.

Première lecture est donnée des Règlements Nos. 449 et 450 qui portent respectivement sur l'affichage et sur l'imposition d'une taxe générale de 10%.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente à l'Harmonie de Drummondville, fanfare de 50 musiciens dont la réputation comme ensemble musical n'est plus à faire, un octroi de \$1,500.00.

ADOPTÉ

A l'occasion de la reprise des activités des Jeunesses Musicales de Drummondville, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité consente à cette organisation un octroi de \$100.00 à titre d'encouragement.

ADOPTÉ

Considérant que le Club de Hockey de Drummondville ne pourra opérer dans les cadres de la Ligue Pro-

vinciale sans obtenir l'aide financière de la Cité;

Considérant que ce club opère à l'Aréna de Drummondville, propriété indirecte de la Cité;

Considérant que ces joutes de hockey attirent un public nombreux, et, partant, sont une source de revenus pour la Cité;

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité consente un octroi de \$1,500.00 au Club de Hockey Drummondville afin de lui permettre d'opérer durant la saison 1956-57.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de l'Association des Hommes d'Affaires qui suggère que la Cité se rende propriétaires des lots 25-6 et 25-7 du quartier No. 1 afin d'en faire des terrains de stationnement.

Tout en reconnaissant le bien-fondé de cette suggestion, le Conseil ira aux informations quant à la dimension et au prix de ces terrains avant de prendre une décision.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la fourniture de l'huile et de la gazoline. Les quantités requises par la Cité sont; 7,000 gallons d'huile et 33,000 gallons de gazoline.

Voici les soumissions reçues:

REMI JEAN		
Huile		17½¢ Gal.
Gaz. No. 1		39.7¢
2		36.7¢
CANADIAN OIL CO.		
Gaz. No. 1		37.7¢
2		34.7¢
McCOLL FRONTENAC CO.		
Gaz. No. 1		36.19¢
2		33.19¢
R. LECLAIR		
Huile No. 1		20.0¢
2		18.0¢
Gaz. No. 2		34.5¢
IMPERIAL OIL LTEE		
Huile		18.43¢
Gaz.		34.7¢

MARCHAND PETROLEUM		
Huile		18.3¢
Gaz. No. 1		38.7¢
	2	36.2¢
DRUMMOND OIL ENRG.		
Huile		19.3¢
BRITISH AMERICAN OIL		
Huile		19.4¢
Gaz. No. 1		39.7¢
	2	36.7¢
FRS. BEAULIEU		
Huile à fournaises		19.0¢
Fuel		17.4¢
Gaz. No. 1		38.0¢
	2	34.8¢

Le choix de l'adjudicataire est laissé à la discrétion du Comité des Achats, qui verra à prendre une décision qui sera dans les meilleurs intérêts de la Cité.

Son Honneur le Maire informe le Conseil qu'il faudra bientôt voir à la préparation d'un nouveau bill afin d'obtenir de la Législature Provinciale les pouvoirs de:

- Imposer une taxe de vente de 2%;
- Porter de 6 à 25 le nombre de requérants nécessaire pour qu'un règlement d'emprunt soit soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires;
- Augmenter les indemnités du Maire et des Echevins;
- Augmenter le pouvoir d'emprunt, pour fins industrielles à \$850,000.00;
- Abroger le règlement concernant les escaliers extérieurs;
- Défendre ou contrôler l'émission de permis pour la construction d'immeubles sur des rues non desservies par l'aqueduc et l'égout;
- Reporter la date des élections municipales en mai ou juin;

et autres matières nécessaires à la bonne administration de la Cité.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les services de Me Gaston Ringuet, avocat, soient retenus pour la préparation du bill de la Cité.

ADOPTE

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un amendement au règlement des nuisances publiques pour prohiber des charges de gravier qui dépassent de plus de 6 pouces la faite des boîtes de camion.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le stationnement des véhicules soit interdit du côté nord de la rue Notre-Dame, au lieu du côté sud tel qu'il l'est présentement, de la rue St-Damien à la rue St-Adolphe.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Mathieu, que monsieur Ange-Aimé Allard, membre de la force constabulaire de la Cité, soit nommé détective municipal à compter du 24 septembre 1956.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gautier, que le Chef de Police soit délégué à Valcartier avec quelques compagnons, si la chose est jugée utile, afin d'assister à des démonstrations qui seront données par l'armée sur l'usage de nouveaux appareils pour combattre l'incendie. Ces démonstrations auront lieu le 28 et 29 septembre prochain.

ADOPTE

A la demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, QUE le règlement no. 410, au montant de \$130,000.00 de la Cité de Drummondville, soit amendé à l'article 2 en stipulant un intérêt à un taux n'excédant pas 5% et en stipulant que les coupons d'intérêt seront payables les 1er mai et 1er novembre de chaque année, le capital étant remboursable à commencer du 1er novembre 1957.

L'article 4 dudit règlement no. 410 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er novembre 1956 et remboursables en séries du 1er novembre 1957 au 1er novembre 1976, avec intérêt à un taux n'excédant pas 5% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Ces obligations pourront être rachetées par la Cité de Drummondville avant l'échéance au taux de 103.

Le tableau d'amortissement attaché audit règlement no. 410 est amendé en changeant les dates d'échéances des obligations pour qu'elles se lisent de 1957 ^a 1976.

QUE le règlement no. 410, au montant de \$125,000.00 de la Cité de Drummondville, soit amendé à l'article 3 en stipulant un intérêt à un taux n'excédant pas 5% et en stipulant que les coupons d'intérêt seront payables les 1er mai et 1er novembre de chaque année, le capital étant remboursable à compter du 1er novembre 1957;

L'article 5 dudit règlement no. 418 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er novembre 1956 et remboursables en séries du 1er novembre 1957 au 1er novembre 1976, avec un taux n'excédant pas 5% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année. Ces obligations pourront être rachetées par la Cité de Drummondville, avant l'échéance, au taux de 103.

Le tableau d'amortissement attaché audit règlement no. 418 est abrogé et remplacé par le suivant:

1957	\$ 4,000.00	1967	\$6,000.00
1958	4,000.00	1968	6,000.00
1959	4,000.00	1969	7,500.00
1960	5,000.00	1970	7,500.00
1961	5,000.00	1971	7,500.00
1962	5,000.00	1972	7,500.00
1963	5,000.00	1973	8,000.00
1964	6,000.00	1974	8,000.00
1965	6,000.00	1975	8,500.00
1966	6,000.00	1976	8,500.00

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gautier, que des félicitations soient adressées à M. Le-Philippe Chabot pour avoir effectué d'une façon remarquable sa récente course de 100 milles.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de l'Association des Hommes d'Affaires qui demandent que l'éclairage amélioré avec des lampes vapeur-mercure que la Cité projette de mettre à l'essai suive un tracé qui irait de la rue Lindsay à la rue Des Forges, de Des Forges à Hériot et de Hériot à Lowring ou St-Georges pour ensuite rejoindre la rue Hébert et le Blvd. Bernard.

Le Conseil accueille favorablement cette suggestion et l'étudiera très sérieusement lorsque la Southern Canada Power avisera la Cité de la disponibilité de l'équipement nécessaire.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, qu'un poteau soit déplacé sur le Blvd. St-Joseph, en face de propriété de M. Demers, et que le Bell Telephone soit avisé de ce déplacement.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe le Conseil et le Public que l'Union Catholique des Cultivateurs tiendra son congrès annuel à Drummondville le 26 septembre. Tous les échevins sont invités à assister aux réunions.

Il fait aussi une déclaration concernant la semaine de la J.O.C. qui se tiendra du 23 au 30 septembre 1956.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont pris part à l'assemblée régulière siègent maintenant en comité, à l'exception de l'échevin Joseph Bibeau. L'assemblée est sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

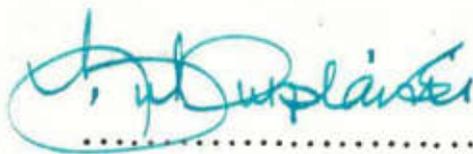
Le Trésorier est autorisé à faire remise des sommes suivantes:

Emile Lauzière	\$ 8.64	pour	banc de marché
Jean Beauregard	5.60	"	"
J.P. Drolet	130.00	ristourne	sur dépôt
F.H. Mathieu	56.25	"	sur licence.
J.M. Leblanc	22.50	"	"
J.H. Mélançon	22.50	"	"

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Roger Martel, hospital; Joselyn Desroches; 1 mois; Bernard Hamel, 1 mois; Mildred Mastine, $\frac{1}{2}$ pension 3 mois; Raymond Prévost; Gaston Senneville; Bruno Duguay; Aimé Lapointe.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dme Charles Martin; Yves Bissonette; Roger Degré; Denis Ruest, Dme J.E. Boucher; Philippe Caron; Fernand Marcotte.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

9 octobre 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville au lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 octobre 1956, cette assemblée en étant une régulière selon les dispositions du Règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 24 septembre 1956. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adoptée.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Robert Bernard relativement à la possibilité d'organiser une rencontre avec l'Honorable Laurent Barré, ministre de l'Agriculture. M. Bernard suggère une entrevue avec le Ministre à Québec.

Le Conseil est d'avis que cette rencontre pourrait coïncider avec le voyage qu'il fera dans la vieille Capitale lors de la présentation du bill de la Cité, au cours de l'hiver.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de M. Armand Cloutier, député fédéral, et d'une autre de la Société de Liquidation des Biens de la Couronne. Il s'agit du désir déjà exprimé par la Cité de se porter acquéreur du Bureau des Postes actuel lorsqu'il sera désaffecté. Dans sa réponse la Société de Liquidation offre à la Cité de lui donner la préférence, à la condition toutefois qu'elle l'informe immédiatement de ses intentions à ce sujet.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Société de Liquidation des Biens de la Couronne soit informée immédiatement de l'intention de la Cité de Drummondville de se porter acquéreur de l'immeuble actuel logeant le bureau de poste et des douanes, pour fins civiques.

ADOPTE

L'Union des Municipalités de la Province demande à la Cité d'adopter la résolution suivante:

"Que la Loi des Cités et Villes soit amendée pour permettre aux municipalités régies par cette loi d'emprunter, sans referendum, si elles le désirent, tout argent nécessaire pour fins d'aqueduc et d'égout."

L'échevin Antonio Baril exprime l'opinion unanime du Conseil en déclarant qu'il est juste et logique que les dépenses capitales encourues pour des travaux de voirie et d'égouts soient soumises pour approbation aux propriétaires.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le département des travaux publics soit autorisé à construire une prise d'eau sur la Rive-Nord, telle prise d'eau devant servir en cas d'incendie. Les estimés préparés par l'Ingénieur de la Cité prévoient un coût de construction de \$1,050.00.

ADOPTÉ

A la demande du Ministère des Affaires Municipales il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 410, au montant de \$130,000.00 de la Cité de Drummondville, soit amendé à l'article 2 en stipulant un intérêt à un taux n'excédant pas 5% et en stipulant que les coupons d'intérêt seront payables les 1er mai et 1er novembre de chaque année, le capital étant remboursable à commencer du 1er novembre 1957.

L'article 4 dudit règlement No. 410, est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er novembre 1956 et remboursables en séries du 1er novembre 1957 au 1er novembre 1976, avec intérêt à un taux n'excédant pas 5% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année.

Le tableau d'amortissement attaché audit règlement No. 410 est amendé en changeant les dates d'échéances des obligations pour qu'elles se lisent de 1957 à 1976.

Que le règlement No. 418, au montant de \$125,000.00 de la Cité de Drummondville, soit amendé à l'article 3 en stipulant un intérêt à un taux n'excédant pas 5% et en stipulant que les coupons d'intérêt seront payables les 1er mai et 1er novembre de chaque année, le capital étant remboursable à compter du 1er novembre 1957.

L'article 5 dudit règlement No. 418 est amendé en stipulant que les obligations seront datées du 1er novembre 1956 et remboursables en séries du 1er novembre 1957 au 1er novembre 1976, avec un taux n'excédant pas 5% payable semi-annuellement les 1er mai et 1er novembre de chaque année.

Le tableau d'amortissement attaché audit règlement No. 418 est abrogé et remplacé par le suivant:

1957	\$4,000.00	1967	\$6,000.00
1958	4,000.00	1968	6,000.00
1959	4,000.00	1969	7,500.00
1960	5,000.00	1970	7,500.00
1961	5,000.00	1971	7,500.00
1962	5,000.00	1972	7,500.00
1963	5,000.00	1973	8,000.00
1964	6,000.00	1974	8,000.00
1965	6,000.00	1975	8,500.00
1966	6,000.00	1976	8,500.00

ADOPTE

La Compagnie Dominion Textile informe la Cité qu'elle désirerait renouveler le bail qu'elle détient au 2ième plancher de la bâtisse Roessel pour une période additionnelle d'un an, aux mêmes conditions.

Il est proposé par l'échevin Armand Gautnier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le bail détenu par la Compagnie Dominion Textile à l'édifice Roessel, soit renouvelé pour une période d'une année à la condition d'insérer au bail une clause permettant à la Cité d'y mettre fin, dans le but d'y loger une industrie productive, à la suite d'un avis écrit de 60 jours.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une demande de la Cie Eagle Pencil Ltée qui est présentement à construire une addition assez importante à son usine et qui désireraient que la Cité fasse les raccordements d'eau et d'égouts sans frais, considérant qu'il s'agit là d'une nouvelle construction dans laquelle on produira des produits non auparavant fabriqués à Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Pierre Matnieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité se rende à la demande de la Cie Eagle Pencil Ltée, et fasse les raccordements d'eau et d'égouts à la nouvelle construction de cette compagnie sans charge pour elle.

ADOPTE

Un groupe de propriétaires et de locataires de St-Jean-Baptiste présentent au Conseil une requête afin d'obtenir: des égouts; b) des trottoirs; c) un service d'express pour tout le territoire couvrant les 17e, 18e, et 19e Avenues ainsi que les rues transversales.

Le Conseil reçoit cette requête avec sympathie et admet le bien-fondé de ses allégués. Il est cependant trop tard pour entreprendre quoi que ce soit cette année, d'autant plus que des travaux de cette envergure doivent être prévus au budget et préparés soigneusement par l'Ingénieur. C'est ce qui sera fait au cours de l'hiver alors que l'échevin du quartier, M. Joseph Bibeau, le Comité de la Voirie et l'ingénieur de la Cité feront une étude à fond des différents besoins de ce quartier.

Le Greffier donne lecture de la réponse de la Cie Canadian Celanese Ltée au sujet de la continuation du Boulevard St-Joseph, par la petite ligne. Cette compagnie, comprenant le besoin d'une artère principale à cet endroit, offre de vendre à \$0.10 le pied carré le terrain nécessaire, soit 98,180 pieds. Elle demande une allocation de \$2,000. pour le déménagement de 10 garages qui sont présentement situés dans la ligne prévue et, enfin, l'installation de signaux de circulation à l'intersection ainsi créée.

Le Conseil admire l'esprit de collaboration de la Cie Canadian Celanese Ltée, et promet une étude immédiate de ces différentes conditions.

Lecture est donnée de la requête qui sera envoyée par la Cité à la Commission des Transports d'Ottawa aux fins d'obtenir la construction d'un viaduc sous les voies ferrées du Canadien National, à la hauteur du Boulevard St-Joseph. L'échevin Antonio Bariil adresse les félicitations et les remerciements du Conseil au Maire qui a vu à la préparation de cette requête.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la requête demandant la construction d'un viaduc sous les voies ferrées du Canadien National, au Boulevard St-Joseph, soit envoyée à la Commission des Transports et que le Greffier soit autorisé à la signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une réclamation produite par M^{re} André Biron en faveur de sa cliente, Mme Lionel Laterreur.

Il s'agit d'une réclamation en dommages à la suite d'un accident de circulation survenu au coin des rues St-Edouard et Brock le 26 septembre 1956. Le montant réclamé est indéterminé.

Le Conseil recommande d'obtenir une opinion légale afin d'établir si la Cité est responsable.

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 449 concernant les affiches. Laissé en suspens.

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 450 concernant l'amalgamation des deux taxes imposées pour le service d'eau et de vidanges en une seule de 10%.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bi-beau, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Règlement No. 450 soit adopté.

ADOPTE

Premières lectures sont données des Règlements Nos. 451 (bibliothèque), 452 (marché public) et 453 (homologation des rues Notre-Dame et St-Pierre.

Lecture est donnée d'un rapport de l'inspecteur en chef Guyon, du Ministère du Travail, concernant l'état actuel de la bâtisse où loge le Bureau d'Enregistrement.

L'échevin Pierre Mathieu propose, et il est secondé par l'échevin Antonio Baril, que représentations soient faites auprès du Gouvernement Provincial, par l'intermédiaire de M. Robert Bernard, député de Drummond, afin que la bâtisse occupée présentement par le Bureau d'Enregistrement soit démolie et reconstruite sur un autre site au choix et aux frais du gouvernement.

ADOPTE

Lecture est donnée de la réponse de Me Paul Desruisseaux, président de la Cie de télévision CHLT-TV, de Sherbrooke, qui assure le Conseil que le nom de Drummondville sera mis en évidence sur les annonces qui identifient certains programmes de télévision du Canal 7.

Lecture est donnée d'une résolution de la Commission Scolaire de Drummondville, informant la Cité qu'elle pourra se servir du terrain appartenant à la Cie Dominion Textile et situé à l'arrière de l'école Ste-Thérèse, comme patio, à la condition qu'on s'abstienne d'y installer des haut-parleurs.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Ministère du Travail qui informe officiellement la Cité que les employés de bureau municipaux ont obtenu la reconnaissance syndicale.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le stationnement des véhicules soit limité à 30 minutes sur le côté est de la rue Girard.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que des remerciements soient adressés à M. Robert Bernard et au gouvernement provincial pour les travaux qui ont été faits sur le Boulevard Bernard.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une lettre de remerciements de la Société St-Jean-Baptiste pour l'aide financière accordée par la Cité à cette Société à l'occasion de la célébration de la St-Jean-Baptiste.

Son Honneur le Maire fait part aux membres du Conseil de la très bonne impression que l'apparence de la Cité a créé chez les horlogers-bijoutiers réunis à Drummondville en congrès au cours de la dernière fin de semaine.

Le Maire rappelle aux locataires qu'ils doivent faire preuve d'esprit civique et acquitter leurs factures pour la taxe de 5% qui leur a été imposée en 1956. Il ne s'agit là que d'une mesure temporaire, dit-il et les locataires feraient bien de se soumettre de bon gré en faisant tenir leurs paiements sans plus de délai.

Sur proposition de l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, la séance est ajournée au mercredi, 10 octobre 1956, à 8 heures p.m.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent en comité, à l'exception de l'échevin Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande que le salaire du Détective Municipal, M. A. A. Allard, soit porté à \$75.00 par semaine et qu'une allocation de \$300.00 pour habits lui soit versée en 1957. Pour les années subséquentes cette allocation sera égale à celle que reçoivent les policiers pour leurs uniformes.

Le Trésorier est autorisé à faire les remises suivantes:

N. Mondou	\$5.68	étai au marché
A. Cartier	4.38	"

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Claudette Provencner, 4 mois; Bruno Duguay, 4 mois; Diane Bernard, 2 mois; Sylvie Michaud, 6 mois; Roger Auger, pension à domicile; Marie Allard.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Alphonse Grenier; Réal Hains.

Le cas d'Assistance Publique suivant est refusé: Isidore Labbé.

ET LA SEANCE EST LEVEE !


.....
Greffier


.....
Maire

10 octobre 1956

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires le 10 octobre 1956, cette assemblée étant un ajournement de celle du 9 octobre 1956.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Le Greffier procède à l'ouverture des soumissions pour l'achat d'obligations de la Cité de Drummondville pour un montant total de \$255,000.00.

Voici la liste des soumissions reçues:

			<u>Lover</u>
Dominion Securities Corp.			
A.E. Ames & Co. Ltd.,			
Royal Bank of Canada.	96.57	5%	5.413
Bell Gouinlock & Co.	90.74	4½%	5.513

			<u>Loyer</u>
Nesbitts, Thompson & Co.	91.88	4½%	5.480
Dawson, Hannaford Ltd.,	94.53	5%	5.666

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin André Cloutier, que le choix du soumissionnaire soit laissé à la discrétion de la Commission des Affaires Municipales.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'ingénieur soit autorisé à procéder à la réfection du trottoir, sur le côté nord-ouest de la rue Des Forges, sur une longueur d'environ 80 pieds, entre les rues Lindsay et Brock, au coût estimé de \$175.00

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE



 Greffier



 Maire

Le 22 octobre 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 octobre 1956, cette séance en étant une régulière en vertu des dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS:—MM. les échevins Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, André Cloutier, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Bari, Armand Gauthier et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 octobre 1956 et de son ajournement du 10 octobre 1956. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de ces deux assemblées soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Eagle Pencil Ltée qui remercie la Cité d'avoir consenti à faire, à ses frais, les raccordements d'eau et d'égoûts devant desservir la nouvelle bâtisse que la compagnie est à construire.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Bernard concernant la démolition et la reconstruction de la bâtisse abritant présentement le bureau d'Enregistrement. Monsieur Bernard a reçu du Premier Ministre lui-même l'assurance que cette bâtisse serait érigée sans trop de délai et en conséquence le député de Drummond a demandé à l'Honorable Roméo Lorrain, ministre des Travaux Publics, de prévoir à son budget 1957 un montant à cette fin.

M. Robert Bernard informe le Conseil que le coût du pavage en asphalte fait par le gouvernement sur le boulevard Bernard s'est monté à \$13,670.81

Le Greffier donne lecture d'une lettre de félicitations de M. Robert Bernard à l'endroit du corps de policiers de la Cité pour le magnifique travail qui a été accompli par ses membres au cours de la dernière campagne électorale provinciale.

L'Association Home & School, du Drummondville High School demande l'autorisation de récolter des souscriptions le 31 octobre prochain en faveur du United Nations Children's Fund.

Le Conseil est favorable à cette demande et félicite les membres de cette association de leur dévouement.

Le Greffier procède ensuite à la lecture des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 22 octobre 1956.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que les mutations de propriétés, dont avis a été reçu par la Cité à la date du 22 octobre 1956, soient acceptées.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dûs par la Cité à la date du 22 octobre 1956. Ces comptes se totalisent à la somme de \$86,146.24 dont \$51,809.08 au compte budget et \$34,337.16 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes dûs par la Cité au 22 octobre 1956 soient acceptés pour paiement. La liste en est signée séance tenante par le Maire et le Greffier.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 449 qui pronibe tout affichage sur les poteaux, arbres et endroits à la vue du public.

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 449 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 451 concernant la Bibliothèque Municipale de Drummondville.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement No. 451 soit adopté.

ADOPTE

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETES DU 22 OCTOBRE 1956

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
5702	Julien Benoit	Bridg'Amour Germain 798 St-Alfred	160A-184 Gr.
6728	Germain Geoffroy	Gélinas, Camille 97 10e Avenue	149-155
2485	Bruno Rousseau	Simon Lemoyne 84 Blvd. Bernard	404-405
4685	Roland Gosselin	Ménard, Mme A.H. 627 Blvd. St-Joseph	156-172
5274	Arthur Champagne	Primeau, Mme Laurette 30 Bérard	159-53 160A-169
7607	Roger Chicoine	Armand Paradis	151-189
8071	Benoit Nadeau	Turgeon, Roland 583 Mélançon	153-26

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 452 qui prévoit certains amendements au règlement du Marché Public (No 428).

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 452 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 453 lequel demande l'homologation d'une ligne sur les rues St-Pierre et Notre-Dame.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le Règlement No. 453 soit adopté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les services de l'étude légale Pinard & Nichols, soient retenus pour la présentation de cette requête en homologation devant la Cour Supérieure.

ADOPTE

Première lecture est donnée du Règlement No. 454 qui amène certains amendements au règlement de construction No. 377.

Lecture est donnée d'une résolution de St-Simon et d'une autre dans le même sens de Drummondville-Ouest par laquelle ces deux municipalités voisines acceptent l'imposition d'une taxe de vente de 2% dans leur territoire, à la condition que le partage du produit de cette taxe soit fait au pro-rata de la population. Une résolution du même genre est produite par la Mun. de St-Nicéphore. Il est proposé par l'échevin A. Baril secondé par l'échevin André Cloutier, que le stationnement des véhicules soit prohibé sur le côté sud de la rue Brock, entre la voie ferrée du C.N.R. et la rue Bérard.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le stationnement

des véhicules soit prohibé entre 7hrs. a.m. et 5 hrs. p.m. sur le coté ouest de la rue Marchand, entre les rues Moisan et Corriveau.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête produite par la Cie Southern Canada Power auprès de la Régie Provinciale de l'Electricité aux fins d'obtenir l'autorisation d'installer un circuit additionnel de 48,000 Volts afin de fournir un meilleur service à la Cie Sylvania Electric.

Le Conseil ne s'objecte pas à cette demande à la condition que l'Ingénieur de la Cité soit consulté par la Southern avant de décider des déplacements de poteaux. Étant donné les projets de la Cité concernant l'élargissement du Boulevard St-Joseph, il serait illogique de poser à l'heure présente des poteaux qui devront peut-être être déplacés à brève échéance.

Lecture est donnée d'une réclamation de Lessard Transport, de Thetford Mines, Qué. au montant de \$684,55 pour dommages subis par un de leurs camions à la suite de l'affaissement du pavé sur la rue St-Georges, le 17 août 1956.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité nie toute responsabilité quant aux dommages subis par Lessard Transport à la suite de cet accident.

ADOPTE

L'échevin Eddy Perreault donne avis de motion qu'il présentera un règlement pour demander l'homologation d'une ligne sur certains terrains, cette ligne étant la continuation de la rue Bérard.

En raison d'un changement dans leur production, la Cie Sylvania Electric demande à la Cité de construire un portique à l'immeuble dont elle est locataire sur la rue Hériot et qui appartient à la Cité.

L'échevin Rodolphe Mochon est chargé de rencontrer l'Ingénieur de la compagnie et de faire rapport à ce sujet

Proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente à résilier le bail de la Cie Ballarini Ltée à compter du 1er novembre 1956, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le document à cette fin

ADOPTE

*à tel que
justifié par
la Compagnie
M. M.*

La question d'un puisard insuffisant sur la rue Holmes, près de la propriété de M. Gaston Boisselle, est référée à l'Ingénieur de la Cité.

Lecture est donnée de la réponse de Drummondville-Ouest aux conditions faites par la Cité à cette municipalité pour l'extension du service de police et d'incendie.

Drummondville-Ouest ne croit pas devoir donner suite à ce projet et remercie la Cité pour le travail de recherches nécessité.

La compagnie DorSay Lingerie Ltée, déjà établie au premier étage du Garage Municipal, désirerait sous-louer le local qui sera laissé vacant par la Cie Ballarini le 1er novembre prochain. Le prix du loyer serait de \$150.00 par mois et le bail devrait compter du 1er novembre 1956 jusqu'au 14 janvier 1959.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le local actuellement loué par la Cité à la Cie Ballarini soit sous-loué à la Cie DorSay Lingerie Ltée au prix de \$150.00 par mois pour une période de temps allant du 1er novembre 1956 au 14 janvier 1959, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le document qui sera préparé à cet effet.

ADOPTE

Sur demande de l'échevin Rodolphe Mochon, le Conseil étudie la possibilité de proclamer fête civique le 1er novembre prochain, fête de la Toussaint. Comme il s'agit cette année d'une innovation créée par un décret ecclésiastique, il est suggéré de demander l'opinion de la Chambre de Commerce, de l'Association des Hommes d'Affaires, de l'Association des Manufacturiers et de Mgr. Paul Mayrand avant de prendre une décision.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que l'architecte A. Audet soit prié de préparer des plans et des estimés pour la construction possible de piscines et de barbotteuses.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que l'Ingénieur soit prié de préparer des estimés pour la construction d'égoûts et d'aqueduc sur la 18ème avenue et aussi pour la construction d'un trottoir sur la rue St-Laurent, entre la 16ème et la 18ème Avenue.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE

J. M. Duplais
.....
Greffier

M. M. M. M.
.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière du Conseil, siègent maintenant en comité sous le présidence de Son Honneur le Maire.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés; Georges Dionne, carte pour 3 mois; Daniel Houle, carte pour 1 mois; Jacqueline Blais, carte 3 mois; Marcel Dionne, 1 mois; Oni Bolduc, pension à domicile 4 mois; Michel Bi-beau, carte 1 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Gilles Proulx; Edouard Lampron; Edgar Farrier; Arthur Lampron; Dme J.M. Jutras;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Alphonse Grenier; Dme R. Faile; Séraphin Desma-raï; Dme Arthur Lefebvre; Ubald Lecierc.

ET LA SEANCE EST LEVEE

J. M. Duplais
.....
Greffier

M. M. M. M.
.....
Maire

5 Novembre 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 5 novembre 1956, cette séance en étant une spéciale convoquée pour les fins suivantes:

1. Adopter une résolution pour autoriser la préparation de plans et devis d'un projet ayant pour but d'éliminer la décharge directe des égouts de la Cité dans la Rivière Noire;
2. Adopter une résolution proposant à la Municipalité de St Simon le paiement d'un montant de \$40,000.00 en règlement de sa dette envers la Cité, dont \$30,000.00 qui proviendraient d'un octroi spécial du Gouvernement Provincial et \$10,000.00 qui seraient payés par la municipalité en cinq versements annuels qui seraient pris à même la partie de la taxe de vente revenant à St Simon.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau sous la présidence de l'échevin Armand Gauthier, Maire suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée.

ATTENDU qu'au programme des travaux municipaux pour l'année 1956 se trouve inclus la construction d'un égout collecteur sur la rue St Frédéric pour desservir adéquatement le quartier St Jean-Baptiste, ledit égout collecteur devant se déverser dans la Rivière Noire, d'après les plans de l'Ingénieur;

ATTENDU que ce projet a été soumis au Ministère de la Santé qui n'a pas jugé à propos de l'approuver dans sa forme présente;

ATTENDU que le Ministère de la Santé, dans sa lettre du 6 septembre 1956, recommande à la Cité de Drummondville de continuer l'étude du bassin de drainage de la Rivière Noire et d'un projet préliminaire d'une usine d'épuration d'égouts complète par l'Ingénieur

de la Cité, en collaboration avec des ingénieurs spécialistes;

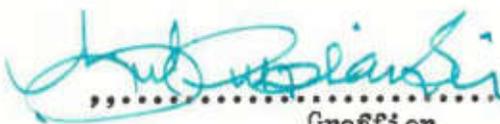
EN CONSEQUENCE il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le Conseil autorise l'ingénieur de la Cité, en collaboration avec les ingénieurs Goulet et Lemieux, a préparer des plans et devis d'un projet ayant pour but d'éliminer la décharge directe des égouts de la Cité dans la Rivière Noire.

ADOPTÉ

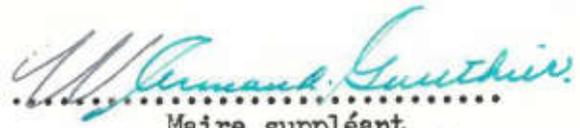
Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité offre à la Municipalité de St Simon de payer un montant total de \$40,000. en règlement complet de sa dette envers la Cité de Drummondville, dont \$30,000. qui proviendraient d'un octroi spécial du Gouvernement Provincial et \$10,000. qui seraient payés par la Municipalité de St Simon en cinq versements annuels qui seraient pris à même la partie de la taxe de vente revenant à St Simon.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.



Greffier



Maire suppléant

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

Je soussigné, Jean Ostiguy, comptable agréé du bureau de "Corriveau & Ostiguy" ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE !

.....
Jean Ostiguy, C.A.

Assermenté devant moi à
Drummondville, le 19
novembre 1956.

.....
Gaston Montplaisir,
Greffier de la Cité.

12 novembre 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 novembre 1956, cette séance en étant une régulière en vertu des dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Gautnier, Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon, Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées du 22 octobre et du 5 novembre 1956. IL est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTÉ

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que les municipalités de St-Simon et de Drummondville-Ouest, toutes deux parties contractantes relativement au système d'aqueduc et d'égoûts de la Cité, soient avisés et tenus au courant des projets envisagés par la Cité quant à la construction d'un égout collecteur évitant le déversement dans la Rivière Noire et d'une usine d'épuration.

ADOPTÉ

Le Greffier donne lecture de lettres de remerciements de la Légion Canadienne, des Jeunesses Musicales, de l'Hopital Ste Croix à qui la Cité a consenti des octrois substantiels afin de les aider dans leurs oeuvres.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Bernard, député, dans laquelle il informe le Conseil qu'une plaque indicatrice, portant le nom de Drummondville, sera placée à la sortie du Pont Jacques Cartier, à Longueuil.

Le Conseil prend connaissance d'un estimé préparé par l'Ingénieur quant à la construction d'un trottoir sur la rue St-Laurent entre la 16^{ème} avenue et la 18^{ème}. Le coût de cette construction serait de \$800.00. Le Conseil est d'opinion qu'il serait sage de faire le remplissage cette année et le trottoir seulement au printemps 1957.

Le Greffier produit une opinion légale préparée par Me Roger Parenteau, avocat, dans le cas de la réclamation de Dame Lionel Laterreur. Selon lui la Cité n'est pas responsable.

Il en est de même quant à la réclamation de Lesard Transport.

Le Conseil est donc unanime à nier toute responsabilité quant à ces deux réclamations.

À l'occasion de la campagne de souscription de la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse de Nicolet, qui a lieu du 25 octobre au 15 novembre 1956, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité consente un octroi de \$500.00 à la Fédération

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport du Chef de Police recommandant que des parcomètres soient enlevés à certains endroits pour être posés à d'autres. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les recommandations du Chef de Police soient acceptées.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement aux fins de créer un fonds de pension pour les employés municipaux.

Première lecture est donnée du règlement No. 455 concernant la construction d'un immeuble industriel pour la Cie Business Forms Ltée.

Pour faire suite à une résolution identique déjà adoptée par le Cité de St-Hyacinthe, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que demande soit faite au gouvernement provincial de compléter la voie double sur la route No. 9, de Drummondville à Montréal, via St-Hyacinthe, et de terminer cette même voie, mais à deux travées seulement pour le moment, de la rivière Bécancour jusqu'au futur pont qui sera jeté sur le St-François, à Drummondville, de façon à relier cette route à la voie Sir Wilfrid Laurier qui se termine présentement au Boulevard Bernard.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par un certain nombre de résidents de la Rive Nord qui demandent au Conseil d'intercéder auprès d'Autobus Bourgeois Ltée afin que le service de transport urbain soit réinstallé dans cette partie de la Cité.

Le Conseil est prêt à demander cette réinstallation à l'Autobus Bourgeois à la condition que les parents des 40 enfants qui désirent se rendre à leur domicile pour leur repas du midi s'engagent à faire voyager leurs enfants par autobus.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité autorise le déplacement d'un poteau en face de 339 Blvd. St-Joseph, et d'un autre près du canal de la Southern Canada Power, travaux à être faits par le Bell Telephone.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que demande soit adressée pour la seconde fois au gouvernement fédéral d'augmenter les allocations familiales au double de leur valeur actuelle en considération de l'accroissement considérable du coût de la vie depuis 1945, ^{4^{me}} année de l'entrée en vigueur du plan d'allocations familiales; que copie de la présente résolution soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au Ministre Fédéral de la Santé ainsi qu'au député de Drummond-Arthabaska aux Communes.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Bari, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$300,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$300,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé à même la vente des obligations au montant prévu au règlement No. 438. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau jusqu'à la vente des obligations décrites plus haut, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'exède jamais la somme de \$300,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'une requête présentée à la Régie des Transports par Autobus Drummondville Limitée. La requérante demande à la Régie de l'autoriser à augmenter ses taux actuels qui sont:-

VILLE

	Adultes	.10	
	Enfants	.05	
ST. CHARLES			
4e RANG	adultes	.15	12 bil. pour \$1.20
ST CYRILLE & ST GERMAIN		.20	12 bil. pour \$1.45

Autobus Drummondville demande l'autorisation d'appliquer à titre d'essai les taux suivants:

VILLE

	adultes	.15	
	enfants	.10	8 bil. pour \$1.00
ST CHARLES			
4e RANG	adultes	.15	
	enfants	.10	8 bil. pour \$1.00
ST CYRILLE ST GERMAIN		.25	10 bil. pour \$1.75

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que des représentations soient faites au gouvernement fédéral afin que les indemnités payés par ce dernier sur ses édifices soient augmentées à un taux qui compense et se rapproche dans une certaine mesure du taux de la taxe foncière.

ADOPTE

Afin de permettre à l'aveugle de prendre la place qui lui revient dans les rangs des travailleurs et afin de rendre plus facile l'obtention d'une pension, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que demande soit adressée au gouvernement fédéral d'accorder la pension aux aveugles sans considération des revenus du pensionné et que l'enquête sur le revenu personnel des aveugles soit abolie.

ADOPTE

Son Honneur le Maire commente d'une façon très juste un article paru dans le pamphlet d'octobre de la Banque Canadienne Nationale sur la nécessité d'une révision de notre politique étrangère qui permettrait un contrôle plus sévère sur les entrées au Canada des textiles étrangers.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que des représentations soient faites au gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Ministère du Commerce, concernant la nécessité d'imposer sans tarder un contrôle sévère sur l'entrée au pays des textiles étrangers; que copie de cette résolution soit adressée au Premier Ministre du Canada et au député du Comté.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, et appuyé à l'unanimité, que des vœux de prompt rétablissement soient adressés de la part du Conseil à l'échevin Pierre Mathieu, présentement hospitalisé à l'Hopital Ste-Croix.

ADOPTE

Sur demande de la Croix Rouge Locale, le Maire invite tous les citoyens à se rendre avec empressement à la prochaine clinique des donneurs de sang qui aura lieu à l'Hôtel de Ville le 20 novembre prochain.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, qu'un éclairage identique à celui qui existe actuellement sur la rue Marchand, du Blvd. St-Joseph à la rivière Noire soit installé sur la même rue, du Blvd. St-Joseph à la rue Hériot.

ADOpte

Monsieur Bruno Beaudoin, agent des Syndicats, demande au Conseil une réponse à la résolution que le syndicat a fait tenir à la Cité récemment. Cette résolution prie le Conseil de se déclarer ouvertement opposé à toute organisation syndicale illégitime - que le syndicat désigne sous le nom de "comités de boutique".

Le Conseil fera tenir une réponse immédiate à M. Beaudoin,

Pour ce qui est du fonds de pension des employés municipaux, le Conseil informe M. Beaudoin qu'un plan devant être mis en application au 1er janvier 1957 est présentement à l'étude.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité recommande l'engagement de M. George Cloutier en remplacement de M. Hector Lemire, décédé, à l'usine de filtration, aux salaires et conditions prévus à la convention collective. M. Cloutier est engagé à compter du 10 novembre 1956.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Dme A. Hamel, 1 mois; Donald Hamel, 3 mois; Gérard Bèland; P.E. Paradis, 4 mois; Edouard Lampron, 1 mois; A St-Pierre; André et Alain Normand; 6 mois; Pierre Savoie, 4 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dme Ferdinand Viens; Juliette Lampron.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

x *Paul Duplatis*
.....
Greffier

Marcel Marois
.....
Maire

26 novembre 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 26 novembre 1956, cette séance en étant une régulière en vertu des dispositions du règlement No. 295.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier, et Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée.

Lecture est donnée de l'assemblée du 12 novembre 1956. Après avoir suggéré une correction, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 26 novembre 1956. Ces comptes se totalisent à la somme de \$58,800.99 dont \$52,756.02 au compte budget et \$6,044.97 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les comptes dus par la Cité pour la période se terminant le 26 novembre 1956, soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Greffier procède à la lecture des soumissions reçues pour la construction d'une usine pour Drummond Business Forms Limitée. Ces soumissions se lisent comme suit:

BENJAMIN ROBIDAS	\$ 535,000.00
J.A. MICHAUD	540,600.00
A. FORTIN CONSTRUCTION	499,000.00

L'échevin Maurice Sigouin propose et l'échevin André Cloutier seconde une résolution à l'effet d'ajourner toute décision sur cette question et sur le choix d'un adjudicataire jusqu'à ce que le Conseil ait pu étudier à fond ces chiffres.

ADOPTÉ

Le Greffier procède ensuite à l'ouverture des soumissions pour la fourniture de claques et pardessus pour le département de police. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>Claques</u>	<u>Pardessus</u>
GEO. GRENIER	\$ 1.89	\$ 4.95
B. MESSIER	1.94	5.39

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission de M. Geo. Grenier soit acceptée.

ADOPTÉ

Lecture est donnée de la décision de la "Express Traffic Association of Canada" à qui demande avait été faite d'étendre le service de messagerie à tout Drummondville. Cette association informe la Cité qu'à compter du 23 novembre 1956 toutes les parties construites de la Cité bénéficieront du service d'express.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que des remerciements soient adressés à la Express Traffic Ass'n. pour avoir bien voulu se rendre à la demande de la Cité en étendant son service de messageries à toutes les parties de la Cité.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une lettre circulaire de la Railway Association of Canada qui suggère d'étendre l'application du système de l'heure avancée jusqu'au dernier samedi d'octobre de chaque année. La période durant laquelle l'heure avancée serait en vigueur irait donc du dernier dimanche d'avril au dernier samedi d'octobre.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité de Drummondville se déclare favorable à l'extension du système de l'heure avancée

du dernier dimanche d'avril au dernier samedi d'octobre de chaque année, à la condition que les principales villes de la région se déclarent elles aussi en faveur de cette extension.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand Cloutier, député, qui assure la Cité de son entière collaboration quant à la construction d'un viaduc au boulevard St-Joseph.

Lecture est donnée d'une lettre de M. C.W. Rump, secrétaire de la Commission des Transports. Il appert que la Commission n'a pas encore reçu les commentaires de la compagnie de chemin de fer ni les estimés de telle construction. Elle est consentante à siéger lorsqu'elle aura en mains tous les documents nécessaires. Le Conseil prend en même temps connaissance d'une lettre du Ministère Provincial de la Voirie qui déclare ne pas avoir l'intention d'intervenir dans la construction de ce viaduc pour la raison qu'il n'a pas juridiction sur ce chemin.

Le Conseil exprime l'opinion qu'il a l'intention de poursuivre son projet sans l'intervention du Ministère de la Voirie. Il prie l'Ingénieur de la Cité de préparer des estimés quant au coût approximatif de ce viaduc.

Lecture est donnée d'une lettre de l'honorable Robert Winters, ministre des Travaux Publics, dans laquelle il explique la décision de son ministère quant à la pose de la brique au lieu de granit à l'édifice fédéral présentement en construction. Quant à la décision de substituer le chauffage au charbon de préférence à l'huile, le Conseil s'objecte vigoureusement pour des raisons sanitaires à ce que cette substitution soit acceptée, et le Greffier est prié d'en faire part à l'Honorable Winters.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Honorable Antoine Rivard dans laquelle ce dernier demande la coopération de la Cité en ce qui concerne la sécurité sur les routes.

Lecture est donnée d'une décision du Ministère de la Santé en rapport avec la construction projetée d'un égout collecteur sur la rue St-Frédéric. L'autorisation demandée sera accordée si la Cité consent à construire une usine temporaire pour la clarification et la chloration des égouts avant leur déversement dans la Rivière Noire.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de la Southern Canada Power dans laquelle apparaît le détail du coût de déplacement des poteaux et lignes de transmission sur le lot 112-A.

Continuant la coutume déjà établie par la Cité d'exprimer à la population ses souhaits de Noël et du Nouvel An par la voix des journaux, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, qu'un montant de \$25,00 soit alloué à chacun des journaux locaux, ainsi qu'au poste de radio local, pour la publication des souhaits du Conseil ainsi que pour la proclamation des 26 décembre et 2 janvier comme ~~jours~~ fêtes civiques.

fêtes
ADOPTÉ *[Signature]*

L'Association des Hommes d'Affaires et l'Association des Pharmaciens de Drummondville prient le Conseil d'accepter les heures d'ouvertures des commerces telles que choisies pour l'année 1957 les jours suivants: 2 janvier, 6 janvier, lundi de Pâques, jeudi de l'Ascension, 24 juin, 1er juillet, 1er novembre, 8 décembre, 26 décembre, fête du Travail.

Le Conseil accepte les suggestions de ces associations et verra à proclamer en temps et lieu les jours indiqués plus haut comme fêtes civiques.

Lecture est donnée d'un avis du Conseil Central des Syndicats informant la Cité qu'il dénonce la convention présente entre la Cité et les employés municipaux. Le Syndicat désirerait rencontrer le Conseil jeudi prochain, le 29 novembre, ~~le 29 novembre~~, afin de discuter des amendements à apporter au nouveau contrat de travail.

Le Conseil ne croit pas pouvoir rencontrer le Syndicat à cette date car il devra, au préalable, étudier ce nouveau contrat. Il informera le Syndicat de la date à laquelle il pourra le recevoir.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Burroughs Pelletier, ingénieur et directeur du Service Provincial de l'Urbanisme, dans laquelle il offre les services gratuits de son département dans l'étude et la révision de notre règlement de construction.

Le Conseil remercie M. Pelletier de son offre généreuse et déclare accepter avec plaisir la visite de représentants de son département.

Le mois de décembre 1956, et de plus, de proclamer fêtes civiques pour

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Cote, Lemieux, Carignan & Bourque, ingénieurs de Sherbrooke, relativement à la construction projetée d'un bassin additionnel de 3,000,000 de gallons au site de notre usine de filtration. Ces ingénieurs suggèrent de demander immédiatement des soumissions si la Cité a l'intention de construire ce bassin en 1957.

Le Conseil est d'opinion qu'il faudra consulter les municipalités de St-Simon et de Drummondville-Ouest avant de donner une suite concrète à ce projet.

La Compagnie Bell Telephone informe la Cité qu'elle la tient responsable des dommages causés à son câble souterrain sur la rue Moisan par des employés de la Cité lors d'excavations.

On exprime l'opinion que l'Ingenieur devrait avoir en mains tous les plans relatifs à ces câbles souterrains. Il est permis de douter qu'un plan général de ces conduits soit en possession du département de la Voirie à l'heure présente. Le Conseil apprécierait si le Bell Telephone lui faisait tenir un plan de cette nature.

Pour faire suite à une demande formulée par l'intermédiaire du notaire P. E. Bordeleau, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, qu'autorisation soit accordée à M. Marcel Tremblay, gérant de service opérant au coin des rues Hériot et Holmes, d'opérer un service de louage d'automobiles sous le nom de "De Luxe Drive Yourself Enrg"., service opéré précédemment par M. Roland Perreault, 773 Blvd. Mercure.

ADOPTÉ

Lecture est donnée d'une série de lettres provenant de: Ministère de la Voirie, Re: complétion de la Voie Wilfrid Laurier ; Premier Ministre du Canada, Re: protection contre l'entrée des textiles; Fédération des Oeuvres du Diocèse: Re: remerciements pour octroi \$500,00; R.F. Gilroy, maire de Springhill, S.C.

Lecture est donnée de la réponse de Autobus ~~Saugeois~~ Drummondville à la proposition de la Cité de faire garantir par les usagers de la Rive Nord le transport de leurs enfants d'âge scolaire, le midi. La Direction de cette compagnie serait heureuse de remettre ce service en vigueur à la condition que la Cité ou un groupe responsable se portera garant d'un revenu équivalent aux dépenses encourues sur ce parcours.

Le Greffier verra à communiquer cette décision aux parties intéressées.

Deuxième lecture est donnée du Règlement No. 455 prévoyant la construction d'une usine pour la Drummond Business Forms. Il est renvoyé en troisième lecture pour étude plus complète.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité prie le gouvernement provincial et le Ministère de l'Instruction Publique d'instituer à l'École locale des Arts & Métiers un cours de mécanique-automobile.

ADOPTE

Le Conseil entend Mesdames Letendre et Vigneault, de la rue Brock, qui se plaignent du mauvais fonctionnement des égouts raiés à leurs propriétés. L'Ingénieur est déjà saisi de ce problème et verra à y apporter une solution satisfaisante dans un avenir rapproché.

Quant à l'établissement d'une patinoire à l'arrière de l'École Ste-Thérèse, sur le terrain appartenant à la Cie Dominion Textile, il semble survenir certaines difficultés qui rendront difficile, sinon impossible, la construction d'une patinoire à cet endroit. L'échevin André Cloutier recommande qu'un escalier installé au parc Ste-Thérèse soit condamné pour l'hiver et qu'une affiche dégageant la responsabilité de la Cité soit posée.

Son Honneur le Maire fait rapport des activités du Comité Anti-Pollution régional, dont il fait partie comme représentant de Drummondville. Ce comité s'est réuni à Sherbrooke récemment et, devant les preuves de collaboration fournies par la plupart des moulins à papier opérant sur le parcours du St-François, il est à prévoir que, d'ici un avenir pas très éloigné, les eaux de notre rivière seront débarassées des écorces qui, jusqu'ici, y étaient jetées par les pulperies.

Continuant son allocution, le Maire relève et rectifie certaines déclarations faites par le président de la Ligue des Propriétaires à la dernière assemblée de cette association. Tout en remerciant la Ligue pour l'aide précieuse qu'elle accor-

de à la Cité dans la solution de ses problèmes administratifs, monsieur le Maire demande au président de s'abstenir de toute déclaration tendant à discréditer le Conseil aux yeux des contribuables. Si le dernier rôle d'évaluation ne satisfait pas également tous les propriétaires il n'en reste pas moins que les évaluateurs ont accompli leur devoir consciencieusement et que toute irrégularité sera corrigée par le Conseil à sa séance du 17 décembre prochain. Le Conseil cherche à répartir le fardeau des taxes aussi également que possible sur tous les contribuables et toute critique, autre que constructive, n'est pas de nature à l'aider dans cette tâche très lourde.

ET LA SEANCE EST LEVEE


Greffier


Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire. On remarque de plus la présence de Messieurs Gérard et Clément Veilleux, Arthur Fortin et Benjamin Robidas.

De l'avis des membres du Conseil et de messieurs Veilleux, les soumissions présentées à la séance régulière pour la construction d'un immeuble industriel pour Drummond Business Forms sont beaucoup trop élevées par rapport au coût qui avait été prévu. Messieurs Veilleux demanderont à l'architecte de réviser les plans de façon à y apporter des économies aussi substantielles que possible. Les contracteurs-soumissionnaires seront invités à produire de nouvelles quotations.

Le Comité reçoit un fort groupe de propriétaires qui ont à se plaindre de la nouvelle évaluation de leurs propriétés. Ils suggèrent de doubler tout simplement l'évaluation faite en 1955. En guise de conclusion le Maire prie les délégués de présenter leurs plaintes selon la loi. Chacune de ces plaintes fera l'objet d'une étude spéciale et les rectifications nécessaires seront faites par le Conseil.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Lucette Lavoie, 3 mois; Dme Yvonne Petrin, 2 mois; Mme Donat Carignan, 1 mois; Dme Almanzor Dionne, 2 mois; Donat Lemire, 2 mois; Dme Guy Barsalou, 1 mois; Dme J.M. Bouchard, 3 mois; Pierre Lizotte, 4 mois; Dme Julien Perreault; Dme Aline Laplante, nospital 9 jours.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Dme Vve Geo. Dubois; Cecile Therrien; Rolande Charette.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Marcel Boudreault; Dme Rosaire Lambert.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

10 décembre 1956.

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 décembre 1956, cette séance étant une régulière en vertu des dispositions du Règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, André Cloutier, Maurice Sigouin, Antonio Bari, Armand Gauthier, et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée.

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 1956. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de l'assemblée du 26 novembre 1956 soit adopté.

ADOPTE

Lecture est donnée:

a) d'une lettre du secrétaire de l'Honorable Premier Ministre du Canada accusant réception d'une résolution adoptée par le Conseil de Drummondville relativement aux allocations familiales;

b) d'une lettre du Directeur des Allocations Familiales accusant réception de résolutions relativement au taux des allocations familiales et aux pensions versées aux aveugles;

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. Armour Landry, photographe de Montréal qui a pris certaines vues aériennes de Drummondville lesquelles ont été publiées dans l'édition dominicale du journal "La Patrie" du 2 décembre dernier.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que des remerciements soient adressés au nom de la Cité à M. Oswald Mayrand,

directeur de "La Patrie" pour la très belle publicité gratuite qu'il a bien voulu accorder à la Cité de Drummondville dans son édition du 2 décembre 1956.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Forestière des Cantons de l'Est qui informe le Conseil qu'elle désirerait tenir son prochain congrès à Drummondville, le 3 octobre 1957.

Le Greffier est prié de répondre en exprimant tout le plaisir et l'honneur que la Cité ressentira à recevoir en ses murs les délégués de cette association.

Lecture est donnée d'une lettre de la "Canadian Hungarian Relief Fund" dans laquelle on demande à la Cité son appui moral et matériel dans la campagne entreprise afin de venir en aide aux réfugiés hongrois.

Le Conseil sympathise pleinement aux malheurs du peuple hongrois et accorde volontiers son appui moral à tout mouvement destiné à alléger ses souffrances. Drummondville concrétisera ses sentiments en recevant bientôt une partie des 600 émigrants hongrois qui seront répartis dans les villes et villages du diocèse de Nicolet.

La Compagnie Sylvania Electric, de Drummondville, fait part au Conseil de son intention de renouveler le bail qu'elle détient présentement sur la bâtisse municipale située au No. 452 Hériot. Le renouvellement serait aux mêmes termes et conditions que le bail actuel et il se terminera au 30 avril 1958.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité consente à la Sylvania Electric Co. de Drummondville, un renouvellement du bail que cette compagnie détient sur l'immeuble municipal situé au No. 452 rue Hériot. Ce bail sera pour un terme additionnel de un an, soit jusqu'au 30 avril 1958, aux mêmes prix et conditions que le bail actuel.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité de Drummondville au 10 décembre 1956. Ces comptes se totalisent à la somme de \$20,191.51, dont \$8,288.53 au compte budget et \$11,902.98 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin,

secondé par l'échevin Antonio Baril, que les comptes dus par la Cité à la date du 10 décembre 1956 soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, qu'une police en garantie, au montant de \$2,000.00 soit prise de la Cie Canadian Mercantile Insurance Co. afin de couvrir monsieur Stephen Parent, collecteur pour la Cité.

ADOPTE

Lecture est donnée de trois plans soumis par les bureaux d'assurance J.L. Paillé, Paul Lemaire et Omer Rioux, relativement au projet soumis il y a quelques mois par la Cité aux fins de concentrer toutes ses assurances afin de ne payer qu'une seule prime dont les bénéfices seraient répartis entre tous les agents locaux vendant de l'assurance autre que sur la vie.

Monsieur Omer Rioux offre de mettre ce plan en vigueur et de voir à son bon fonctionnement en retour d'une commission de 5% plus sa part de la commission allouée à chaque agent.

Monsieur Paul Lemaire offre le même service pour une commission de 30% sur le montant total possible.

J.L. Paillé Ltée demande une commission de 7½% sur le montant de chaque prime pour faire le même travail.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le bureau d'assurance Paul Lemaire soit autorisé à faire une révision complète des risques d'assurance de la Cité et à soumettre un plan, la Cité ne s'engageant pas à accepter ledit plan en totalité ou en partie ni à payer plus de 25% en commission sur le montant total possible. Le Conseil de la Cité conservera un contrôle complet sur l'opération de ce plan ainsi que sur la remise du pourcentage du montant total revenant aux différents agents participant à ce plan.

ADOPTE

Sur demande de monsieur Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le lot No. 160A-57, du cadastre officiel du Canton de Grantham, soit annulé

comme lot à bâtir et qu'autorisation soit donnée de cadastrer ledit lot comme rue.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation d'un ex-employé de la Cité, monsieur Francis Blouin, pour un accident qui serait survenu en mai 1956, alors qu'il était à l'emploi de la Cité.

Le Conseil est d'opinion de laisser cette réclamation en suspens afin de lui permettre d'étudier plus à fond certains rapports médicaux.

En rapport avec le redressement de la rue St-Jean, à la hauteur de la rue Notre-Dame, près de l'Externat St-Georges, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que demande soit adressée à la Commission scolaire de Drummondville de bien vouloir consentir à céder le terrain nécessaire au redressement de la rue St-Jean, le tout suivant les plans produits.

ADOPTE

Sur le même sujet, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique soit priée de bien vouloir céder le terrain nécessaire au redressement de la rue St-Jean, à l'intersection de la rue Notre-Dame, selon les plans préparés et produits.

ADOPTE

ATTENDU que le déversement des égouts de la Cité dans la Rivière Noire présente un problème qui retient l'attention des autorités municipales depuis de nombreuses années;

ATTENDU qu'en date du 5 novembre 1950 le Conseil de la Cité a accepté une suggestion du Ministère de la Santé et a recommandé la préparation, par des ingénieurs spécialistes, de plans et devis d'un projet destiné à éliminer la décharge directe des égouts de la Cité dans la Rivière Noire;

ATTENDU que, par la suite, le Ministère de la Santé, dans sa lettre du 23 novembre 1950, propose un compromis en n'exigeant qu'une usine d'épuration temporaire en bois;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin Rodolphe Mocnon, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la résolution adoptée par le Conseil à sa séance spéciale du 5 novembre 1956 soit rescindée, ladite résolution autorisant l'Ingénieur de la Cité, en collaboration avec les ingénieurs Goulet et Lemieux, à préparer des plans et devis d'un projet ayant pour but d'éliminer la décharge directe des égouts de la Cité dans la Rivière Noire.

ADOPTE

Il est de plus proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau:

QUE l'Ingénieur de la Cité, en collaboration avec l'ingénieur Emile Goulet, soit prié de préparer les plans nécessaires à la construction d'une usine de décantation temporaire en bois pour la clarification et la coloration des égouts devant se déverser dans la Rivière Noire;

QUE des plans soient préparés prévoyant l'agencement des collecteurs des rues St-Frédéric et Marchand à cette usine de décantation.

ADOPTE

Le Greffier informe le Conseil que monsieur André Généreux, du 4^{ième} Rang, consent à vendre à la Cité de Drummondville un terrain situé dans l'ancien quartier St-Jean-Baptiste et borné d'un côté par la rue St-Alphonse, par une lisière de terrain appartenant à monsieur Joseph Courchesne, par la 17^{ième} Avenue et par la 19^{ième} Avenue, le tout mesurant approximativement 464' x 475' et d'une superficie d'environ 220,306 pieds carrés. Cette vente est faite moyennant le paiement par la Cité d'un montant total de \$18,000.00 dont \$5,000.00 lors de la signature de l'option et la balance, soit \$13,000.00, à la signature du contrat.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité soit autorisée à acheter le terrain décrit plus haut, appartenant à monsieur André Généreux, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité, tous les documents à cet effet.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les remerciements de la Cité soient adressés à Monsieur et Madame André Généreux pour avoir fait preuve d'un magnifique esprit civique dans leur transaction avec la Cité.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Siméon Lamotne, 627 rue Brock, dans laquelle ce dernier offre gratuitement des terrains dans St-Jean-Baptiste pour toute construction industrielle.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité accepte avec reconnaissance l'offre de monsieur Lamotne de céder gratuitement des terrains dans St-Jean-Baptiste, près des voies ferrées du C.P.R.

ADOPTE

Le Conseil entend la lecture d'une lettre de l'Unité des Policiers de Drummondville dans laquelle on rappelle que la présente convention collective entre la Cité et ses policiers expirera le 1er juin 1957 et les termes de son renouvellement devront être discutés dans l'intervalle.

Le Greffier donne lecture d'une résolution de Drummondville-Ouest qui suggère de rétablir, à l'intersection des rues Brock et St-Georges, le système de signalisation lumineuse au centre de la rue; d'exproprier l'angle du terrain appartenant à M. J.L. Marchesseault, afin d'assurer une meilleure vision et, enfin, de déposer dans la côte du calcium selon les besoins.

Lecture est donnée d'une seconde résolution de la même municipalité relative à la proposition déjà faite par la Cité en vue d'un règlement éventuel d'une dette de \$25,000.00 due par Drummondville-Ouest pour des travaux de canalisation, la Cité avait suggéré d'éteindre ce montant graduellement à même les revenus de la taxe de vente.

Drummondville-Ouest est favorable à ce plan mais elle préfère ne conclure une entente définitive que lorsque la perception de ladite taxe de vente sera en vigueur.

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une résolution de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre qui font à la cité plusieurs suggestions relativement à l'éclairage, au stationnement, au colportage, etc.,

Le Conseil étudiera sérieusement ces suggestions à une réunion prochaine.

Le Greffier donne lecture d'une réclamation de monsieur Damase Bédard, 560 rue St-Georges, pour bris de lunettes au Marché Public. Il réclame un montant de \$10.00 et fait certaines suggestions qui sont prises en sérieuse considération par le Conseil.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité offre à monsieur D. Bédard, dans le seul but d'acquiescer sa paix et sans reconnaître aucunement sa responsabilité, un montant de \$5.00 qui le récompensera, du moins en partie, pour les excellentes suggestions qu'il a fait tenir à la Cité.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait part au Conseil de l'intention de monsieur Paul Bouchard d'organiser, cette année encore, un festival d'hiver qui durerait du 2 au 17 février 1957. Devant l'extraordinaire succès obtenu l'an dernier le Conseil ne peut que féliciter monsieur Bouchard et se déclarer des plus favorable au projet. Le Maire prie tous les citoyens de collaborer par tous les moyens possibles à cette entreprise.

Il est proposé par l'échevin Antonio Bari, secondé par l'échevin Armand Gautnier, que des félicitations soient adressées à monsieur Wellie Guilbault, résidant de St-Pierre, pour les travaux de restauration qu'il a fait faire à ses bâtisses, coin Notre-Dame et St-Pierre.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gautnier, qu'un vote de remerciements soit adressé à monsieur Robert Bernard, député, pour être parvenu à donner une forme concrète à un projet qui a fait l'objet de plusieurs résolutions du Conseil dans le passé,

celui de la construction d'un nouveau pont sur le St-François à la hauteur de la Voie Sir Wilfrid Laurier.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Antonio Bari, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil prie l'Honorable Ministre du Commerce, l'Honorable C.D. Howe, de lui faire tenir les commentaires de son gouvernement concernant la situation de l'entrée des textiles étrangers au Canada, problème qui a déjà fait l'objet d'une résolution du Conseil de la Cité.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Conseil prie le Ministre de la Santé, l'Honorable Paul Martin, de lui faire tenir les commentaires de son gouvernement concernant une augmentation des allocations familiales, augmentations suggérées par plusieurs résolutions du Conseil Municipal.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le Conseil prie le Ministre de la Santé, l'Honorable Paul Martin, de lui faire tenir les commentaires de son gouvernement concernant la suggestion faite par le Conseil d'abolir l'épreuve de l'évaluation des ressources en ce qui concerne les allocations aux aveugles.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fait un appel à tous les citoyens qui auraient des travaux à faire effectuer à leur résidence de profiter des mois d'hiver pour confier ces travaux de réparation ou de transformation. La main d'oeuvre dans ce domaine est plus abondante et meilleur marché durant l'hiver et tous les citoyens devraient en profiter.

Il est proposé par l'échevin Antonio Bari, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que les jours suivants soient proclamés fêtes civiques pour l'année 1957:- 2 jan-

vier, 6 janvier, lundi de Pâques, jeudi de l'Ascension, 24 juin, 1er juillet, fête du Travail, 1er novembre, 6 décembre et 26 décembre. Que copie de cette proclamation soit envoyée à l'Association des Manufacturiers, aux Banques ainsi qu'aux syndicats ouvriers.

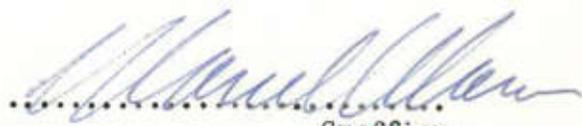
ADOPTE

Avis de motion est donné par l'échevin Antonio Bari à l'effet qu'il présentera un amendement au règlement actuel de circulation afin d'interdire le stationnement des véhicules dans les rues de la Cité de une heure après minuit jusqu'à six heures du matin, durant les mois d'hiver. Ceci afin de faciliter le travail des préposés à l'enlèvement de la neige.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que l'assemblée soit ajournée au 17 décembre prochain.

ET LA SEANCE EST LEVEE


 Maire
 Gueffier


 Greffier
 Maire

COMITE

Immédiatement après l'assemblée régulière, tous les échevins qui y ont assisté siègent en comité sous la

présidence de Son Honneur le Maire.

Après une étude approfondie des rapports médicaux dans le cas de Monsieur Francis Blouin, ancien employé de la Cité, le Comité recommande que toute responsabilité soit niée en rapport avec l'accident survenu à cette personne.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Roland Tétreault, 3 mois; Gisliane Gauthier, 3 mois; Rollande Charette, 3 mois; Louise Lacroix, hôpital 4 jours; Vve Jos. Beland, hôpital 5 jours; Joseph Allard, 4 mois; Richard Dubois, 4 mois; René Fortin, 3 mois.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Dme Jos. Tremblay; J.G. Lemoyne; Georges Messier.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Maire

Greffier

17 décembre 1956

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 17 décembre 1956, cette séance étant un ajournement de celle du 10 décembre 1956.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier.

Cette séance a été convoquée spécialement dans le but d'étudier les plaintes recues à l'encontre du rôle d'évaluation préparé pour l'année 1957, le tout en conformité avec l'article 496 de la Loi des Cités et Villes.

Le Conseil étudie dix plaintes et entend quelques plaignants. Les décisions rendues sont versées au procès-verbal original de la présente assemblée.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion qu'il présentera un règlement prévoyant la construction d'un immeuble industriel pour le compte de la Cie Drummond Business Forms Ltée, de Drummondville, à un coût total né devant pas dépasser la somme de \$300,000.00^x et d'un emprunt destiné à en payer le coût.

x
et les
frais
MM

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 18 DECEMBRE 1956

Armand Gauthier
.....
Greffier

Marcel Marier
.....
Maire

18 décembre 1956

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 18 décembre 1956, cette séance étant un ajournement de celle du 17 décembre 1956.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

L'échevin Armand Gauthier prend son siège au cours de la séance.

Le Conseil étudie quarante plaintes recues à l'encontre du rôle d'évaluation. Les décisions rendues sont versées au procès-

verbal original de la présente assemblée.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, en 1957, par billet promissoire, un montant de \$200,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$200,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'année 1957. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$200,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 19 DECEMBRE 1956


.....
Greffier


.....
Maire

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

17 décembre 1956

<u>No. Dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1956</u>	<u>Décision du Conseil</u>
1089	Elphège Melançon (plt.rej.)	Maintenue	\$10,200. ✓
1120	Dme J. Leclerc Parent	\$24,325.	24,000. ✓
1019	Dr. J.M. Morin	14,150.	13,775. ✓
1122	R. Chapdelaine & R. Pouliot	22,150	19,775 ✓
1223	J.B. Pelletier (rejetée)	20,650.	20,650. ✓
1223A	" "	" "	" "
1123	R. Chapdelaine & R. Pouliot	16,475.	15,000. ✓
1235	Amédée Giguère	15,300.	15,300 ✓
1250	George Smith	32,150.	31,800. ✓
2080	Adélard Birtz	32,375.	31,500. ✓
2177	Sydney Conyers	21,150.	21,150. ✓

Dim. \$ 5775.

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

18 décembre 1956.

<u>No. Dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Évaluation 1956</u>	<u>Décision du Conseil</u>
2043	Ena Hould	\$ 0,450.	\$ 6,000. ✓
2378	Edmond Cusson	7,800.	7,800. ✓
2391	Alex. Guay	17,600.	17,600. ✓
2419	Armand Chartier	22,050.	22,050. ✓
2429	A. Biron	45,600.	45,600. ✓
2434	Dr. W. Gough	18,850.	18,850. ✓
2539	Ed. Proulx	7,850.	7,850. ✓
2977	Eng. Bousquet	1,150.	1,150. ✓
2974	"	13,750.	13,750. ✓
2997	G. Thibeault	8,100.	7,650 ✓
2999	A. Kirouac	9,150	9,150 ✓
3116	D. Lubarsky (suspens)	15, 750	15 750 ✓
3188	H. Poirier	6,150	6,150 ✓
3818	Dorila Mathieu	9,800	8,550 ✓
4191	G. Pepin	24,600	24,600 ✓
4104	Vaimore Léveillé	7,500	7,500 ✓
4177	Jos. Gagnon	5,450	5,000 ✓
4650	J.A. Corriveau	2,400	2,400 ✓
4578	Gérard Cloutier	8,300	8,300 ✓
4579	Alb. Faucner	2,650	2,650 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

2...

Evaluation 1956

<u>No. Dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1956</u>	<u>Décision du Conseil</u>
4637	Georges Hamel	\$ 7,800	\$ 7,800 ✓
5030	Roméo Cusson	9,350	9,350 ✓
5591	<i>Pauliot et Chapelaino</i> J.A. Gorriveau	1,250	1,100 ✓
2010	Emile Cadotte	1,750	1,750 ✓
	"	3,975	3,975 ✓
8155	Armand Rajotte	1,900	1,900 ✓
1009	Mme Gé Pelletier	15,450	15,450 ✓
2435	J.B. Caya	22,100	22,100 ✓
1124	Albert Scheafer	40,850	40,850 ✓
1360	Mme Théodule Bouchard	11,150	11,150 ✓
6603	Mme Paul Lanoie	6,050	6,050 ✓
5767	Mme Jos. Dion	6,500	6,500 ✓
1138	J.B. Provencher	10,875	10,875 ✓
4026	Clarina Lyonnais	5,900	5,900 ✓
4189	Mme Lucie Neveu	10,900	10,200 ✓
2162	René Lapierre	11,325	11,325 ✓
123	M.B. Beaulac	2,950	2,950 ✓
3520	Ernest Beaulac	7,500	7,500 ✓
2968	André Timmons	9,200	9,200 ✓
4336	Omer Dunaine	6,200	6,200 ✓
4567	Mme Omer Allard	10,650	10,650 ✓
2424	Hector Gosselin	9,350	9,350 ✓

Dm. \$ 7450

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

19 décembre 1956

<u>No. Dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1956</u>	<u>Décision du Conseil</u>
8079	Alph. A. Audet (vérif.)	\$ 8,750	
7607	Arm. Paradis (vérif.)	7,900	
5763	Léop. Lamoureux (vér.)	7,100	
4035	Paul Normandeau (verif.)		
3536	Rose A. Durocner (vér.)	4,450	
6703	Ray. Leclerc (vér.)	9,950	
5678	P. Lecomte (vér.)		
4208	Al. & Al. Niquet	11,250	\$ 11,000 ✓
4226	Robert Lindsay	23,450	22,000 ✓
5916	Laur. Houle	9,500	9,300 ✓
3222	Wilbrod Gauthier	5,500	5,000 ✓
8080	Harry Laflamme (vér.)	1,500	
1219	Hercule Milot	18,200	17,715 ✓
4604	Léop. Leclerc	7,600	7,150 ✓
4602	Jos. Leclerc	13,350	12,900 ✓
4651	Mme D. Salvail	2,300	2,300 ✓
2230	Albert Guertin	16,500	16,500 ✓
5280	Justin Caya	250	250 ✓
4652	S.P. Dugal	2,000	2,000 ✓
5021	"	2,450	2,450 ✓
5022	"	2,700	2,700 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

2.....

<u>No. Dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1956</u>	<u>Décision Conseil</u>
4196	Mme T. Courchesne	\$ 12,350	\$ 12,350 ✓
4195	"	3,300	3,300 ✓
4329	Mme D. Pelletier	5,150	5,150 ✓
7545	"	6,200	6,200 ✓
4086	Omer Desmarais	8,200	8,200 ✓
4087	"	1,950	1,950 ✓
4088	"	3,950	1,950 ✓
1365	Adélard Birtz	3,100	3,100 ✓
1239	Canadian Oil Co.	22,600	22,600 ✓
6438	"	6,500	6,500 ✓
1211	Marcel Letendre	20,900	20,900 ✓
1134	Chls. & M. Bérard	23,400	23,400 ✓
1028	Gérard Delage	14,675	14,675 ✓
1005	Mme Cl. L. Gendron	11,975	11,975 ✓
431	David (Rodrigue)	475	475 ✓
435	"	875	875 ✓
432	Léop. David	5,650	5,650 ✓
158	André Lemire	300	300 ✓
159	"	300	300 ✓
146	Chls. Perreault	4,625	4,625 ✓
1137	Mme C.B. Lévesque	5,450	5,450 ✓
103	Jacques Lupien	18,825	18,825 ✓
1140	Mlle Clara Welsh	14,000	14,000 ✓
2146	Anicet Renard	8,200	8,200 ✓
2233	Mme James Chapados	2,575	2,575 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

3...

<u>No. Dossier;</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1956</u>	<u>Décision Conseil</u>
3832	J. Aimé Raymond	\$ 4,200	\$ 4,200 ✓
4573	Wilfrid Lauzier	8,000	8,000 ✓
4724	Kéo Martineau	10,950	10,950 ✓
5017	Marcel Lefort	6,900	6,900 ✓
5029	R.A. Bourbeau	8,500	8,500 ✓
5031	Henri Lafond	6,500	6,500 ✓
7224	James Cnapados	5,000	5,000 ✓
7357	Arthur Lafond	2,800	2,800 ✓
7359	"	6,400	6,400 ✓
8163	Roland Nadeau	5,850	5,850 ✓
8164	"	11,100	11,100 ✓
1237	Gérard Poirier	23,375	23,375 ✓
7241	Joseph Demers	4,050	4,050 ✓
8091	Agnille Pelletier	4,800	4,800 ✓
8080	Harry Laflamme	8,400	8,400 ✓
8080	"	1,500	1,500 ✓
8060	Henri Paquette	9,050	9,050 ✓
7700	Roger René	800	800 ✓
7665	Mme Jos. Laplante	1,050	1,050 ✓
7444	Alph. Beauchemin	6,350	6,350 ✓
7468	Arth. Maillette	1,450	1,450 ✓
7367	Jean Poitras	7,100	7,100 ✓
2484	Mme Jos. Emond	15,150	15,150 ✓
68	Champlain O.I. Pdt.	17,400	17,400 ✓
2432	"	16,000	16,000 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

Evaluation 1956

4....

<u>Dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1956</u>	<u>Décision Conseil</u>
2440	Mme J. Chartier	\$ 17,800	\$ 17,800 ✓
2480	Nap. Leclair	7,050	7,050 ✓
2466	Roger Hugo	5,500	5,500 ✓
2490	Ferdinand Rousseau	7,150	7,150 ✓
2929	Ernest Duquette	68,350	68,350 ✓
2979	Mme Emile Perreault	5,600	5,600 ✓
2609	Albert Demers	5,950	5,950 ✓
7390	Alfred Hamel	7,900	7,900 ✓
8139	Alida Bastien	1,800	1,800 ✓
4105	Harris Duchesneau	2,200	2,200 ✓
6134	Euchariste Cournoyer	4,900	4,900 ✓
6402	Irenée Desrosiers	12,700	12,700 ✓
2070	J.P. Bazinet	8,850	8,850 ✓
2132	Octave Pelletier	11,275	11,275 ✓
2221	Elpnege Massé	10,525	10,525 ✓

Dim. † 3725

19 décembre 1956

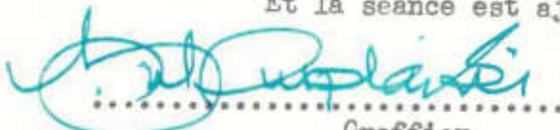
Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 19 décembre 1956, cette séance étant un ajournement de celle du 18 décembre 1956.

SONT PRESENTS:-MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil étudie quatre vingt six¹ plaintes recues à l'encontre du rôle d'évaluation. Les décisions rendues sont versées au procès-verbal original de l'assemblée.

L'échevin Eddy Perreault quitte son siège à 9 $\frac{1}{4}$ hrs. P.M.

Et la séance est ajournée au 20 décembre 1956.


.....
Greffier

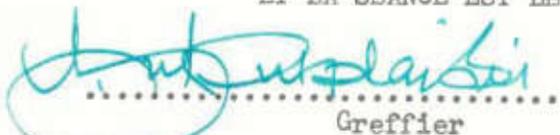

.....
Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière, à l'exception de l'échevin Eddy Perreault, siègent en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Joseph Charette; Edmond Ladouceur, hospital; Romulus Baril.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire

20 décembre 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 20 décembre 1956, cette séance étant un ajournement de celle du 19 décembre 1956.

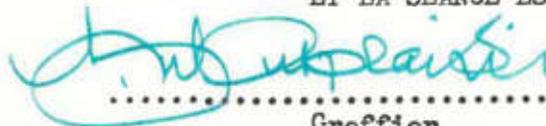
SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil étudie soixante plaintes recues à l'encontre du rôle d'évaluation 1956. Les décisions rendues sont versées au procès-verbal original de l'assemblée.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le plan d'arpentage No. 262, préparé par l'Ingénieur de la Cité, indiquant une subdivision des lots P149 et P151 (terrains de M. André Généreux) soit accepté.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

Audition des plaintes par le Conseil

20 décembre 1956

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1956</u>	<u>Décision Conseil</u>
4188	Roland Allard	\$ 12,000	\$ 12,000 ✓
5018	Gérard Sévigny	2,550	2,550 ✓
5019	"	2,550	2,550 ✓
4736	Rodrigue Lemire	2,000	1,100 ✓
4563	Mme Edith Guay	12,450	12,350 ✓
4564	"	3,950	3,950 ✓
4278	Mlle Edith Houston	6,250	6,250 ✓
4275	Paul Parenteau	20,950	20,950 ✓
4249	J. Maurice Roberge	3,250	3,250 ✓
4133	Mme P. Archangeault	17,550	17,550 ✓
3887	Laval Allard	17,800	17,800 ✓
3854	J.A. Comeau	8,850	8,850 ✓
3525	Mme Ad. Granmont	4,600	4,600 ✓
3006	Ovila Fafard	4,550	4,550 ✓
2969	Oscar Paul	7,850	7,850 ✓
1201	"	13,225	13,225 ✓
2522	Oscar Marchesseault	12,700	12,000 ✓
2502	Mme Gisèle Leclerc	31,900	31,900 ✓
2425	Mme Rod. Pellerin	17,750	17,750 ✓
2421	Robert Leclair	25,550	25,550 ✓
2420	"	9,300	9,300 ✓
2385	Francois Cordeau	21,400	21,400 ✓
2384	"	24,050	24,050 ✓
2427	"	19,850	19,850 ✓
2437	"	28,950	28,950 ✓
1029	"	45,000	45,000 ✓
1248	"	22,825	22,825 ✓

C I T E _ D E _ D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

20 décembre 1956

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation -56</u>	<u>Décision Conseil</u>
1210	Bernardin Leclerc	\$ 16,125	\$ 16,125 ✓
2344	Es. Phil. Morin	10,150	10,150 ✓
2333	R. Bruce Millar	7,550	7,550 ✓
2332	"	2,100	2,100 ✓
2334	"	2,100	2,100 ✓
2323	Antonio Roy	6,925	6,925 ✓
2324	"	400	250 ✓
2325	"	400	250 ✓
2336	"	400	250 ✓
2311	Adrien Hamel	6,550	6,550 ✓
2125	Robert Haworth	1,975	1,975 ✓
2078	Victor Pepin	16,075	16,075 ✓
1295	Mme G. Grégoire	23,700	23,700 ✓
1268	Norman H. Smith	23,400	23,400 ✓
208	Ovila Langlois	875	750 ✓
1234	Atchez Laferté	18,725	18,725 ✓
1025	Albert Moreau	8,300	8,300 ✓
1197	Mme Conrad Fleurent	20,075	20,075 ✓
1164	Armand Turcotte	10,150	10,150 ✓
1148	"	31,255	31,255 ✓
1149	"	5,875	5,875 ✓
1146	Georges Lebel	6,175	6,175 ✓
1076	Bernardin Leclair	13,759	13,750 ✓
1037	Mlle Malvina Pratte	17,475	17,475 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

3...

20 décembre 1956

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation -56</u>	<u>Décision Conseil</u>
232	Bruno Jutras	\$ 300	\$ 300 ✓
76	Ernest L'Etoile	72,575	72,575 ✓
23	"	14,700	14,700 ✓

24 décembre 1956

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 décembre 1956, cette séance en étant une régulière aux termes du règlement No. 295.

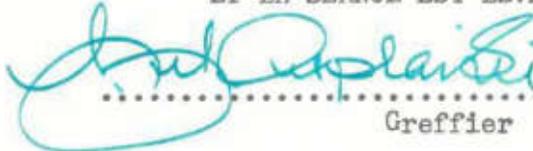
SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Pierre Mathieu, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin André Cloutier, que M. Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, soit autorisé à cadastrer une partie des lots P149 et P151, propriété de M. André Généreux.

ADOPTE

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que l'assemblée soit ajournée au 27 décembre 1956.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire



27 décembre 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et neure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 décembre 1956, cette séance étant un ajournement de celle du 24 décembre 1956.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mocnon, et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me Marcel Marier.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées du 10, 17, 18, 19 et 20 décembre 1956. Après avoir suggéré certaines corrections il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 27 décembre 1956. Ces comptes se totalisent à la somme de \$62,174.19 dont \$60,565.87 au compte budget et \$1,608.32 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril que les comptes dus par la Cité au 27 décembre 1956 soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du chef de police concernant l'opportunité de faire réparer ou de renouveler le poêle électrique en usage au poste No. 2. Le Conseil verra à faire le nécessaire à ce sujet en janvier 1957.

Lecture est donnée de demandes d'octroi de la part de M. Pierre Sylvestre, pour aider à l'illumination des Fêtes sur la rue Lindsay, et de monsieur Rolland Munger

pour permettre la formation d'une ligne junior de hockey.

Le Conseil est d'opinion qu'il est impossible à la Cité de se rendre à ces demandes. Dans le cas de monsieur Sylvestre: parce qu'il ne serait pas juste d'aider une section commerciale sans aider les autres également. Dans le cas de monsieur Munger; à la fin de l'année financière il est impossible d'accorder un octroi qui n'a pas été prévu au budget.

Le Greffier donne lecture d'une résolution de la Commission Scolaire de Drummondville dans laquelle cette dernière se déclare prête à donner la partie de terrain nécessaire au redressement de la rue St-Jean, à la rue Notre-Dame, à la condition que la Cité obtienne l'autorisation du C.P.R.; qu'une barrière soit installée vis-à-vis l'école et enfin que le Surintendant de l'Instruction Publique donne son autorisation.

Lecture est donnée d'une résolution de la Municipalité de St-Cyrille dans laquelle cette municipalité manifeste son intention d'être colloquée au même rang que St-Simon et Drummondville-Ouest en ce qui concerne la répartition de la taxe de vente de 2% qui sera perçue par la Cité, en 1957.

Le Conseil prend connaissance d'une résolution de l'Union des Ouvriers du Textile-Coton qui demande au Conseil de déclarer les machines à boules illégales.

Le Conseil étudiera cette demande sérieusement afin de voir ce qu'il peut faire à ce sujet.

X Première lecture est donnée du règlement No. 455 (Révisé) lequel se rapporte à la construction d'un immeuble #

Première lecture est donnée du règlement No. 456 lequel prohibe le stationnement entre une heure a.m. et 6 hrs. a.m. durant les mois d'hiver.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, seconde par l'échevin Pierre Mathieu, que le trésorier soit autorisé à rayer de ses livres, mais pour fins de comptabilité seulement, un montant de \$17,044.69 représentant des arrérages sur taxes d'eau, de vidanges et de locataires.

ADOPTÉ

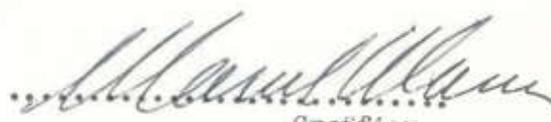
industriel d'une valeur ne dépassant pas \$300,000.00 pour le compte de Drummond Business Forms Ltée.

Ayant épuisé l'agenda régulier le Conseil s'attaque maintenant aux plaintes portées à l'encontre du rôle d'évaluation. Il entend quelques plaignants et finalement rend jugement sur sept plaintes. Les décisions sont versées au procès-verbal original de la présente assemblée.

Le Greffier est prié d'aviser M. E.G. Malouin, de la rue Des Ecoles, que l'évaluation de sa bâtisse située au coin de Lindsay et Des Forges, sera avisé par le Conseil à sa séance du 3 janvier prochain.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 28 DECEMBRE 1956.


.....
Greffier


.....
Greffier
Maire

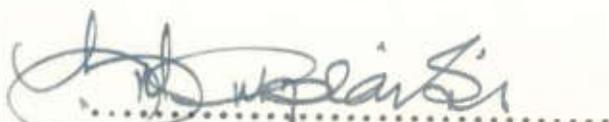
28 décembre 1956

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue à l'Hotel de Ville de Drummondville, à 7 hrs. p.m. le 28 décembre 1956, cette séance étant un ajournement de celle du 27 décembre 1956.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon, Maurice Sigouin, Pierre Mathieu, Antonio Baril et Eddy Perreault, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil continue l'étude des plaintes recues à l'encontre du rôle d'évaluation. Quelques plaignants font entendre leurs arguments au soutien de leurs plaintes. Le Conseil rend jugement sur six plaintes et ses décisions sont versées au procès-verbal original de la présente assemblée.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 3 JANVIER 1957


.....
Greffier


.....
Maire

3 janvier 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue à l'Hotel de Ville de Drummondville à 7 hrs. p.m. le 3 janvier 1957, cette séance étant un ajournement de celle du 28 décembre 1956.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Eibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier. Assistent aussi à l'assemblée: MM. les évaluateurs O.Allie, R.Gamache, A.Malouin et A.Biron.

Le Conseil continue l'étude des plaintes portées à l'encontre du rôle d'évaluation. Il rend sa décision sur un total de quarante huit plaintes. Ces décisions sont versées au procès-verbal original de l'assemblée.

Le Conseil demande aux évaluateurs de bien vouloir étudier à nouveau le cas des propriétés situées dans la section commerciale de la rue Hériot afin de voir s'il n'y a pas eu exagération dans l'évaluation des bâtisses. Ils devront faire rapport le plus tôt possible.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 4 JANVIER 1957.



Greffier



Maire

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

27 décembre 1956

<u>No. Dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation/50</u>	<u>Décision Conseil</u>
2280	Artnur Houle	\$ 10,075	\$ 10,150 ✓
1227	Odey Demers	44,500	44,000 ✓
97	Emile Robicnaud	27,350	24,050 ✓
96	"	7,325	7,325 ✓
1363	Albert Rhéaume	4,425	2,900 ✓
2393	Urgel Guérin	18,950	17,650 ✓
2187	Firmus Guérin	15,225	15,225 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

28 décembre 1956

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1956</u>	<u>Décision Conseil</u>
4073	A. Comtois	\$ 2,400	\$ 2,400 ✓
28	A. Comtois	27,725	25,350 ✓
100	Arthém Pinard	7,550	7,150 ✓
99	Art. Pinard	20,600	20,600 ✓
29	Bernard Pinard	26,600	23,000 ✓
101	Bernard Pinard	23,925	20,650 ✓
30	Succ. Mme W.A. Moisan	32,175	25,800 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

3 janvier 1957

<u>No dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 1956</u>	<u>Décision Conseil</u>
4307	Donat Lemaire	\$ 13,600	\$ 13,600 ✓
4308	"	2,150	2,150 ✓
2175	Albert Bazinet	1,600	1,200 ✓
2030	Gibson Millar	14,075	14,075 ✓
2007	E.R. & J.C. Sicotte	2,975	2,975 ✓
2343	Meril Vincent	8,500	8,500 ✓
2433	"	11,300	11,300 ✓
2400-1254	Mme Théo. Cloutier	52,700	52,700 ✓
1294	Mlle Alice Tranan	8,925	8,925 ✓
1258	"	32,625	32,625 ✓
1240	J.P. Guérette	18,175	18,175 ✓
2981	Max Legault	3,700	3,700 ✓
2254	J.A.B. Gibbs	10,750	10,750 ✓
7438	Maurice Caron	6,500	6,500 ✓
7271	Ed. Lecomte	4,650	4,650 ✓
7270	"	7,650	7,650 ✓
1296	Paul DeLottinville	17,925	17,925 ✓
4222	Magloire Paquin	4,900	4,900 ✓
4221	"	2,300	2,300 ✓
2286	Camille Biron	4,700	4,025 ✓
2904	Siméon Provost	9,050	9,050 ✓
3801	Henri Faucner	11,350	11,350 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

3 janvier 1957

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
3034	Georgès Boisclair	\$ 5,400	\$ 5,400 ✓
4205	Mme L.A. Ferland	13,750	13,750 ✓
7580	André Généreux	1,450	1,450 ✓
7770	"	7,950	7,950 ✓
2032	Dorenzo Dessert	12,425	12,425 ✓
4728	Omer Morin	9,100	9,100 ✓
1083	J.R. Blanchard	15,100	15,100 ✓
3879	Antonio Pepin	14,300	14,300 ✓
7436	Henri Perreault	4,250	4,250 ✓
7543	"	5,500	5,500 ✓
2202	J. Ena Hould	11,650	11,650 ✓
2176	Persis A. Faeley	22,950	22,950 ✓
2127	Théo. Richer	18,050	18,050 ✓
6159	Alfred Lessard	4,150	4,150 ✓
421	Hervé Desmarais	36,400	36,400 ✓
439	"	18,450	18,450 ✓
1339	Maurice Ruel	22,325	22,325 ✓
5014	Adélarde Savoie	9,050	9,050 ✓
4071	Mlle Mad. Brosseau	7,500	7,500 ✓
2028	Albert Daigle	17,625	17,625 ✓
2099	Gilbert Tourigny	10,175	10,175 ✓
2166	F.L. Blanchard	5,300	5,300 ✓
2456	Arthur Gauthier	5,850	5,850 ✓
19	Paul Moisan	3,875	3,875 ✓
1226	E.G. Malouin	71,850	71,850 ✓

68350

4 janvier 1957

Assemblée du Conseil Municipal de la Cité de Drummondville, tenue à l'Hotel de Ville, à 7 hrs p.m. le 4 janvier 1957, cette séance étant un ajournement de celle du 3 janvier 1957.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

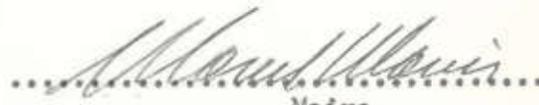
Le Conseil se remet à l'étude des plaintes reçues à l'encontre du rôle d'évaluation. Les décisions sur quatre vingt six de ces plaintes sont versées au procès-verbal original de la présente assemblée.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'un certain nombre de licences commerciales, au montant total de \$910.00, dues pour les années 1956, 1955 et antérieures, soient annulées et que ce montant soit chargé à la réserve.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 7 JANVIER 1957.


.....
Greffier


.....
Maire

7 janvier 1957

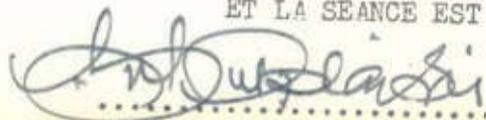
Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à l'Hotel de Ville à 7 hrs. p.m. le 7 janvier 1957, cette séance étant un ajournement de celle du 4 janvier 1957.

Ant. Baril

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, Rodolphe Mochon sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil étudie et rend sa décision sur quatre vingt cinq plaintes soumises à l'encontre du rôle d'évaluation. Ces décisions sont versées au procès-verbal original de l'assemblée.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 8 JANVIER 1957.


.....
Greffier


.....
Maire

8 janvier 1957

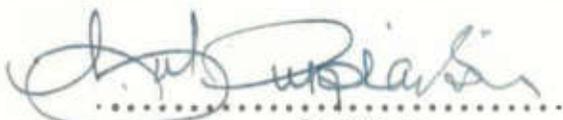
Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à l'Hotel de Ville, à 7 hrs p.m. le 8 janvier 1957, cette séance étant un ajournement de celle du 7 janvier 1957.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin et Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil reprend l'étude d'un certain nombre de plaintes reçues en marge de l'évaluation. Il rend quatre vingt douze décisions qui sont versées au procès-verbal original de l'assemblée.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 9 JANVIER

1957.



Greffier



Maire

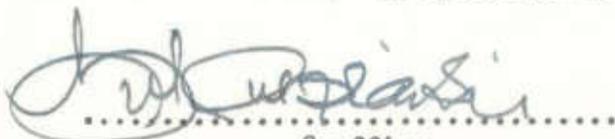
9 janvier 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à l'Hotel de Ville, le 9 janvier 1957 à 7 hrs p.m. cette séance étant un ajournement de celle du 8 janvier 1957.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, Rodolphe Mochon, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil étudie et rend sa décision sur quarante quatre plaintes reçues en marge de l'évaluation. Ces décisions sont versées au procès-verbal original de l'assemblée.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 10 JANVIER 1957



Greffier



Maire

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

4 janvier 1956

<u>No.dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
7343	Dorius Archambeault	\$ 2,000	\$ 2,000 ✓
7313	Wildy Montambeault	5,300	5,300 ✓
7262	Stanislas Etnien	7,200	7,200 ✓
7297	"	5,750	5,750 ✓
7216	Mme Mia Lupien Grisé	5,400	5,400 ✓
7215	Donat Bemers	750	750 ✓
7214	"	7,250	7,250 ✓
6426	Rodolphe Parenteau	16,450	16,450 ✓
6407	L.P. Desautels & a ^{ll.}	6,850	6,850 ✓
6413	"	850	850 ✓
6412	"	750	750 ✓
5943	Gérard Beaudoin	7,300	7,300 ✓
5699	Arthur Biron	450	450 ✓
138	Oscar Charest	6,050	6,050 ✓
8136	Roland Dupuis	6,700	6,700 ✓
4574	Roland Légaré	2,800	2,800 ✓
4250	Emma Pepin	26,350	26,350 ✓
4113	Antonio Marchesseault	19,150	19,150 ✓
4114	Jos. L. Marchesseault	51,500	51,500 ✓
4029	"	45,100	45,100 ✓
5319	Armand Lapointe	1,600	1,600 ✓
4610	Georges Salvas	8,200	8,200 ✓
4160	Mlle Louise Pepin	20,600	20,600 ✓
4720	Léo Paul Lambert	11,800	11,800 ✓
4611	Léo Chartier	9,950	9,950 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L E E

EVALUATION 1956

2.....

<u>No.dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>\$ Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
3139	Aug. & G. Lafond	\$ 10,250	\$ 10,250 ✓
3859	J.E. Corriveau	13,700	13,700 ✓
2083	"	6,975	6,975 ✓
4606	Alphonse Dionne	2,550	2,550 ✓
4607	"	2,550	2,550 ✓
1338	"	8,125	8,125 ✓
1367	Laurent Ricard	12,100	12,100 ✓
2397	Camille Germais	12,350	12,350 ✓
2410	Mme Alma Girouard	15,750	15,750 ✓
2009	Mme Ovide Pepin	2,425	2,425 ✓
2288	J.O. Roberge	8,075	6,000 ✓
2020	Mme Gabriel Boucher	13,625	13,625 ✓
2415	Lorenzo Lettre	19,500	18,850 ✓
2004	Wellie Gagnéux	925	400 ✓
2913	Aug. Corriveau	8,000	8,000 ✓
2998	Léopold Savoie	11,400	11,400 ✓
2448	Hélène Dubois	11,300	11,300 ✓
2457	Ollias Dionne	11,500	11,500 ✓
2518	J.G. Deschambault	10,600	10,600 ✓
3018	J.A. Carignan	6,100	6,100 ✓
142	A. Boudreau	9,825	9,325 ✓
3593	Aristide Roy	4,750	4,750 ✓
3594	"	1,100	1,100 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

3....

4 janvier 1950

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 65</u>	<u>Decision Conseil</u>
3822	Gérard Dupont	\$ 21,050	\$ 21,050 ✓
7256	Edouard Tremblay	6,800	6,800 ✓
8151	Marcel Moulin	10,000	10,000 ✓
8145	Paul J.E., S., R. Bérard	2,000	1,900 ✓
8108	"	2,450	2,300 ✓
8134	"	1,900	1,900 ✓
8133	"	1,900	1,900 ✓
8121	"	1,750	1,750 ✓
8128	"	14,600	14,600 ✓
8112	Roland Pellerin	12,150	12,150 ✓
3140	Eugène Godbout	3,100	3,100 ✓
8095	"	1,800	1,800 ✓
4305	"	14,350	14,350 ✓
8074	Wellie Fillion	7,450	7,450 ✓
8070	Edmond Mondou	15,600	15,600 ✓
7753	Gérard Lacharité	4,000	4,000 ✓
7754	"	650	650 ✓
7745	Marcel Lupien	4,100	4,100 ✓
7413	Georges Pellerin	7,600	7,600 ✓
7410	"	6,650	6,650 ✓
7609	Wilbrod Candin	5,400	5,400 ✓
7608	Elphège Boisvert	7,000	7,000 ✓
7409	Mme Geo. Paille	8,550	8,550 ✓
128	Gérard Delage	4,550	4,550 ✓
2524	Mme Wilf, Vandal	9,750	9,750 ✓
4027	Armand Lupien	8,550	8,550 ✓
4110	Jos. Eug. Gagnon	12,000	12,000 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

4....

4 janvier 1956

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation</u>	<u>50</u>	<u>Décision</u>	<u>Conseil</u>
4128	Mme Wilf. Vandal	\$ 4,900	\$ 4,900	✓	
4229	Robert Lindsay	3,500	3,500	✓	
4224	"	7,700	7,700	✓	
4568	Mme Omer Allard	8,800	8,800	✓	
4608	Robert Vandal	9,450	9,450	✓	
4090	Coté, Jean Louis	1,700	1,700	✓	
4089	"	1,950	1,950	✓	
6604	Ubald Vigneault	2,000	2,000	✓	
4153	Mme Alpn. Baribeault	16,850	16,850	✓	
5714	Mme Marcel Faucher	6,000 2	6,000	✓	
7541	Clément Leclerc	3,300	3,300	✓	
2431	Emery Belisle	20,650	20,650	✓	
3842	Jean Lecomte	11,250	11,250	✓	
3841	"	4,850	4,850	✓	
2017	"	4,450	4,450	✓	

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

7 janvier 1957

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
6878	Francois Lapierre	\$ 5,850	\$ 5,850 ✓
5952	Napoléon Boucher	1,000	1,000 ✓
5748	Weilie Blouin	450	450 ✓
5920	Mme Hector Laporte	10,200	10,200 ✓
7296	A. Adrien Champeau	8,350	8,350 ✓
3564	Rpméo Coté	7,750	7,750 ✓
4605	Aurèle Leclerc	8,000	8,000 ✓
3149	Emilien Grégoire	9,800	9,800 ✓
5015	Bernard Paul	8,150	8,150 ✓
5024	Lucien Houle	8,300	8,300 ✓
5316	J.A. Guilbeault	1,450	1,450 ✓
5317	"	8,100	8,100 ✓
5545	Mme Lucien Fontaine	4,500	4,500 ✓
4558	Ed. Bréchette	8,050	8,050 ✓
4560	Paul Leclerc	12,550	12,550 ✓
4561	"	16,200	16,200 ✓
4561A	"	7,950	7,950 ✓
4205	"	13,750	13,750 ✓
4591	Dianis Houle	10,000	10,000 ✓
4595	Mme W. Martel	10,900	10,900 ✓
4596	"	17,550	17,550 ✓
4731	Maurice Ledoux	11,000	11,000 ✓
1228	Edouard Elie	19,975	19,350 ✓
1218	"	33,850	33,850 ✓
5013	Roméo Adam	2,550	2,550 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

7 janvier 1957

2....

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
5010	Roméo Adam	\$ 2,550	\$ 2,550 ✓
5011	"	2,550	2,550 ✓
5012	"	2,550	2,550 ✓
5013	"	2,550	2,550 ✓
5509	Sam Provencher	7,500	7,500 ✓
5527	Aline Parent	5,800	5,800 ✓
4147	Dr. W. Mélancon	13,150	13,150 ✓
2418	"	19,400	19,400 ✓
3536	Rose Anna Durocher	4,450	4,200 ✓
2044	Gaston Lauzière	8,025	7,850 ✓
4036	Omer Rioux	15,350	15,350 ✓
6750	Julien Benoit	5,900	5,900 ✓
6595	Siméon Champoux	7,950	7,950 ✓
7371	D. Beauparlant	6,350	6,350 ✓
8055	Irenée Pelletier	1,850	1,850 ✓
8067	Etienne Bédard	1,900	1,900 ✓
8083	Amédée Lemire	7,700	7,700 ✓
8094	Etienne Gamelin	1,850	1,850 ✓
2416	Mme J.C. Duchesne	21,850	21,400 ✓
1087	Alfred Toupin	5,925	5,925 ✓
1176	Emile Lemaire	10,025	10,025 ✓
1243	"	36,650	36,650 ✓
1256	"	30,300	30,300 ✓
1260	Drummond Coal & L. Co.	33,700	33,700 ✓
1261	"	32,675	32,675 ✓
1288	"	20,200	20,200 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

7 janvier 1957

3.....

<u>No.dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
4134	L.P. Pelletier	\$ 22,150	\$ 22,150 ✓
1257	"	8,675	8,675 ✓
4010	Ls. G. Vigneault	17,400	17,400 ✓
4582	Mme Alb. Fontaine	9,050	9,050 ✓
4057	Héroux & Thibodeau	44,900	44,900 ✓
4038	Raoul Héroux	6,700	6,700 ✓
4113	Jean Troie	8,250	8,250 ✓
4072	Réal Comtois	10,250	9,150 ✓
1084	J.R. Blanchard & Cie	69,225	62,625 ✓
1085	"	7,025	7,025 ✓
6437	"	5,550	5,550 ✓
6042&6043	Armand Denoncourt	4,150	3,000 ✓
4035	Paul Normandeau	35,050	34,950 ✓
1199	E. Pelletier	8,725	8,425 ✓
1244	Alf. Lavigne	39,475	39,475 ✓
1241	Mme J.H. Tétreault	12,800	12,800 ✓
1259	"	16,650	16,650 ✓
3898	"	6,250	6,250 ✓
3897	"	20,450	20,450 ✓
2935	Roland Coté	8,950	9,000 ✓
4082	Jean Ls. Coté	7,700	6,200 7,400 ✓
4236	R.O. Blanchard	13,300	12,300 ✓
4266	Robert Crépeau	9,550	9,550 ✓
7635	Atcnez Rodier	900	400 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

7 janvier 1957

4r...

<u>No.dossier</u>	<u>Plaignant</u>		<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
5520	Félix Dionne	\$	28,300	\$ 28,300 ✓
5516	"		1,400	1,400 ✓
5515	"		1,850	1,850 ✓
16	W.H. Philipps		9,350	9,175 ✓
1036	Roméo Laurion		14,875	14,875 ✓
38	Weilie Blouin		850	850 ✓
5740	"		850	850 ✓
41	"		850	850 ✓
48	"		450	450 ✓
49	"		450	450 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

6 janvier 1957

<u>No.dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eva.l. 56.</u>	<u>Décision Conseil</u>
4017	Edgar Cardin	\$ 20,350	\$ 20,350 ✓
4018	"	14,050	14,050 ✓
7208	Ferdinand Daigle	8,200	7,800 ✓
132	Mme S. Rodrigue	2,050	2,050 ✓
64	Mme Angéline Vigneault	18,025	17,275 ✓
1118	"	13,950	10,950 12950 ✓
68	ChAMPLAIN Oil Picts.	17,400	17,400 ✓
44	Albert Madore	5,050	5,050 ✓
60	Manoir Drummond	411,550	360,000 ✓
87	Charles Doucet	51,575	47,875 ✓
1096	Donat Bourgeois	86,325	86,325 ✓
1000	"	37,950	37,250 ✓
80	R. Montplaisir & A. Comtois	109,100	96,525 ✓
71	Alb., Léo, Lucien Corriveau	48,100	45,200 ✓
70	"	32,600	27,750 ✓
49	Alice Corriveau	62,125	59,400 ✓
46	Albert Madore	91,575	81,000 ✓
74	Lucien Rousseau	55,525	54,275 ✓
24	Charles Lupien	9,250	9,250 ✓
29	Bernard Pinard <i>Deja entre</i>	26,600	23,000
30	Mme W.A. Moisan " "	32,175	25,800
40	Mme J.P. Bernier	12,275	11,825 ✓
84	Bourgeois Ltée	32,550	28,150 ✓
82	"	52,500	46,475 ✓
81	"	75,500	67,575 ✓

C I T E _ D E _ D R U M M O N D V I L L E

2.....

8 janvier 1957

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>		<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
2276	Emile Lauzière	\$	17,350	\$ 17,050 ✓
5635	Phil. Aug. Blanchet		7,200	7,200 ✓
2242	Thomas Twells		10,475	10,475 ✓
2999	A. Kirouac		9,150	9,150 ✓
4665	Henaualt Screen Arts		2,000	750. ✓
4666	"		5,150	2,750 ✓
2036	Alb. Corriveau		11,100	11,100 ✓
13	Gilles Fortin		3,150	3,150 ✓
4658	Armand Lupien		5,750	5,750 ✓
7358	Marcel Laplante		4,800	4,800 ✓
3815	Mme Emma Allard		7,550	7,550 ✓
3719	Gérard Barnabé		5,300	5,300 ✓
2419	Armand Charretier		22,050	22,050 ✓
7639	Ant. Durocher		5,150	5,150 ✓
6790	Walter Chainé		4,600	4,600 ✓
7389	Wilfrid Chainé		4,900	4,900 ✓
6773	Arist. Carpentier		6,050	6,050 ✓
6694	Léon Caron		4,350	4,350 ✓
8091	Achille Pelletier		4,800	4,800 ✓
4234	Mme T.L. Surprenant		3,500	3,500 ✓
5002	"		2,900	2,900 ✓
5004	"		2,600	2,600 ✓
5034	"		9,900	9,900 ✓
5035	"		9,950	9,950 ✓
5036	"		12,100	12,100 ✓
5037	"		10,850	10,850 ✓
5038	"		9,100	9,100 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

8 janvier 1958

*voir plus
lamin*

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
5207	Mme T. I. Surprenant	\$ 172,750	\$ 172,750
5524	"	29,650	29,650 ✓
5962	"	5,050	5,050 ✓
2135	"	1,625	1,625 ✓
4100	"	1,700	1,700 ✓
4101	"	1,700	1,700 ✓
4102	"	1,700	1,700 ✓
102	Mme Adéiard Bernard	18,775	18,775 ✓
1119	Armand Loupin	16,975	16,975 ✓
1125	"	6,475	6,475 ✓
1141	Camille Tessier	11,675	11,675 ✓
1142	"	40,275	40,275 ✓
4294	"	18,200	18,200 ✓
4603	Adrien Léclerc	9,150	8,650 ✓
7209	Lucien Sourgeault <i>Levasseur</i>	11,000	11,400 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

4.....

8 janvier 1957

<u>No.dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Decision Conseil</u>
4605	Adrien Leclerc <i>deja entré</i>	9,150	8,050
50	Paul H. Moisan	16,050	15,000 ✓
55	Joseph Marier	26,025	23,775 ✓
65	J.A. Carignan	6,000	6,000 ✓
63	"	33,225	30,700 ✓
3018	"	0,100	6,100 ✓
4124	"	3,750	3,750 ✓
73	Norbert Boisvert	16,250	15,850 ✓
2179	Antoine Niquet	24,325	24,325 ✓
2180	André Paré	12,450	12,350 ✓
4664	René Ferland	2,000	2,000 ✓
4707	"	2,050	2,050 ✓
4673	"	2,500	2,500 ✓
4708	"	1,600	1,600 ✓
5039	"	2,600	2,600 ✓
5040	"	2,650	2,650 ✓
5025	"	2,600	2,600 ✓
4787	"	17,100	17,100 ✓
51	R. Montplaisir, Hélie, Spénard	38,775	34,850 ✓
53	"	75,225	69,700 ✓
26	Edgar Larocque	16,825	14,475 ✓
27	Walter Kob	15,825	13,775 ✓
47	Ferronnerie Dr'Ville	123,975	110,250 ✓
1222	Succ. Mme R. Ledoux	12,175	12,125 ✓
62	Délias Godbout	38,800	30,500 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I L L E

9 janvier 1957

<u>No.dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
442	Southern Canada Power Cp.	\$ 500	\$ 250 ✓
226	"	400	160 ✓
57	"	56,425	56,425 ✓
1116	"	1,350	1,350 ✓
1095	"	2,500	2,350 ✓
1094	"	1275	1,275 ✓
9	"	26,000	26,000 ✓
4256	"	95,000	55,000 ✓
1354	"	23,775	23,775 ✓
1371	"	19,225	12,800 ✓
1353	"	1,750	1,750 ✓
4242	"	19,050	19,650 ✓
4243	"	46,850	46,850 ✓
6443	"	41,500	41,500 ✓
1012	Christiane Dozois	15,975	15,975 ✓
1061	Rose Ellis	8,875	8,875 ✓
1022	"	10,675	10,675 ✓
1049	"	16,625	16,350 ✓
21	"	2,450	2,450 ✓
20	"	2,800	2,800 ✓
1050	"	2,175	2,175 ✓
1051	"	2,175	2,175 ✓
1068	Gilles Fortin	16,850	16,850 ✓
120			
120	Paul H. Moisan	350	350 ✓
106	" & All	350	350 ✓
105	Moisan, Dme W.A, etc...	350	350 ✓
107	"	350	350 ✓
108	"	350	350 ✓
109	"	350	350 ✓
104	"	350	350 ✓
249	"	44,900	10,900 ✓
6193	Moisan & Leclerc	12,000	12,000 ✓
5246	Mme W.A. Moisan	12300	1,300 ✓
5247	"	1,050	1,050 ✓
5318	"	1,450	1,450 ✓
5355	"	700	700 ✓
5356	"	700	700 ✓
5357	"	600	600 ✓
5358	"	700	700 ✓
5359	"	700	700 ✓
5360	"	700	700 ✓

C I T E D E D R U M M O N D V I I L L E

9 janvier 1957

Audition des plaintes par le Conseil

<u>No.dossier</u>	<u>Plaignant</u>		<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
5362	Mme W.A. Moisan	\$	700	\$ 700 ✓
5361	"		700	700 ✓
5363	"		700	700 ✓
5372	"		8,550	1,750 ✓

16 Janvier 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à l'Hotel de Ville, le 10 janvier 1957, à 7 hrs p.m. cette séance étant un ajournement de celle du 9 janvier 1957.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Joseph Bibeau, Rodolphe Mochon et André Cloutier sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me, Marcel Marier.

Le Conseil entreprend l'étude des dernières plaintes reçues en rapport avec l'évaluation. Il rend quatorze vingt cinq décisions qui sont versées au procès-verbal original de l'assemblée.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 11 JANVIER 1957


.....
Greffier


.....
Maire

11 janvier 1957

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue à l'Hotel de Ville, le 11 janvier 1957, à 7 hrs p.m. cette séance étant un ajournement de celle du 10 janvier 1957.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Eddy Perreault, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, Rodolphe Mochon et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Le Conseil examine ce qui reste de plaintes à l'entente du rôle d'évaluation. Il rend ses décisions sur quatre vingt six plaintes qui sont versées au procès-verbal original de l'assemblée.

Le Greffier est prié d'informer la Commission Scolaire qu'il sera permis aux écoliers de l'Externat St Georges de se servir du terrain que la Cité a loué de Canadian Celanese, près du Manège Militaire. Les écoliers pourront s'en servir à tous les jours de la semaine à l'exception du samedi et du dimanche. Cette autorisation pourra être retirée en tout temps, pour causes.

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que monsieur Roméo Marchand, concierge au poste No. 2, soit relevé de ses fonctions à compter du 11 Jan.1957

ET LA SEANCE EST LEVEE

J. B. Baisi

Greffier

M. M. M.

Maire

Q I T E D E D R U M M O N D V I L L E

16 janvier 1957

EVALUATION 1956

Audition des plaintes par le Conseil

<u>No. dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Eval. 56</u>	<u>Décision Conseil</u>
4020	Aquila Provencner	\$ 33,600	\$ 33,600 ✓
1262	Canadian Pcf, Ry. Co.	8,875	8,875 ✓
1264	"	7,700	7,700 ✓
1263	"	8,875	8,875 ✓
1282	"	5,150	4,300 ✓
1285	"	22,475	18,820 ✓
1287	"	875	580 ✓
1310	"	20,175	19,300 ✓
1311	"	2,200	1,825 ✓
1314	"	1,100	900 ✓
1317	"	300	300 ✓
1318	"	850	650 ✓
1319	"	675	400 ✓
1320	"	475	275 ✓
1326	"	1,550	900 ✓
1327	"	15,275	11,350 ✓
1332	"	475	400 ✓
1333	"	2,325	1,950 ✓
1334	"	3350	1,975 ✓
1335	"	1,350	800 ✓
1352	"	3,250	2,450 ✓
4235	"	13,000	13,000 ✓
6194	"	2,500	1,900 ✓
1382	"	6,050	4,050 ✓
		<u>6050</u> 34,850	5,000 ✓ <u>6050</u>

CITE DE DRUMMONDVILLE

EVALUATION 1956

11 Jan. 57

Audition des plaintes par le Conseil

<u>No.Dossier</u>	<u>Pleignant</u>	<u>Eval.56</u>	<u>Décision du Conseil</u>
2181	Boulangerie Guérin	\$65,325	\$ 61,625 ✓
6429A	Lucien Larocque	21,850	21,850 ✓
6429	Albert Madore	16,550	22,250 ✓
2277A	Alex.Lauzière	23,550	11,100 ✓
2277	Emile Lauzière		11,400 ✓
2389	Pinard & Pinard Ltée	107,350	94,050 ✓
5510	Paul Gazaille	15,100	15,100 ✓
5207	Eastern Paper Box	172,750	172,650 ✓
2937	Edmond Leclair	7,100	7,050 ✓
8079	A.A.Audet	8,750	8,750 ✓
5678	Paul Lecomte	1,150	1,150 ✓
5679	"	7,800	7,800 ✓
3116	David Lubarsky	15,750	15,750 ✓
3117	"	3,200	3,200 ✓
1121	Ubald Leclair	20,825	20,525 ✓
12	Eddy Blais	12,550	12,550 ✓
61	"	74,425	74,425 ✓
1252	Theatre Drummond	86,850	78,925 ✓
2066	Theatre Riviera	44,175	44,175 ✓
2145	Mrs W.Needham	7,300	7,300 ✓
167	"	900	900 ✓
6817	Urgel Laquerre	1,100	1,100 ✓
6585	Edmond Roy	5,750	5,750 ✓
155	Geo.Lackie Estate	600	600 ✓
154	"	600	600 ✓
161	"	300	300 ✓
164	"	300	300 ✓
165	"	300	300 ✓
166	"	4,225	4,225 ✓
169	"	575	575 ✓
174	"	1,225	1,200 ✓
179	"	400	400 ✓
172	Leidy Blair	575	300 ✓
171	"	575	575 ✓
1212	Geo. Belleville	12,250	12,250 ✓
10	P.E.Corriveau	19,225	19,225 ✓
1269	Dme Alma Janelle	29,975	28,550 ✓
1270	"	9,800	9,550 ✓
1274	McColl Frontenac	10,500 32,450	32,450 ✓
6439	"	6,800	6,800 ✓

11 janvier 1957

25	Butterfly Hosiery	25,450	22,825 ✓
6438	Canadian Oil	6,500	6,500 ✓
1380	Champlain Oil	5,775	5,775 ✓
4058	Cie J.A.Gosselin	228,700	222,200 ✓
2478	Jos.Mercure	72,250	69,600 ✓
4158	Crèmerie Dr'Ville	160,500	158,500 148450 ✓
1308	Eagle Pencil	161,200	150,650 ✓
3112	Theatre Royal	97,200	97,200 ✓
1379	Lamothe & Fils	3,650	3,650 ✓
1144	Lamothe, Aimé	18,100	18,100 ✓
1143	"	26,750	25,000 ✓
1193	Wellie Leclerc	27,900	27,225 ✓
1194	"	14,450	14,450 ✓
	Canadian Celanese	236,859	203,022 ✓
		17,160	7,920 ✓
		11,484	5,742 ✓
1281	Roméo Belleville	11,125	11,125 ✓
1265	"	42,725	42,725 ✓
429	E.O.Montplaisir	2,400	150 ✓
251 441	Roger Montplaisir	23,350	7,750 ✓
426	"	1,950	1,250 ✓
1280	"	4,675	4,675 ✓
1279	"	5,075	3,750 ✓
1278	"	9,200	8,225 ✓
1322	"	1,700	1,700 ✓
1323	"	24,175	24,175 ✓
1272	"	25,650	25,475 ✓
1277	"	21,850	21,850 ✓
1321	"	1,575	1,575 ✓
1315	"	2,600	2,600 ✓
1313	"	7,900	7,900 ✓
1316	"	3,300	3,300 ✓
401	Southern Canada Power	58,500	13,275 ✓
1	"	1,250,000	1,250,000 ✓
4256	" <i>deja entré</i>	95,000	55,000
251	"	800	475 ✓
248	"	27,250	3,360 ✓
87	Charles Doucet <i>deja entré</i>	51,575	47,875
	Mde C.Dozois	15,975	15,975 ✓
5763	L.Lamoureux	7,100	7,100 ✓
7607	A.Paradis	7,900	6,400 ✓
6703	R.Leclerc	9,950	9,950 ✓
2565	Carl Wadleigh	9,950	8,500 ✓
2107	Lorenzo Dessert	14,450	14,450 ✓
2032	"	12,425	12,425 ✓
	Presbytère St Joseph	15,000	Non imposable